

60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Essai



MOLÉCULES
INDÉSIRABLES
CE QUE CACHENT
LES MASQUES

Enquête



**Litiges
cuisinistes**
Réagissez
rapidement

Enquête

Rénovation
**Les embrouilles
des travaux à 1 €**

www.60millions-mag.com

MARS 2024 / N°600 / 4,80 €

Dégustation



**LOIRE,
BEAUJOLAIS**

Les meilleurs
vins rouges frais

SOLS PVC, VINYLE, LINO

Tous ne tiennent
pas le choc !

Essai

REVÊTEMENTS À POSER SOI-MÊME

- Émission de substances indésirables
- Rayures, abrasions, salissures... certains résistent mal

Dans les coulisses de 60

QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

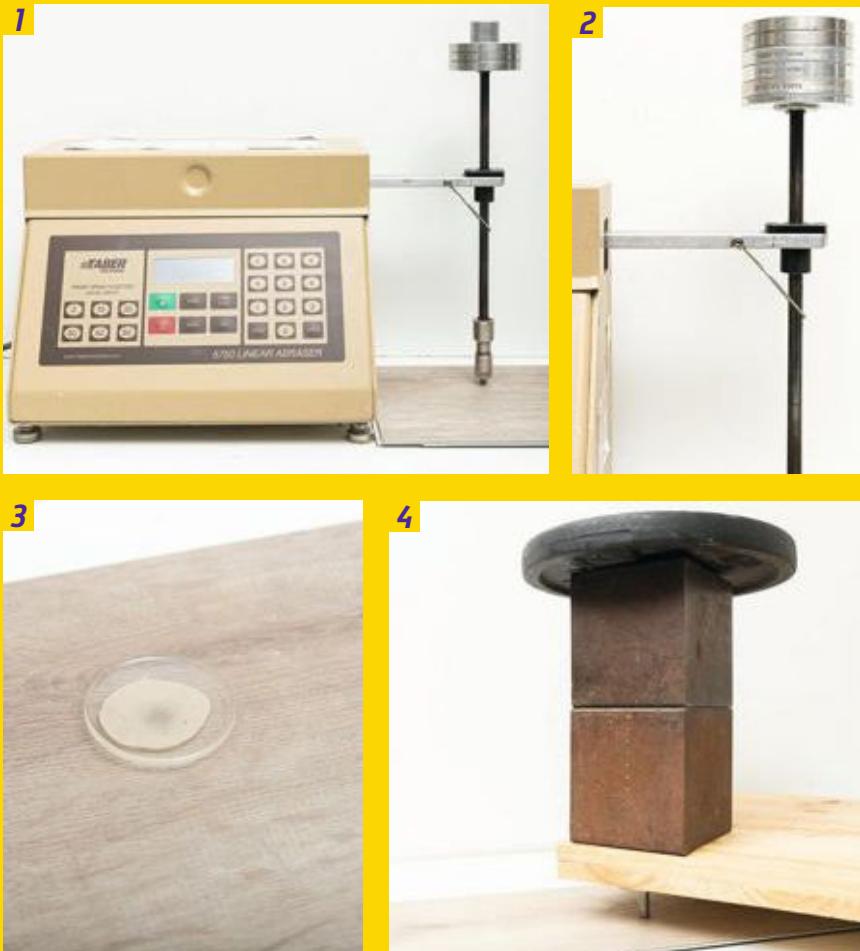
Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes et les économistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NFX 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.



Les revêtements de sol à l'épreuve

Pour tester la résistance aux rayures, on assure un va-et-vient sur la surface du produit à l'aide d'un poinçon hémisphérique lesté de différents poids 1 et 2. On contrôle la résistance aux salissures avec des taches tenaces créées de toutes pièces avec, notamment, de la terre et de l'huile de moteur 3. Test de résistance au poinçonnement rémanant (comme si un meuble était posé) avec application d'un poinçon avec une force de 50 kg 4.



RETROUVEZ-NOUS en podcast dans l'émission « Grand bien vous fasse » du 22 janvier sur France Inter. Pourquoi les femmes sont moins bien soignées et diagnostiquées que les hommes ? Un thème traité dans notre hors-série « La santé au féminin ».

EN VIDÉO, C'EST ENCORE MIEUX !

Vous suivez peut-être déjà nos vidéos sur notre site 60millions-mag.com. Elles couvrent de plus en plus de sujets et existent sous différents formats. Le dernier en date, un format court consacré aux alertes et rappels de produits, a été particulièrement plébiscité. Vous pouvez retrouver toutes nos vidéos sur les réseaux sociaux (X, facebook, instagram) et <http://www.60m.fr/videos>



ÉDITORIAL



J.DULEY

SYLVIE METZELARD
Rédactrice en chef

600 pour «60» !

Le magazine que vous avez entre les mains, aujourd’hui, est le 600^e à s’inscrire dans l’histoire de 60 Millions de consommateurs. Ce qui représente plus de cinq décennies d’information, de combat et d’aide au choix. Une épopee écrite par des centaines d’experts et de journalistes différents pour au moins deux générations de consommateurs. Les publics, les modes de consommation évoluent mais les problèmes demeurent et la nécessité d’alerter et de guider a rarement été aussi capitale.



À une époque où les cyberdélinquants dégagent plus vite que leur ombre, à nous de les traquer et de vous alerter.



Être à changer d’opérateurs. À une époque où les cyberdélinquants dégagent les arnaques plus vite que leur ombre, à nous de les traquer et de vous appeler à la vigilance.

Et ce n’est pas le nouveau scandale Nestlé et ses eaux en bouteille qui remettra en cause la nécessité d’alerter à chaque fois qu’un produit peut induire un risque pour la santé des consommateurs ou (et) l’environnement.

Dans ce numéro 600, nous avons testé les différents revêtements de sol, à la fois sur leur résistance et leur éventuelle toxicité. Nous vous alertons sur les substances indésirables que l’on peut trouver dans certains masques de beauté, sur les pièges de la mode du « tout louer » ou des propositions de travaux de rénovation à 1 € qui sont des leurre. Et bien d’autres sujets de proximité. L’esprit «60» perdure et entend perdurer longtemps.●



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d’infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



/60millions deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

60
millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ PAR L’INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directeur de la publication :
Philippe Laval

Rédactrice en chef :
Sylvie Metzelard

Rédacteurs en chef adjoints :
Hervé Cabibbo (mensuel)
Sophie Coisne (hors-série)
Elodie Toustou (Web)

Directrice artistique :
Emmanuelle Mondor

Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Fédor

Rédaction :
CHEFS DE RUBRIQUE :
Patricia Chairopoulos, Adrian de San Isidoro, Fanny Guibert, Lionel Maugain, Amine Meslem (hors-série), Adélaïde Robert

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick (premiers secrétaires de rédaction), Cécile Demainly

MAQUETTE : Valérie Lefevre (première rédactrice graphiste)

RESPONSABLE PHOTO :
Céline Dercieux

SITE INTERNET :
www.60millions-mag.com
Matthieu Crocq (éditeur Web), Laura Hendrikx (rédactrice), Brigitte Glass (relations avec les internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion :

William Tétrel (responsable), Gilles Taillandier (adjoint), Valérie Proust (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain, Tél. : 01 45 66 20 35

Chef adjoint du centre d’essais comparatifs : Antoine Haentjens

Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :
Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs et réassortis : Proméverte, Tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements : 60 Millions de consommateurs, CS90006, 59718 LILLE CEDEX 9. Tél. : 09 69 322 983

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 numéros mensuels + Spécial impôts : 49 € ; étranger : 62,50 €.
11 mensuels + Spécial Impôts + 7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury
Imprimé sur papier : Leipa Lux



Origine du papier :
Schwedt/Oder, Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées

Certification : PEFC
Eutrophisation : 0,08 kg/tonne

Distribué par : MLP

Dépôt légal : février 2024
Commission paritaire : 0927 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte un encart d’abonnement sur une partie du tirage.

Carton rouge

Trop d'opacité Beljanski: le prix sans les preuves

Le constat

La Fondation Beljanski veut combattre le cancer par une « approche naturelle ».

Le problème

La Maison Beljanski vend de nombreux produits à l'efficacité non prouvée.

La conséquence

Un public fragile est amené à dépenser beaucoup sur des arguments contestables.

Du thé destiné aux patients cancéreux mais qui ne le suggère que par son nom, Onko-tea. Des compléments alimentaires qui se gardent d'afficher des allégations thérapeutiques mais contiennent des extraits de plantes (Pao pereira, Rauvolfia vomitoria, Gingko biloba) ou des fragments d'ARN promus depuis trente ans par les Beljanski contre le sida, des cancers et maintenant le covid long... Des séances de coaching santé. Des conférences. Des livres. Voici ce que la société américaine Evi Liberty, via la boutique en ligne Maison Beljanski, propose sur son site.

DE QUOI SUSCITER LA MÉFIANCE

Rien d'alarmant: les thérapies non conventionnelles peuvent être une aide, ne serait-ce que par effet placebo, tant qu'elles n'éloignent pas les patients des thérapies conventionnelles. Mais deux éléments suscitent la méfiance. Le premier: le coût élevé des produits. Le best-seller de Maison Beljanski, le pot de Pao V, coûte 79 € et dure... dix jours (100 capsules, 10 capsules par jour). Il n'existe pourtant aucune preuve d'efficacité chez l'homme de ces compléments alimentaires, rappelle le collectif NoFake-Med. Les études mises en avant sont sur des cultures de cellules ou sur l'animal.

Deuxième point: l'entre-soi du système. Outre la Maison, existe la Fondation Beljanski, de droit belge. Toutes deux reposent sur Sylvie Beljanski,

la fille de Mirko Beljanski, biologiste aujourd'hui décédé, auteur de travaux reconnus sur l'ADN et l'ARN avant d'être licencié par l'Institut Pasteur et d'être érigé en savant martyr au cours de l'Affaire Beljanski, à la fin des années 1990.

DES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN BOUCLE

La Fondation organise des conférences – payantes – pour promouvoir une approche naturelle du cancer, l'occasion de vendre le livre de Sylvie Beljanski dont les droits d'auteur sont reversés à la Fondation. Celle-ci appelle aux dons en apposant un macaron « Greatnonprofits », supposé garantir la fiabilité des organismes non lucratifs, ainsi qu'une médaille d'or de la transparence, tous deux jugés non fiables par l'association CharityWatch.

Grâce à cela, la Fondation soutient des recherches sur les produits Beljanski, que la Maison fournit. Les résultats sont ensuite cités sous les produits, sans souligner les conflits d'intérêts. Contactée, la Fondation tient au contraire à souligner qu'elle est une entité différente de la Maison et ne peut répondre aux questions la concernant.

Le modèle économique Beljanski repose pourtant bien sur leur complémentarité. Et le nom de Beljanski, cité dans le livre du Pr Jacques Robert: *Impostures en cancérologie* (éditions H&O, 2023, 23 €) n'est pas près de tarir les controverses... ■

ADÉLAÏDE ROBERT

CE QUE DJT LA LOI
Pour pouvoir commercialiser un complément alimentaire (CA) en France, « celui-ci doit obligatoirement être déclaré à la DGCCRF, conformément aux exigences des articles 15 et 16 du décret n° 2006-352 ». Les CA Beljanski ne figurent pas sur la liste de ceux déclarés sur data.economie.gouv.fr.



SOMMAIRE

N° 600 / MARS 2024

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation

- Chauffage au bois : Primes en baisse p.6
Les protections périodiques se dévoilent davantage p.6
Santé : Les plus âgés vont payer plus cher p.7

À la une

PVC, vinyle, linoléum

- Quel revêtement se défend ? p.8
Des sols faciles à vivre p.15

ALIMENTATION & SANTÉ

Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté

- Essai**
Loire, Beaujolais : Ces vins rouges qui ont la cote p.19

- Enquête**
Plats transformés : La réalité fait moins rêver p.26

- Essai**
Faut-il faire la peau aux masques ? p.29

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs

- Zoom**
Garages solidaires : les mécanos du cœur p.36

Zoom

- TV 4K OLED : Écran noir pour des clients LG p.39

À la réflexion

- La sobriété, c'est se priver ? p.40

Pratique

- Cuisinistes : Nos recettes quand ça sent le roussi ! p.42

Pratique

- Bonus réparation : Des couacs en cascade p.47

ARGENT & LOGEMENT

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur

p.48

Étude économique

- Conditions de vie : Double peine pour les plus pauvres p.50

Observatoire de l'inflation

- Électricité : Ça continue ! p.53

Enquête

- Travaux à 1 € : Attention les embrouilles ! p.54

Pratique

- Mobilier, bijoux... : Tout se loue, mais tout vaut-il le coup ? p.56

Coaching

- Épilation définitive :
Quelle indemnisation pour mes brûlures ? p.60



Courriers, courriels,

- Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses p.62

La flèche de Madame 60

- Petit poème de l'arnaquée p.66

60 secondes pour retenir l'essentiel

p.67

Retrouvez-nous
chaque samedi
dans "franceinfo: conso"

à 15h50, 17h50 et 21h20 sur **franceinfo:**
radio . web . tv canal 27

Vous voulez vous abonner : voir page 28

Vous recherchez un article

ou un ancien numéro :

voir pages 46

ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions

Consomag diffusées sur France 2,

France 3, France 4, France 5

et France Info : voir page 38

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS, FANNY GUIBERT, LIONEL MAUGAIN, ADÉLAÏDE ROBERT ET ADRIAN DE SAN ISIDORO

Au-delà des apparences

Les boîtes Carte d'Or fondent

Fin 2023, le célèbre bac de crème glacée Carte d'Or a soudain changé d'aspect. Nouveaux visuels, mais surtout nouvelles dimensions... Ce n'est pas la glace qui a fondu mais bien le bac qui a visiblement rétréci, passant de 900 ml à 700 ml pour un tarif toujours autour de 3,10 €... Soit une hausse de plus de 20 % ! Impossible que la chose passe inaperçue pour les amateurs. Le changement de format est tellement évident qu'Unilever,

le fabricant s'est cru obligé de l'indiquer sur le nouveau bac. Et n'a rien trouvé de mieux que cette mention : « *Nouveau format, gain de place dans votre congélateur.* » Merci donc à Unilever de libérer nos congélateurs. •



Chaudage au bois Primes en baisse

Les dispositifs de rénovation énergétique ne cessent d'évoluer et un nouvel ajustement intervient ce 1^{er} avril. Il concerne les PrimeRénov' pour l'installation d'appareils de chauffage au bois qui diminuent de 30 %. Le montant accordé pour une chaudière à alimentation automatique va donc tomber de 10 000 à 7 000 € pour les ménages très modestes, de 8 000 à 5 600 € pour les ménages modestes et de 4 000 à 2 800 € pour les ménages intermédiaires. Pour un poêle à granulés, l'aide maximale chute de 2 500 à 1 750 €. Mieux vaut donc ne pas tarder si l'on a un projet. Les montants des PrimeRénov' accordées pour les autres appareils de chauffage ou de production d'eau chaude décarbonée (pompe à chaleur air-eau, chauffe-eau thermodynamique...) restent, eux, inchangés. •

Anomalies Beurre : on rit jaune !

Doux ou salé, le beurre est un « basique » de notre alimentation. Mais les abus sur sa composition ou sur l'étiquetage sont nombreux, comme l'a montré une enquête de la Répression des fraudes (DGCCRF). Menés sur tous les maillons de la chaîne (fabricants de beurre, laiteries et élevages de vaches laitières, commerces de détail, supermarchés, etc.), les contrôles ont pointé 30 % d'anomalies. Elles concernent notamment l'utilisation de matières grasses laitières autres que la crème (comme le lactosérum) et, qui plus est, non autorisées pour certains types de beurre de qualité ; une teneur insuffisante en sel pour les beurres salés ou demi-sel (normalement 3 g/100 g et 0,8 à 3 g/100 g) ; une teneur en eau trop élevée par rapport aux seuils réglementaires (ce qui altère la qualité des produits), ou encore la mention « fermier » non justifiée. On exige mieux pour nos tartines ! •



Enfin une composition déballée ! Les protections périodiques se dévoilent davantage

À «60», on attendait ça depuis neuf ans. À partir du 1^{er} avril, tout emballage de serviettes ou tampons (les culottes menstruelles ne sont pas concernées) nouvellement mis sur le marché, devra indiquer



la composition complète des substances et matériaux intentionnellement incorporés. Un progrès, même si cela n'implique pas de montrer patte blanche sur les contaminants. Les produits en stock peuvent être écoulés jusqu'au 31 décembre. •

Santé

Les plus âgés vont payer plus



Le doublement des franchises sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux mais aussi les transports devrait être acté fin mars.

L'annonce est distillée depuis plusieurs mois et, malgré les critiques, le gouvernement ne devrait pas faire machine arrière. Fin mars, la franchise qui s'applique sur les boîtes de médicaments prescrites et les actes paramédicaux (infirmière, kiné...) devrait passer à 1 € et celle sur les transports sanitaires à 4 €. Quant aux participations forfaitaires sur les actes médicaux, les consultations, les examens et analyses de biologie médicale, elles devraient augmenter de 2 € d'ici fin juin.

LES AUTRES S'EN SORTENT

La mesure sera indolore pour les mineurs, les femmes bénéficiant de l'assurance maternité et les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) qui continueront d'en être exemptés. Quant aux patients les plus malades : le plafond annuel de 50 € reste inchangé. En revanche, France Assos Santé, qui

représente les patients et les usagers du système de santé, souligne que la mesure sera douloureuse pour les personnes âgées. Celles-ci ont un plus grand recours aux soins et payent déjà, à couverture équivalente, une complémentaire plus cher du fait de leur âge et de l'absence de participation de l'employeur. Et seules les plus précaires peuvent bénéficier de la CSS car le seuil pour y prétendre reste inférieur au seuil de pauvreté.

RENONCEMENT AUX SOINS

Vouloir responsabiliser les patients plutôt que les prescripteurs risque d'augmenter le renoncement aux soins, estime France Assos Santé. L'association ne cache ni son désaccord ni son impuissance. Fin janvier, elle demandait quelques mesures à la marge sur la manière de récupérer ces sommes en cas de tiers-payant (ne pas les prélever sur les indemnités journalières ou la pension d'invalidité...). Mais avec peu d'espoir. • A.R.

MIS À L'AMENDE !



91 600 000 € ont été infligés à Rolex par l'Autorité de la concurrence pour avoir interdit à des distributeurs agréés la vente en ligne de ses montres pendant plus de dix ans.

10 000 000 € à Yahoo pour avoir ignoré le refus de cookies (mouchards numériques) notifié par ses utilisateurs. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) n'a pas apprécié et a frappé.

14 400 € à une station-service Esso de Nevers, épingle par la Répression des fraudes (DGCCRF) pour avoir affiché en station des prix différents des tarifs renseignés sur le site officiel www.prix-carburants.gouv.fr.



Piège à pub L'enregistrement sur Orange déçoit

Depuis janvier, il est impossible d'effectuer une avance rapide au moment des publicités pendant les programmes enregistrés de TF1 et M6, si l'on possède un décodeur Orange. Une restriction qui passe mal. « *Je paie 4 € de plus pour la fonction d'enregistrement justement pour passer les pubs en accéléré* », témoigne Monique, agacée. Elle n'est pas la seule : en quelques jours, une flopée de commentaires réclamant le rétablissement de la fonctionnalité pendant les publicités a été publiée sur le forum d'Orange. Réponse laconique de l'opérateur sur X (ex-Twitter) : « *Les groupes TF1 et M6 ont demandé à Orange de bloquer l'avance rapide sur les enregistrements. Cela concerne les chaînes TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, M6, W9 et 6ter.* » Un blocage, hélas, qui pourrait être imposé à d'autres fournisseurs de services. •

À LA UNE

PVC, vinyle, lino Quel revêtement se défend ?

Pour les sols, les revêtements de type PVC, réputés pour leur résistance, ne sont en réalité pas toujours à la hauteur, comme le révèlent nos tests. D'autant que certains émettent des substances indésirables.



Les inconditionnels, ou même les clients occasionnels, de Brico Dépôt, Castorama, Leroy Merlin ou autres magasins spécialisés, le savent : qui-conque souhaite changer les revêtements de sol de son intérieur peut passer des heures à hésiter. D'abord, parce qu'il faut choisir entre carrelage, parquet, stratifié ou revêtements de type PVC. Ensuite, parce qu'il s'agit de trouver « le » modèle qui corresponde, non seulement à nos préférences esthétiques, mais aussi,

à nos exigences pratiques. Un choix d'autant plus important que ce type de produit reste en place pendant de nombreuses années. D'où l'essai que « 60 » vous présente ce mois-ci.

POSEZ-VOUS LA QUESTION DE L'USAGE ET DES PIÈCES

Nous nous sommes concentrés sur les revêtements de sol de type PVC, en comparant quatre produits PVC au sens strict, quatre produits en vinyle et deux en linoléum ou « lino ». Sur le plan esthétique, tous sont d'ap-

parence bois clair et destinés à toutes les pièces, à l'exception des produits Style et Tarkett, plus adaptés à une chambre d'adulte ou un bureau. C'est-à-dire des pièces où les passages

sont moins fréquents. Notons que cette information, potentiellement très utile, n'est pas toujours visible ni explicite en magasin.

► **Précision préalable : il y a des différences de fond entre le lino-**

Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	Contesse Isocore - Golden Oak Arctic	Artens Leroy Merlin Intenso glentana 2	Gerflor Intenso Senso premium clic 3 Columbia	Quick Step Sens	Forbo Marmoleum Modal Textura "te3573 trace of nature"
• Matériau	PVC	PVC	PVC	PVC	Linoléum
• Type	Lames	Lames	Lames	Lames	Lames
• Pose	Clipsable	Clipsable	Clipsable	Clipsable	Collable
• Couleur	Effet bois marron clair	Effet bois marron clair	Effet bois marron clair	Effet bois marron clair	Effet bois marron
• Surface minimale vendue	1,86 m ² (7 lames)	1,54 m ² (7 lames)	2,10 m ² (8 lames)	1,89 m ² (8 lames)	3 m ² (12 lames)
• Épaisseur annoncée	6,5 mm	4,5 mm	4,5 mm	6 mm	2,5 mm
• Épaisseur mesurée	5,9 mm	4,5 mm	4,5 mm	5 mm	2,5 mm
• Prix indicatif du m ²	43,90 €	30 €	29,90 €	41 €	38,95 €
• Classe d'émission	A+	A+	A+	A+	A+
Performances (75 %)	+++	++	+++	++	++
• Résistance aux rayures	+++	++	+++	+	++
• Résistance à l'abrasion	+++	+++	+++	+++	+
• Résistance aux salissures	+++	+++	+++	+++	+++
• Résistance au poinçonnement	+++	+++	++	+++	+++
Substances indésirables (25 %)	++	+++	++	+++	+
• Émission de substances indésirables	+++	+++	+++	+++	-
• COV* totaux émis à 3 jours de séchage	++	+++	+	+++	+
• COV* totaux émis à 28 jours de séchage	++	+++	+	+++	+
NOTE GLOBALE (100 %)	18,5/20	17,5/20	17,5/20	17/20	14/20

*Composants organiques volatils

linoléum d'une part, et les sols PVC ou vinyle, d'autre part. En effet, le linoléum est fabriqué exclusivement à partir de matières premières naturelles : une pâte d'huile de lin et de résine végétale, mélangée à de la poudre de liège et de la poudre de bois, et à des pigments. Les revêtements en PVC et en vinyle sont, eux, en plastique, fabriqués à partir de polychlorure de vinyle (PolyVinyl Chloride en anglais, d'où l'acronyme PVC). La différence tient au procédé de fabrication, qui aboutit à ce que le PVC soit souvent plus rigide que le vinyle, et présenté en lames, tandis que l'autre, un peu plus souple, est

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Nous avons testé 10 revêtements de sol :** 4 en PVC (vendus en lames), 4 en vinyle (en rouleau, achetés à la découpe) et 2 en linoléum (l'un en lames, l'autre à la découpe).
- **Nous les avons soumis à quatre types d'essais de performances :**
 - la résistance aux rayures, avec un poinçon de 1 mm de diamètre, portant une charge allant

jusqu'à 1,8 kg, et effectuant un va-et-vient à la surface du produit, avec un angle variable ;

- la résistance à l'abrasion, avec une mini-roue abrasive effectuant 100 va-et-vient sur une longueur de 5 cm, en portant une charge de 1,1 kg;
- la résistance au poinçonnement, avec l'application d'un poinçon de 1,2 cm de diamètre

portant 50 kg, pendant 2 h 30 ;

- la résistance aux salissures de terre, huile de moteur et gelée de groseille, laissées en place 24 h puis nettoyées.

- **Nous avons recherché et quantifié leurs émissions de substances volatiles indésirables,** dans une chambre d'essai respectant les normes en vigueur (EN 16516, ISO 16000-9).

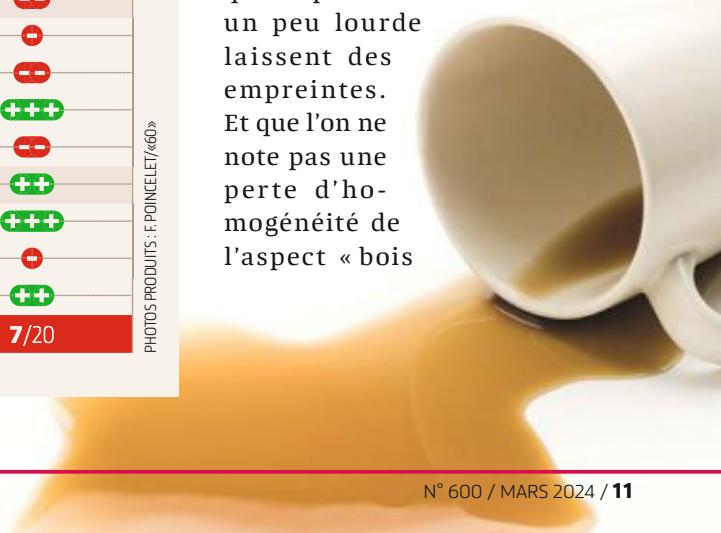
Texmark Bois naturel	Forbo Marmoleum Striato Textura "5217 Withered Prairie"	Texas Bois nature	Tarkett Iconik eco+	Style Bois naturel
Vinyle	Linoléum	Vinyle	Vinyle	Vinyle
Rouleau	Rouleau	Rouleau	Rouleau	Rouleau
Collable	Collable	Collable	Collable	Collable
Effet parquet marron clair	Effet bois marron/gris	Effet parquet marron clair	Effet parquet marron	Effet parquet marron
4 m ² (4 m linéaire x 1 m)	4 m ² (4 m linéaire x 1 m)	4m ² (4 m linéaire x 1 m)	3 m ² (3 m linéaire x 1 m)	4 m ² (4 m linéaire x 1 m)
2,8 mm	2,5 mm	2,5 mm	1,5 mm	2,5 mm
2,2 mm	2,4 mm	1,7 mm	1,2 mm	1,4 mm
19 €	34,95 €	13 €	12,90 €	9 €
A+	A+	A+	A+	A+
+	+	-	-	-
+++	++	-	-	-
-	-	-	-	-
+++	+++	+++	+++	+++
-	++	-	-	-
+	-	+	++	++
+++	-	+++	+++	+++
-	+	-	-	-
---	-	-	-	-
---	-	-	-	++
10,5/20	10/20	7,5/20	7,5/20	7/20

PHOTOS PRODUITS : F.POINCEL ET / <60>

souvent disponible sous forme de rouleau. Tout cela fait que les uns comme les autres présentent des spécificités de pose et d'entretien (voir page 15).

LA RÉSISTANCE AUX RAYURES TRÈS INÉGALE

► **Qu'en est-il de leurs performances, c'est-à-dire de leur capacité à résister au temps ?** C'est la principale question à se poser, si bien que nous avons décidé que ce critère pèserait pour 75 % dans la note finale. Il s'agit, bien sûr, de ne pas se retrouver avec un revêtement de sol rayé par un gravillon resté coincé sous la chaussure, strié après le déplacement sans précautions d'un meuble ou d'une chaise. Ou d'éviter que les pieds d'une table un peu lourde laissent des empreintes. Et que l'on ne note pas une perte d'homogénéité de l'aspect « bois »





clair » après nettoyage de taches bien incrustées.

► **Sur ce dernier point, que nous intitulons « résistance aux salissures »** dans notre tableau, toutes les références obtiennent d'excellents résultats, en tout cas pour le type de salissures utilisées lors des tests. À savoir, un mélange de terre, d'huile de moteur et de gelée de groseille. Attention toutefois : nous n'avons pas testé de salissures acides ni de solvants ou de soude caustique, potentiellement corrosifs.

► **En revanche, les tests de résistance aux rayures, au poinçonnement et à l'abrasion** se montrent, eux, très discriminants, mais de façon différente. La résistance aux rayures est très inégale entre produits, mais l'est moins entre familles de produits. La mention « très bon » est attribuée aussi bien à deux pro-

ducts en PVC (Contesse et Gerflor, qui ne montrent pas de marques visibles avec une pointe en mouvement chargée de 1,8 kg) qu'à un produit vinyle (Texmark, qui ne présente pas de rayures significatives, avec ce même poids). Cela dit, les trois autres sols en vinyle, les références Texas, Tarkett et Style, décrochent tous des mentions « insuffisant » : Style est rayé par une pointe supportant seulement 900 g, Texas et Tarkett, avec 1 kg. Inversement, il y a tout de

BON À SAVOIR

Attention, la distinction entre revêtements de sol en PVC ou en vinyle d'une part, et en linoléum d'autre part, n'est pas toujours bien faite par les distributeurs. En tout cas, pas sur leur site web : ce qui y figure comme « linoléum » est en général du PVC ou du vinyle.

Les tests de résistance aux rayures se montrent discriminants.

même un produit PVC décevant, qui est seulement « acceptable » : le Quick Step.

Quant aux deux produits en lino, celui vendu en lames est « bon », mais celui en rouleau est seulement « acceptable ».

LE VINYLE SENSIBLE AU POINÇONNEMENT

► **L'épreuve du poinçonnement fait ressortir les bonnes performances** des sols en PVC (en tête, les produits Contesse et Artens), mais aussi ceux en lino : tous sont « bon » ou « très bon ». Le poinçon et la charge de 50 kg qu'il supporte est appliquée de façon statique durant 2 h 30, et la mesure est faite 2 h 30 après qu'il a été enlevé.

► **En revanche, les sols en vinyle se montrent plus sensibles**, puisqu'ils

sont tous sous la moyenne : une mention « insuffisant » et trois « très insuffisant ». On y observe un creux d'environ 3 mm, soit presque 1/5^e de leur épaisseur. Cela dit, les marques laissées sur ces quatre produits en vinyle, visibles à l'œil nu, peuvent disparaître avec le temps. On ne les voit presque plus après un mois de repos après poinçonnage. À lui seul, ce paramètre n'est donc pas forcément rédhibitoire pour les sols en vinyle. Cela dépend de vos exigences.

LES PVC EN TÊTE DES TESTS DE PERFORMANCES

➤ **La résistance à l'abrasion, enfin, est très discriminante** entre familles de produits. Les sols en PVC sont tous « très bon » (Gerflor et Contesse en tête), tandis que les sols en vinyle sont « très insuffisant ». Chez trois d'entre eux (Texas, Tarkett et Style), la couche supérieure est même arrachée sur toute la longueur testée et on aperçoit la sous-couche. Quant aux deux produits en lino, celui présenté en lames (Forbo Textura Trace of Nature) s'en sort un peu mieux que celui en rouleau (Textura Withered Prairie). Le premier est « acceptable », le second « très insuffisant ».

Cela nous amène à conclure que, pour ce test d'abrasion, le format des produits joue probablement un rôle, puisque ceux vendus en lames s'en sortent mieux que ceux en rouleau. ➤ **Tous tests de performances confondus**, les quatre sols en PVC arrivent nettement en tête. Les produits Contesse et Gerflor, très bons, sont respectivement premier et deuxième. Les deux en lino viennent ensuite, puis les quatre revêtements en vinyle, avec Texmark qui est « acceptable », Texas « insuffisant », et Tarkett et Style « très insuffisant ». À leur décharge, rappelons que deux des quatre sols en vinyle sont présentés comme destinés à un usage modéré (Style et Tarkett). Il est donc,

Que signifie « Émissions dans l'air intérieur » ?

Depuis le 1^{er} septembre 2023, les revêtements de sol, murs ou plafond ; les cloisons et faux plafonds ; les matériaux d'isolation et les portes et fenêtres doivent, s'ils sont destinés à un usage intérieur, porter une étiquette indiquant leur niveau d'émission en composés organiques volatils (COV). Il en est de même pour les produits destinés à leur pose.



- La mesure concerne 10 polluants très présents dans les logements (dont le formaldéhyde), ainsi que l'émission de COV totaux.
- La lettre affichée sur l'étiquette peut aller de A+ (très faibles émissions, en vert foncé) à C (fortes émissions, en rouge).

Elle correspond au résultat le plus pénalisant, qu'il s'agisse d'une seule substance, de plusieurs ou des COV totaux.

- Les mesures sont réalisées 28 jours après l'installation du produit dans la pièce. Attention, les émissions peuvent être plus élevées lors de la mise en place du produit ou du matériau.

sinon normal, du moins recevable, qu'ils soient moins performants.

➤ **L'épaisseur respective mesurée de ces produits diffère de façon assez importante.** Les sols en PVC sont nettement plus épais : de 4,5 à 5,9 mm, contre 2,4 et 2,5 mm pour ceux en lino, et seulement 1,2 à 2,2 mm pour les sols en vinyle. L'épaisseur mesurée de ces derniers est, par ailleurs, notamment inférieure à celle annoncée.

Mais même si les performances sont, évidemment, un critère de choix très important, il n'est pas le seul.

22 SUBSTANCES INDÉSIRABLES SCRUTÉES

➤ **Les revêtements de sol en PVC, vinyle ou lino faisant partie des matériaux susceptibles** d'émettre des substances volatiles polluantes et potentiellement nocives pour la santé, nous avons vérifié si les échantillons en émettaient et à quel point. Ce volet dans nos tests pèse pour 25 % dans la note.

➤ **Nous avons recherché 22 substances indésirables** susceptibles d'être émises par ces matériaux, dont les dix substances polluantes prises en compte

par l'étiquette sur les émissions de polluants volatils, mention obligatoire pour ce type de produits (voir ci-dessus). Ces dix substances, dont la plus connue est le formaldéhyde,

Les sols en PVC sont deux fois plus épais que les autres.

sont des composés organiques volatils (COV), molécules qui ont la particularité de se volatiliser à température ambiante. Quant aux douze autres, il s'agit soit de COV

(acétone et benzène, par exemple), soit de composés dits semi-volatils (dont deux phtalates).

➤ **La recherche de ces substances et leur quantification** ont été réalisées 3 jours après la pose de chaque produit dans l'enceinte d'évaluation puis 28 jours après. Le résultat est très net : les sols en PVC et ceux en vinyle n'émettent aucune de ces 22 substances – ou aucune qui soit détectable.



Mais les sols en lino, eux, émettent plusieurs COV appartenant à la famille des aldéhydes. Le produit Forbo en lames en émet encore trois, 28 jours après la pose (contre cinq, 3 jours après la pose); et le produit Forbo en rouleau en émet quatre (contre six, 3 jours après la pose).

PRENDRE EN COMPTE LES CUMULS DES POLLUANTS

► Certes, les concentrations mesurées pour chaque substance sont nettement sous les seuils à ne pas dépasser pour avoir une étiquette A+ (autour de 30 µg/m³ à 3 jours et 10 µg/m³ à 28 jours). Mais nous pénalisons tout de même ces émissions car les revêtements de sol n'étant pas les seuls émetteurs de telles substances dans notre intérieur, nous prenons en compte les éventuels cumuls. D'où le fait que le produit Forbo en lames soit évalué « insuffisant » pour ce paramètre, et celui en rouleau « très insuffisant ».

Cela montre également qu'un produit fabriqué uniquement à partir de matériaux naturels peut se révé-



ler plus polluant qu'un autre réalisé en recourant à la chimie de synthèse.

► Nous avons aussi mesuré le paramètre « COV totaux » (ou COVT). Il ne s'agit pas du cumul de chaque COV pris séparément – ce serait impossible, sachant qu'il en existe des centaines. La méthode employée consiste à détecter l'ensemble de toutes les molécules

organiques volatiles à l'exception, toutefois, des molécules de petite taille telles que le formaldéhyde. Là encore, la mesure a lieu trois jours, puis vingt-huit jours, après la pose.

LES SOLS EN VINYLE EN QUEUE DE CLASSEMENT

Concernant les quatre produits en PVC, Artens et Quick Step affichent « très bon », les deux autres « bons », tandis que les revêtements en vinyle arrivent en queue de classement : ils sont notés « insuffisant » ou « très insuffisant » après 3 et 28 jours. Seul Style s'en sort correctement, passant d'« insuffisant » après 3 jours à « bon » après 28 jours. Les sols en lino sont admissibles pour Forbo lames et décevants pour Forbo rouleau (qui passe d'« acceptable » après 3 jours, à « insuffisant » après 28 jours).

► Une fois n'est pas coutume, le résultat de l'évaluation globale est sans appel : les revêtements de sol en PVC arrivent très nettement en tête du classement et ceux en vinyle tout en bas. Clairement, ils ne conviennent pas à un lieu de passage intensif. Quant au revêtement en lino, il obtient un résultat très correct vendu en lames (14/20), mais atteint tout juste la moyenne vendu en rouleau. •

CÉCILE KLINGLER

Ingénieur : EMMANUEL CHEVALIER

**EXCELLENT,
MAIS CHER**

18,5/20

Contesse - Lames PVC Clic Isocore, décor Golden Oak Arctic - 43,90 €/m²

Très résistant, ce produit conviendra à une utilisation intensive, avec une émission de COV limitée. Mais c'est le plus cher de notre échantillon.

*Le
choix
de
60*

**TRÈS BON,
ET PLUS ABORDABLE**

17,5/20

Artens - Lames PVC à clipser Intenso, décor Glentana 2 - 30 €/m²

Presque aussi résistant que le revêtement Contesse ci-contre, il émet encore moins de COV, et, surtout, il est près d'un tiers moins cher.

Vie quotidienne Des sols faciles à vivre !

Les revêtements en PVC, vinyle et linoléum ne sont pas exactement destinés aux mêmes pièces. Une fois cette règle de base connue, ils se révèlent vraiment très pratiques à l'usage.

Si vous ne deviez retenir qu'une chose sur la différence entre sols en PVC, vinyle et linoléum, c'est que les deux premiers sont principalement constitués de polychlorure de vinyle : il s'agit donc de revêtements en plastique. Tandis que le linoléum, ou lino, est fabriqué uniquement à partir de matériaux naturels. Cette différence est une caractéristique essentielle, car elle détermine les pièces dans lesquelles vous pouvez, ou pas, utiliser ces revêtements. En effet, alors que les sols en PVC ou vinyle, imperméables, supportent très bien d'être posés dans une pièce humide (cuisine, salle de bains ou W.-C.), ce n'est pas le cas du lino. Si de l'eau s'infiltra dessous, il risque de pourrir, sans que vous vous en aperceviez.

VÉRIFIEZ BIEN LE PRODUIT

C'est pourquoi la confusion entre lino et revêtements PVC/vinyle, fréquente sur les sites web des distributeurs, même spécialisés, est un vrai problème. Un exemple parmi d'autres : sur le site de St Maclou, la page titrée : « Les sols en vinyle se déclinent dans tous les styles » affirme en préambule que « Le lino est parfaitement adapté à un usage dans une pièce

humide », puis présente des sols... en vinyle !

En revanche, ces différences ne jouent presque pas sur les modalités d'entretien, au demeurant très facile.

PAS DE LAVAGE À GRANDE EAU AVEC DU LINO

Au quotidien, il convient de dépoussiérer avec un aspirateur ou par balayage à sec, avec un balai trapèze muni d'un bandeau microfibre. Si les poussières ont une fâcheuse tendance à envahir votre intérieur, vous pouvez aussi dépoussiérer par balayage humide, c'est-à-dire avec un balai trapèze, mais dont la semelle est alors munie d'une bande de gaze à usage unique, humidifiée avec de l'eau.

Un nettoyage plus poussé pourra être fait une fois par semaine, toutes

les deux semaines ou une fois par mois – en fait, en fonction du degré d'enrassement, très variable d'une pièce à l'autre. Pour cela, un balai éponge, humidifié avec une solution détergente, sera parfait.

Attention à choisir un détergent doux, par exemple du savon noir dilué dans de l'eau, et à bien essorer le balai éponge. Encore plus avec du lino – jamais de lavage à grande eau pour ce dernier !

NETTOYEZ TRÈS VITE LES SALISSEURS ACIDES

Quant aux salissures, veillez, si possible, à les ôter immédiatement. Tout si ce sont des salissures acides, par exemple de vinaigre ou de citron, car elles peuvent entraîner une décoloration. Les taches incrustées, elles, devraient partir avec un nettoyage au savon noir et à l'eau chaude, à la main, avec un chiffon ou une éponge non abrasive. • C.K.



À retenir

- Les sols en lames de PVC trustent les quatre premières places du classement, aussi bien grâce à leur résistance que du fait de leurs très faibles émissions de substances indésirables.
- Les produits en vinyle en rouleau sont, quant eux, à la peine : un seul obtient la moyenne. Et encore, tout juste.
- Reste le prix, nettement plus élevé pour les sols en lames de PVC : 36,20 €/m² en moyenne pour les quatre produits testés, contre 13,50 €/m² pour les quatre en vinyle.

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADELAÏDE ROBERT AVEC MAGALI REINERT

HYGIÈNE DE VIE

Manger de bonne heure, c'est bon pour le cœur

Une étude pilotée par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), révèle que l'heure à laquelle nous nous nourrissons influe sur le risque de développer une maladie cardio-vasculaire. Manger de bonne heure est plus bénéfique. Alors que le fait de décaler le petit déjeuner d'une heure (par exemple 9 h au lieu de 8 h) augmenterait le risque cardio-vasculaire de 6 %. Pour arriver à ces conclusions, les chercheurs ont utilisé les données de plus de 100 000 personnes incluses dans la cohorte NutriNet : mode de vie, statut pondéral, heures des prises alimentaires, etc. Autre enseignement, un jeûne nocturne prolongé (au-delà de 12 heures) a, lui aussi, un effet positif.●



Question
alimentation ?

La réponse de l'expert
Julie Gauvreau-Bézat
Cheffe de l'unité
observatoire des
aliments à l'Anses

Peut-il y avoir des additifs dans les pots pour bébé ?

OUI. Trente-sept additifs ont été identifiés, en 2012 dans 976 aliments infantiles par l'Observatoire de l'alimentation. Parmi eux, des agents de texture ou des antioxydants. Ceux-ci ont ainsi été retrouvés dans près d'un produit sur trois. La moitié des aliments testés ne contenait, en revanche, aucun additif. Mais depuis dix ans, si l'on se base sur les données disponibles, la tendance est plutôt à la baisse. Pour les consommateurs, la liste des additifs est visible sur les étiquettes. Rappelons que leur présence dans les produits infantiles est encadrée au niveau européen par une réglementation spécifique. Elle s'appuie sur une liste d'additifs sept fois moins importante que dans l'alimentation générale (qui en comporte 400). Cette liste est encore réduite lorsque les produits sont issus de l'agriculture biologique.●

La laine de verre, aussi dangereuse que l'amiante ?

Les nanofibres d'amiante pourraient être aussi dangereuses que... n'importe quelle nanofibre inhalée de même taille et de même géométrie. C'est une étude franco-chinoise parue dans *Nature Nanotechnology* qui le suggère. La formation de fibromes découlerait de l'incapacité des « éboueurs » du système immunitaire, les macrophages, à « avaler » totalement ces nanoparticules, quelle que soit leur nature chimique. Des expériences chez le rat montrent que ces cellules réagissent de la même façon avec des nanofibres de verre, soulevant la question de la sécurité de la laine de verre et de la protection des ouvriers qui la manipulent.●

3 millions

C'est le nombre d'assurés sociaux qui ignorent être

éligibles à la complémentaire santé solidaire, selon l'Assurance maladie.
Pour savoir si vous êtes éligible, rendez-vous sur mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil





Parfumerie & hygiène : la fin des grosses promos

La loi Descrozaille ou Egalim 3 entre en vigueur le 1^{er} mars. Elle limite les promotions sur les articles de droguerie, de parfumerie et d'hygiène.

Depuis la loi Egalim 1, issue des États généraux de l'alimentation, les promotions alimentaires sont encadrées. Résultat : un report a été observé sur les produits du département droguerie, parfumerie et hygiène (DPH).

Protéger les petites PME

➤ Dans ces rayons, les promotions sont passées en moyenne de 38,9 % en 2018 à 41,8 % en 2022, atteignant 47,4 % pour les shampooings, 48 % pour les gels douche et 51,1 % pour les changes et couches-culottes.

Mais maintenant, fini les offres « deux pour le prix d'un », « 1 acheté, 1 offert » ! La loi Descrozaille les limite à un maximum de 34 % en valeur et 25 % en volume. L'objectif est de rééquilibrer les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs et de protéger les petites PME incapables de concurrencer les promotions des multinationales. « Les entreprises du DPH subissent une pression pro-

motionnelle très importante de la part de la grande distribution. Elles sont devenues la variable d'ajustement dans les négociations commerciales », se plaignait la Fédération des entreprises et entrepreneurs de France (FeeF). « Sans l'encadrement des super promotions, le risque c'est la casse industrielle et donc l'avenir du Made in France, dont la cosmétique est l'un des fleurons », arguait, quant à elle, la Fédération des entreprises de la beauté.

Les consommateurs impactés

➤ La grande distribution n'a pas réussi, malgré les tentatives de moratoire, à s'y opposer. Elle pourrait, selon NielsenIQ, perdre 232 millions d'euros dont 125 millions au rayon entretien et 105 millions en hygiène & beauté. Reste à savoir à combien s'élèvera la note de ce rééquilibrage pour les consommateurs. Après des mois d'inflation, la fin des super promos sur des produits souvent coûteux risque d'être un peu dure à avaler. • A.R.

Procès Mediator : la patience a payé

Le procès Mediator, du nom de cet antidiabétique vendu comme amaigrissant, s'est achevé le 20 décembre, soit quatorze ans après l'arrêt de ses ventes. Le jugement offre une meilleure reconnaissance du préjudice subi par les milliers de victimes. Les responsables du laboratoire Servier, qui en avaient dissimulé les risques, ont, en effet, vu leur peine alourdie en appel. •

Un « castra-score » pour les porcelets

L'ONG Welfarm a lancé un outil d'évaluation des marques et des enseignes de grande distribution optant pour d'autres solutions à la castration chirurgicale des porcelets (elle est interdite à vif depuis deux ans, mais son contrôle sous anesthésie reste flou) : le « castra-score ». Si des marques nationales comme Brocéliande, La Nouvelle Agriculture, Madrange et Herta sont engagées dans le bien-être animal, d'autres comme Aldi, Cora, Jean Floc'h et surtout Bigard se montrent rétifs à tout changement. •



DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL : contact@adeic.fr
INTERNET : www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)
141, av. du Maine, 75014 Paris
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL : afoc@afoc.net
INTERNET : www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers,
75883 Paris Cedex 18
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL : consom@leolagrange.org
INTERNET : www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades,
75020 Paris
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL : info@lacgl.fr
INTERNET : www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, bd Exelmans, 75016 Paris
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL : clcv@clcv.org
INTERNET : www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)
19, rue Robert-Schuman,
94270 Le Kremlin-Bicêtre
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL : cnafal@cnafal.net
INTERNET : www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL : cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET : www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL : cnl@lacnl.com
INTERNET : www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL : contact@la-csf.org
INTERNET : www.la-csf.org

Familles de France
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL : conso@familles-de-france.org
INTERNET : www.familles-de-france.org

Familles Rurales
7, cité d'Antin, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL : infos@famillesrurales.org
INTERNET : www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
32, rue Raymond-Losserand,
75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL : contact@fnaut.fr
INTERNET : www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)
263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL : indecosa@cgt.fr
INTERNET : [indecosa.fr](http://www.indecosa.fr)

UFC-Que Choisir
(Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET : www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET : www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CTRC Auvergne-Rhône-Alpes (Aura)
17, rue Richepin,
63000 Clermont-Ferrand
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL : u.r.o.c@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7,
21000 Dijon
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL : contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL : ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE
Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta, 3
5200 Rennes
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET : www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE
CTRC Centre-Val de Loire

10, allée Jean Amrouche,
41000 Blois
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL : ctrccentre@wanadoo.fr

GRAND EST
Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine,
BP 6, 67064 Strasbourg cedex
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL : contact@cca.asso.fr
INTERNET : www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE
CTRC Hauts-de-France
6, bis, rue Dormagen,
59350 Saint André-lez-Lille
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL :
uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET : www.uroc-hautsdefrance.fr

NORMANDIE
CTRC Normandie
7 rue Daniel Huet, 14000 Caen
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL : ctrconnormandie.net
INTERNET : www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE
Siège social/accueil Union Union des CTRCE/ALPC en Nouvelle Aquitaine
Maison départementale des sports et de la vie associative,
153, rue David Johnston
33000 Bordeaux

TÉL.: 07 87 97 09 43
E-MAIL : accueil-unionctrce.alpc@outlook.fr
INTERNET : <https://www.unionctrcalpc.fr/>
TWITTER : @CtrcALPC
FACEBOOK : Union des CTRCE en Nouvelle Aquitaine

Antenne Aquitaine-Bordeaux
153, rue David Johnston
33000 Bordeaux
E-MAIL : alpc.aquitaine@outlook.com
Antenne Aquitaine-Dax
33, avenue Saint-Vincent-de-Paul
40100 Dax
E-MAIL : alpc.sudaquitaine@outlook.com
Antenne Limousin
Rue Marcel Deprez, Parc d'activité IMHOTEP, Lot 5, bureau 4
87000 Limoges

E-MAIL : ctrcaalpc@outlook.com
Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers,
86000 Poitiers
E-MAIL : cctr.poitoucharentes@wanadoo.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq,
13001 Marseille
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL : contact@ctrca-paca.org
INTERNET : www.ctrca-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

>>>

Loire, Beaujolais Ces rouges frais qui ont la cote

CENTRE D'ESSAIS
30 produits
testés





Entre brouilly, bourgueil, chinon, chiroubles, saumur-champigny et beaujolais-villages, la France regorge de vins fruités, frais, faciles à boire. Les régions Loire et Beaujolais sont bien placées en termes de qualité et de prix, même en bio.

Une crise de la consommation frappe les vins. Toutes les couleurs sont concernées, y compris les rosés. De 120 litres de vin par personne et par an dans les années 1960, la consommation a chuté à 40 litres aujourd'hui. La catégorie la plus touchée est celle des rouges, autrefois consommés par les seniors pendant les repas, mais qui ne fait plus florès dans toutes les classes d'âge.

➤ **La déconsommation est une bonne nouvelle sur le plan de la santé publique**, puisque l'alcool est un cancérogène avéré. Mais elle est redoutée sur le plan économique dans la mère patrie du vin où la vigne est implantée depuis les Romains et où la filière emploie 500 000 personnes. Actuellement, la sur-



5 Loire - Chinon

 **À couper le soufre** • Domaine Angelliaume • Sans sulfites ajoutés • 2022 • **8,30 €**
14,5/20

- **Charmeur.** Robe grenat. Nez complexe (cerise, fraise des bois, poire, réglisse). Bouche fraîche, équilibrée, fruitée, soyeuse, longue avec des tanins fins.
- **Pour accompagner** un canard rôti aux cerises.

 **Domaine des Galuches** • Vieilles vignes • Bio • 2021 • **5,95 €**
14/20

- **Digeste.** Robe pourpre. Nez gourmand (cerises au kirsch, café, sous-bois). Bouche nerveuse, légère, saveurs framboise et cacao, finale astringente.
- **Pour accompagner** un rôti de bœuf aux champignons.

 **Expert Club** • Intermarché • 2021 • **5,95 €**
13/20

- **Végétal.** Robe cerise. Nez végétal (poivron vert, bois mouillé) moins agréable que la bouche, légère, l'acidité domine avec des tanins un peu réches en finale.
- **Pour accompagner** des charcuteries fumées.

5 Loire - Saumur-Champigny

 **Club des sommeliers**

- Grandes réserves • Casino
- Bio • 2020 • **12,43 €**

15/20

- **Intense.** Robe cerise. Nez flatteur (cerise noire, violette, cannelle, vanille, sous-bois). Bouche fruitée, souple, veloutée (tanins poudreux), jolie finale réglisse.
- **Pour accompagner** une viande de bœuf au four.

 **Domaine des Roches Neuves** • Biodynamie • 2022 • **15 €**
15/20

- **Gourmand.** Robe pourpre. Nez suave (poivron vert, griotte, mûre, violette, vanille). Bouche pleine, ronde, mûre, longue, tanins bien fondus, finale réglisse (à carafer).
- **Pour accompagner** un bœuf bourguignon ou une moussaka.

 **Les Côteaux, Complices de Loire** • Bio • 2022 • **7,95 €**
14/20

- **Coulant.** Robe pourpre. Nez discret (prune, violette, amande, craie). Bouche légère, fruitée, fraîche et longue, tanins enveloppants. Trame végétale persistante.
- **Pour accompagner** un pot-au-feu.

5 Loire - Bourgueil

 **Le Rocher de mon grand-père** Mercier Vallée • Bio • 2022 • **6,95 €**
14/20

- **Joyeux.** Robe grenat. Nez fin, frais (violette, framboise, groseille, humus). Attaque fruitée, bouche friandise, coulante, digestive, tanins frais, réglisse et poivre en finale.
- **Pour accompagner** un veau aux girolles.

 **Les Deux Argiles, Complices de Loire** • 2021 • **6,90 €**
13,5/20

- **Juteux.** Robe grenat. Nez intense (cerise, humus, myrtille, réglisse). Bouche vive, touche poivron adoucie par les épices, beaux amers, finale qui accroche.
- **Pour accompagner** un plateau de charcuteries.

 **Philippe de Valois** • Nicolas • 2021 • **8,70 €**
13,5/20

- **Frais.** Robe cerise. Nez intense, complexe (lys, griotte, prune, cassis, vanille, cacao). Bouche tendre, vive, légère, des tanins doux, fruits rouges acidulés, digestive et longue.
- **Pour accompagner** une côte de bœuf saignante.

Distributeurs : Auchan, Biocoop, Carrefour, Casino, Intermarché, lechantduvin91.com, E.Leclerc, lepetitballon.com, Lidl, Monoprix, Nicolas, petitescaves.com, vinibee.com.

production conduit à un arrachage définitif de vignes, notamment en Gironde, et à des distillations en masse. Producteurs et distributeurs s'activent pour se renouveler.

DES VINS FAITS POUR ATTIRER LES JEUNES

► Stéphane Friez, responsable de la filière vin à Intermarché alerte :

« Nous devons nous battre pour que le vin subsiste comme boisson et continuer à faire vivre nos vignerons qui sont aussi nos clients ! ». Pour

Comment nous avons procédé

NOTRE DÉGUSTATION À L'AVEUGLE

• Les échantillons ont été présentés anonymement, dans des verres Inao numérotés avec 3 chiffres. Chacun a dégusté sa série dans un ordre différent. La note résulte d'une moyenne pondérée et arrondie : un bonus (ou un malus) a été appliqué à la moyenne des notes obtenues, selon que l'échantillon a été le plus (ou le moins) apprécié par les jurés.

Notre jury d'experts était composé de :

- Nathalie Brosset, experte en gastronomie ;
- François Buttigieg, caviste ;
- Jean Carasi, professionnel dégustateur ;
- Luc Dabadie, courtier juré-expert piqueur ;
- Jean-Michel Deluc, maître-sommelier ;
- Philippe Demari, formateur en dégustation ;

- Felicity Demont, consultante en vins ;
- Floréal Dubois, professionnel du vin ;
- Pierre Guigui, journaliste et auteur ;
- Michèle Hélène, formatrice en dégustation ;
- Françoise Lacoste, grande amatrice ;
- Stéphane Philippe, consultant en vin ;
- Michèle Piron, technicienne en œnologie.

L'élosion • Baudry & Dutour
• Bio • 2021 • 6,95 €

12/20



- **Opulent.** Robe pourpre. Nez intense (fruits noirs, lait de coco, grillé). Bouche généreuse, puissante, gourmande (flaveurs de vanille et de myrtille), tanins doux ; un style affirmé.
- **Pour accompagner** un foie gras d'oie.

Château de Coulaine • Bio

• 2021 • 13 €

10,5/20



- **Mûr.** Robe évoluée grenat. Nez mûr, suave (cerise, prune, pivoine, vanille). Bouche où dominent les fruits rouges, la cannelle, et les tanins diversement appréciés.
- **Pour accompagner** des grillades de porc au romarin.

Domaine des Frogères • Cuvée prestige • Bio • 2021 • 11,70 €

13,5/20



- **Mature.** Robe grenat. Nez intense, boisé (café, vanille, fumée, tabac). Bouche souple, flaveurs de fruits à noyaux mûrs, tanins un peu secs en finale.
- **Pour accompagner** une selle d'agneau au jus de romarin.

Expert Club • Intermarché

• Sans sulfites ajoutés • 2022
• 9,26 €

12/20



- **Charnu.** Robe cerise. Nez intense (cassis, réglisse, cannelle, vanille, écorce d'orange). Bouche perlante, souple, généreuse en fruits frais, tanins fondus, un peu courte.
- **Pour accompagner** une poêlée de boudin noir aux pommes du Perche.

Domaine du Petit Bondieu
Cuvée Céleste • Bio • 2021
• 11,90 €

11,5/20



- **Charpenté.** Robe cerise. Nez puissant (prune, vanille, cardamome). Attaque juteuse, bouche puissante et structurée au milieu, flaveurs épiceées, finale âpre.
- **Pour accompagner** des cochonnailles.

Augustin Florent • Carrefour

• 2022 • 4,99 €

10/20



- **Maire.** Robe cerise. Joli nez intense (prune, mûre, thym). Attaque fluide, fruitée, mais la bouche tire ensuite vers l'acidité, la dureté et une finale brûlante.
- **Pour accompagner** un tartare de bœuf et frites.

attirer les jeunes, l'enseigne a réorienté ses 800 références et dynamisé les étiquettes sur le modèle des bières, numéro 1 au rayon alcool (52 % des ventes pour les bières contre 30,6 % pour les vins en grandes et moyennes surfaces, chiffres 2022 Circana publiés par Rayon Boissons). La nouvelle gamme de vins de cépage cible « des vins faciles à boire, à faible teneur en alcool (10 %) et surtout sans tanins, sans amertume, sans sensation d'alcool », décrit Stéphane Friez.

► Des boissons mieux adaptées à l'apéritif puisque ce moment est devenu l'occasion principale de consommer du vin, plutôt qu'au repas. Une tendance confortée par les derniers confinements où se sont surtout vendus des blancs, et du côté des rouges, des bouteilles de beaujolais. Avec leur côté gouleyant, ces cuvées ont le vent en poupe et inspirent même le Bordelais.

DES CÉPAGES QUI VARIENT SELON LES TERROIRS

► Dans ce contexte, notre sélection s'est intéressée à deux régions réputées pour ses vins rouges et fruités : La Loire et le Beaujolais. Avec deux cépages phares : le cabernet franc et le gamay. Mais sur ces seuls critères, aucune assurance de tomber sur le bon style. Par exemple, dans la Loire, le cabernet franc change de caractère en fonction des terroirs

où il est planté. Il donne des vins souples et fruités sur des terrains de gravier ; il se complexifie sur les coteaux argilo-calcaires et devient plus charpenté sur les plateaux parsemés de galets de silex.

LES PRODUCTEURS ONT ADAPTÉ LEURS MÉTHODES

► **Le risque, avec les vins rouges, est de rebuter les papilles avec des tanins durs**, une amertume pro-

noncée et une sensation d'alcool. Ces dernières années, les producteurs ont adapté leurs méthodes dans le chai comme pour la vigne. « La culture en biodynamie donne des sols vivants, ce qui a tendance à rendre les vins plus frais. La couleur de la robe est plus lumineuse et en même temps, les vins acquièrent une profondeur » [comme notre dégustation l'atteste aussi, NDLR], décrypte Thierry Germain, du domaine des Roches

À la recherche d'un vin fruité, léger... avec du fond.

Neuves dont l'échantillon est bien ressorti dans notre dégustation. « La cuvée que vous avez goûtee assemble des raisins de différents terroirs, vendangés à la main, la vinification est légère avec

des remontages doux pour respecter le raisin au maximum ; elle signe l'identité du domaine, c'est-à-dire un style fruité, léger mais avec du fond », poursuit le

5 Beaujolais - Beaujolais-Villages



Domaine de la Croix de Montmerond • Lidl • 2020
● 4,28 €
14,5/20
• Racé. Robe grenat. Nez intense, complexe (cerise au kirsch, noix, thé noir, minéral). Bouche fraîche, élégante, longue, tanins croquants, fruits fondus.
• Pour accompagner un magret de canard aux cerises.



Georges Duboeuf • 2022
● 8,90 €
14,5/20
• Puissant. Robe pourpre. Nez fin (cerise, framboise, mûre, myrtille, banane, poivre). Bouche fruitée, ample, texture pleine, tanins soyeux, finale sapide et longue.
• Pour accompagner un gigot d'agneau rôti.



Jean-Claude Lapalu • Vieilles vignes • 2022 • 17,40 €
13/20
• Surprenant. Robe cerise. Nez complexe (framboise, crème de cassis, rose, épices, animal). Bouche perlante, acidulée, tanins enrobés, longueur, finale réglisse (à aérer).
• Pour accompagner une entrecôte marchand de vin avec des frites.

5 Beaujolais - Chiroubles



J. Thorin • Terre de Granites
● 2022 ● 7,74 €
14,5/20
• Raffiné. Robe cerise. Nez discret (raisin frais, mûre, graphite, réglisse). Bouche généreuse, texture soyeuse, saveurs gourmandes (épices, fruits noirs), finale astringente (à carafer).
• Pour accompagner un confit de canard.



Jacques Charlet • Les 3 Puits
● 2020 ● 12,60 €
14/20
• Structure. Robe cerise. Nez fin (cerise, poivre, réglisse). Bouche juteuse, structurée par les tanins, saveurs (cerise, cassis, réglisse, menthe), longue (à carafer).
• Pour accompagner un porc noir aux girolles.



Domaine Chante-Grillons
● 2022 ● 8,95 €
14/20
• Séducteur. Robe cerise. Nez agréable (mûre, myrtille, violette, vanille, réglisse). Bouche souple, veloutée, homogène avec le nez, tanins doux, bel équilibre.
• Pour accompagner un rôti de bœuf en croûte.

5 Beaujolais - Brouilly



La cave d'Augustin Florent
● Carrefour ● 2022 ● 7,40 €
14/20
• Classique. Robe pourpre. Nez expressif (myrtille, cassis, fumé). Bouche puissante, riche, tanins jeunes et fermes, longueur, finale réglisse (à carafer).
• Pour accompagner un bœuf carottes.



Pierre Chanaud • Auchan • 2021
● 7,06 €
13/20
• Festif. Robe cerise. Nez fin (fraise des bois, cassis, poivre, vanille, tabac, thé, réglisse). Bouche souple, veloutée, équilibrée, trame tanique et épicee, longueur (à carafer).
• Pour accompagner une escalope de veau à la milanaise.



Expert Club • Intermarché
● 2021 ● 8,30 €
12,5/20
• Décevant. Robe pourpre. Joli nez (fruits rouges, cuir, épices). Attaque souple et fruitée gâchée par une dureté en bouche et une amertume en finale.
• Pour accompagner un poulet basquaise.

Distributeurs : Auchan, Biocoop, Carrefour, Casino, Intermarché, lechantduvin91.com, E.Leclerc, lepetitballon.com, Lidl, Monoprix, Nicolas, petitescaves.com, vinibee.com.



vigneron, qui considère le cabernet franc comme un grand cépage dont le côté austère dominé par le poivron rouge des années 1990 a disparu au profit d'une gourmandise de fruits rouges et d'épices.

VINS « DIGESTES », FACILES À BOIRE

► **Le style fruité est porté aux nues parce qu'il apporte** une facilité d'accès que les primo-accédants au vin recherchent. Ce caractère était jusqu'ici assimilé à

des vins simples, à boire jeunes, considérés implicitement comme inférieurs, comparés aux vins de garde, plus complexes donc supérieurs. La recherche du « digeste », assimilé à la facilité à boire, tend à anoblir les vins fruités. Un style lié aussi aux vins naturels et aux vins sans sulfites

ajoutés, deux catégories prisées des jeunes dégustateurs. « Quand nous proposons à nos clients habituels de déguster notre cuvée sans soufre, témoigne Hervé Meunier, directeur du domaine Angelliaume de cinquante hectares à Chinon, nous constatons toujours des réticences quand, d'emblée, elle intéresse les clients jeunes qui viennent entre copains et fréquentent les bars à vins ». Le vocabulaire est important : « Je m'efforce de ne pas parler de vins légers, le terme est mal perçu, mais de vins fruités, fins, élégants ».



Arnaud Aucoeur • Cœur de fruit
• Bio • 2021 • 8,50 €

12,5/20

- **Boisé.** Robe cerise. Joli nez (cerise, feuilles, charbon de bois). Bouche décevante, la présence de bois masque le fruit et assèche le palais.
- **Pour accompagner** une volaille crémeuse aux champignons.



Cave du Château des loges
• Sans soufre ajouté • 2021
• 6,50 €

9,5/20

- **Périmé.** Robe grenat. Nez déplaisant, notes oxydatives. Bouche très acide, avec un côté madérisé, un manque de volume, tanins effacés au profit de l'alcool.



Retour aux sources,
Didier Desvignes • Sans soufre ajouté • 2021 • 11,20 €

14/20

- **Caractère.** Robe pourpre. Nez discret (poivre gris, graphite, pivoine). Attaque franche, bouche vive, fruitée, texture veloutée, longueur (à carafer).
- **Pour accompagner** un magret de canard aux pruneaux.



Vin de Kav, Domaine Karim Vionnet • Bio • Vin naturel
• 2021 • 16 €

9/20

- **Dévant.** Robe tuilée. Nez déviant (animal, térébenthine). Bouche acide et alcooleuse ; la présence de gaz durcit la finale.



Domaine Joubert • Vieilles vignes • Sans sulfites ajoutés
• 2021 • 15,90 €

12,5/20

- **Clivant.** Robe grenat. Nez élégant (cassis, cerise, réglisse). Attaque souple, la bouche a du volume avec une acidité et des tanins encore fermes (à attendre).
- **Pour accompagner** un canard à l'orange.



Jardins de la Chaize, Château de la Chaize • 2021 • 9,90 €

10,5/20

- **Digeste.** Robe cerise. Nez fruité et floral. Attaque vive, bouche suave, gourmande sur le côté fruité et léger. Un style simple qui peut diviser.
- **Pour accompagner** une planche de charcuteries fumées à l'apéritif.

LA TENDANCE DES VINS SANS SULFITES

L'emploi du terme « digeste » est apparu avec le mouvement du vin naturel né dans les années 1990 dans le Beaujolais avec le gamay. « Un cépage propice à se passer de soufre, dans la mesure où il se boit jeune », estime le vigneron Didier Desvignes. Ces premiers élaborateurs, dans la lignée de Jules Chauvet, négociant chercheur dans le Beaujolais, ont pointé la tendance des sulfites à durcir le vin quand ils sont ajoutés (le vin en produit naturellement aussi).

Ce sont des allergènes qui, à ce titre, doivent toujours apparaître sur l'étiquette. Les sulfites inhibent l'action d'un composant, le glutathion, dont le foie a besoin pour décomposer l'alcool. Leur absence rendrait ainsi les vins plus digestes. Ce qui expliquerait les témoignages de consommateurs qui s'étonnent d'une absence de maux de tête avec ces cuvées « sans ».

► Les vins sans sulfites ajoutés sont des vins sans conservateurs.

Pas forcément bio. Pas forcément des vins naturels non plus. Ils sont apparus avec l'obligation d'étiquetage des sulfites et sont devenus une catégorie en soi en plein développement dans la grande distribution, où ils répondent au besoin de produits naturels que les consomma-



teurs imaginent bons pour la santé.

En réalité, ils peuvent être élaborés de manière artisanale (comme la cuvée de Didier Desvignes) sur la base d'une hygiène rigoureuse, d'un choix de vignes en coteaux pour obtenir une acidité protectrice et du cépage gamay qui se boit rapidement. Ils peuvent aussi être pasteurisés pour tuer les micro-organismes, au risque d'affadir le produit, comme pour le lait industriel. Même en bio, la flash pasteurisation est autorisée. Les savoir-faire font toute la différence.

Sur le plan gustatif, c'est une catégorie hétérogène, pas facile à appréhender pour les consommateurs, qui vont trouver, comme dans notre dégustation, de belles cuvées au caractère fruité, d'autres insipides, d'autres encore totalement déviantes. Dans son livre *Le vin naturel existe-t-il ? Bon plan ou arnaque ?*, aux éditions Libre & Solidaire (2024),

Claude Reynaud, un ancien vigneron (Château de Bosc) dénonce l'industrie du vin sans sulfites et propose, pour clarifier les choses, de définir le vin naturel « comme un vin bio certifié, sans sulfites ajoutés et non pasteurisé ».

En attendant, pour les dénicher, seuls les blasons « Vin méthode Nature » et « S.A.I.N.S » (sans aucun intrant ni sulfites) sont à suivre. Ce sont des vins de niche, qui s'achètent chez des cavistes spécialisés ou directement chez le petit producteur, à des prix forts, vu les faibles rendements.

LES RÉSULTATS DE NOTRE DÉGUSTATION

Nos trente bouteilles ont été achetées dans le commerce au mois de septembre dans les mêmes conditions que n'importe quel client, comme l'exige le protocole d'indépendance de l'Institut national de la consommation. Le millésime 2022, commercialisé courant 2024, n'était pas encore partout livré. Pour les six cuvées « SSA », les résultats sont aléatoires. Deux présentent un défaut d'oxydation (dont la cuvée de

vin naturel de Karim Vionnet), deux divisent le jury, deux donnent pleine satisfaction avec des profils fruités : le chiroblous « Retour aux sources » de Didier Desvignes et le chinon « À couper le soufre » du domaine Angelliaume.

Pour le reste de la dégustation, plus de la moitié est bien jugée (au moins 13/20). La Loire et le Beaujolais réalisent quasiment les mêmes performances.

Saumur-champigny et chiroblous sont les plus appréciés.

Saumur-Champigny et Chiroblous sont les deux appellations les plus appréciées. Les chiroblous confirment leur réputation de vins frais et fins – ce cru du Beaujolais est favorisé, à cet égard, par la position plus élevée en altitude (jusqu'à 600 m) que les autres. La région Loire se démarque par une forte présence de cuvées bio dont la moitié est bien appréciée. La bouteille en biodynamie se place en tête du palmarès. Les meilleurs rapports qualité-prix (autour de 8 €) sont à chercher du côté des bourgueils et des chinons. •

MARYSE SARGIS

AVEC XAVIER LEFEBVRE, ingénieur

Le choix de
60



Saumur-Champigny

14/20

Les Côteaux - Complice de Loire 2021 - Bio - Carrefour - 7,95 €

Bourgueil

14/20

Le Rocher de mon grand-père Mercier Vallée 2022 - Bio Carrefour - 6,95 €

Beaujolais-Villages

14,5/20

Georges Dubœuf - 2022 - Intermarché - 8,90 €

Chiroblous

14,5/20

J. Thorin - Terre de Granites 2022 - Intermarché - 7,74 €

À retenir

- À moins de 8 €, les deux régions Loire et Beaujolais offrent de bons rapports qualité-prix.
- Les vins de Saumur-Champigny (Loire) et de Chiroblous (Beaujolais) réalisent les meilleures performances, ce qui peut faire de ces deux appellations un premier critère de choix pour les consommateurs.
- Du côté des brouillys à marque de distributeur, les bouteilles de Carrefour et Auchan ressortent le mieux.
- Attention aux vins sans sulfites ajoutés dont le choix est risqué ; ils exigent souvent d'être mis en carafe au préalable.



**Pour vos enfants,
vos petits-enfants**

4 numéros par an

21 € au lieu de ~~23,60 €~~

(prix de vente au numéro : 5,90 €)

LES AVANTAGES DE L'ABONNEMENT

Votre enfant reçoit le magazine chez lui avant sa mise en vente en kiosque.

Vous bénéficiez d'une réduction par rapport au prix de vente au numéro.

Vous avez accès à la version numérique de *60 millions Junior* sur le site 60millions-mag.com.

**Scannez le QR code pour
souscrire un abonnement
directement en ligne.**



BULLETIN D'ABONNEMENT

À compléter et à envoyer dans une enveloppe sans l'affranchir
au service Abonnements de 60 Millions de consommateurs - Autorisation 96316 - 59789 LILLE CEDEX 9

OUI, je souhaite souscrire
un abonnement de 1 an à *60 millions Junior*
(4 numéros) au prix de 21 € au lieu de 23,60 €
(prix de vente au numéro : 5,90 €).

Madame Monsieur

Nom

Prénom

N° rue

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Bénéficiaire de l'abonnement

Nom

Prénom

Rue

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Date de naissance : *Facultatif*



Je choisis de régler par :

chèque bancaire à l'ordre de *60 millions de consommateurs*

carte bancaire

N° :

Expire fin :

Date et signature obligatoires

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/04/2024. Le numéro 1 de *60 millions Junior* sera livré au bénéficiaire sous un délai de 15 jours après la réception de votre bulletin d'abonnement. Vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la réception du premier numéro. La collecte de vos données personnelles et de celles du bénéficiaire est réalisée par le prestataire de gestion des abonnements sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation, éditeur de *60 millions Junior*, à des fins de gestion de l'abonnement. Les données personnelles du bénéficiaire sont exclusivement collectées pour la gestion de l'envoi des numéros. Elles ne seront pas utilisées pour la prospection commerciale et ne seront cédées à aucun organisme extérieur. Vous avez un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'opposition et d'effacement de vos données et vous pouvez définir vos directives post mortem à l'adresse suivante : dpo@in60.fr. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernier achat. Nous utiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case Vos données pourront être cédées à des organismes extérieurs (presse et collecte de dons) sauf opposition en cochant cette case Conditions générales d'abonnement et politique de confidentialité disponibles sur www.60millions-mag.com.

Produits transformés La réalité fait moins rêver que les photos

Enquête

Plats cuisinés, biscuits, crèmes glacées... Dans les rayons des grandes surfaces, les emballages arborent des photos très alléchantes. Mais la promesse ne se retrouve pas toujours dans l'assiette.

La photo fait saliver. Doré à souhait, le cookie photographié est couvert d'appétissants éclats d'amande et de chocolat. Mais à l'ouverture... on a beau chercher, ces gourmandises ne se retrouvent pas visuellement sur le biscuit. Tout au plus quelques brisures apparentes, parfois une à peine par gâteau. Si la déception ne change en rien le goût tout à fait acceptable des cookies dégustés – morceaux d'amande et de chocolat sont bien présents dans l'épaisseur du biscuit –, elle dénote tout de même une pratique des industriels parfois à la limite de la tromperie : titiller notre imaginaire pour susciter l'acte d'achat. Et ça marche.

DES MISES EN SCÈNE TRÈS FLATTEUSES

Agacés par ces pratiques, nos lecteurs nous rapportent régulièrement des différences criantes entre la belle photo sur le paquet et le produit lui-même une fois déballé. En tête de leurs doléances, les plats cuisinés. Il faut reconnaître qu'entre les légumes brillants comme autant de

joyaux trônant sur la semoule aérienne d'un couscous et la mixture découverte à l'intérieur du paquet, l'expérience est largement décevante.

Pareil pour les coquilles Saint-Jacques, trop souvent montrées comme luisantes et rebondies, dorées à souhait et, de fait, sans commune mesure avec les cylindres pâles à l'aspect caoutchouteux présents dans le plat lui-même. Des indus-

Légumes brillants, belle portion de viande... sur la photo.

triels arguent que les plats se refont une beauté à la cuisson, notamment qu'ils regagnent en volume. Pour les produits que nous avons achetés, en particulier les préparations à base de poisson, ça n'a pas toujours été le cas.

DE L'ILLUSTRATION À LA DÉSILLUSION

Outre la déception visuelle, l'impression d'abondance donnée par la photo est également mise en cause par nos lecteurs. Les morceaux de viande ou de poisson semblent souvent plus nombreux sur l'image que dans la réalité. Pourtant,

il existe des règles à respecter concernant le nombre des ingrédients principaux. « Nous n'avons pas le droit de faire figurer plus de produit qu'il y en a en réalité, explique Thierry Bineau, photographe spécialisé dans les visuels culinaires depuis plus de trente ans. Mais nous avons des astuces. Comme celle de rassembler la quasi-totalité des morceaux pour les mettre en évidence sur le dessus du plat. » Laissant imaginer qu'il en reste tout autant dans les



Contrairement à ce que présente l'emballage, une fois le plat ouvert, les noix de Saint-Jacques ne sont pas dorées, et les légumes sont « noyés » dans la sauce.



La mise en scène orchestrée par le photographe pour le packaging vise à faire saliver le consommateur.

autres couches... Le photographe reconnaît qu'en matière d'illustrations de packaging culinaire, la mission que lui confient les industriels est de faire saliver le consommateur.

À LA LIMITÉ DE PRATIQUES ACCEPTABLES

Dans sa boîte à outils, on trouve encore bien d'autres techniques de mise en valeur, comme une cuisson raccourcie pour préserver les couleurs, des « cales » pour rehausser les

Il existe plein de techniques visuelles de mise en valeur du produit.

légumes sur une pizza ou la hauteur d'un hamburger... jusqu'à parfois utiliser une sauce tomate autre que celle de la recette présentée, un steak haché plus appétissant ou encore

un poisson entier plutôt que celui de la recette industrielle, fait de morceaux reconstitués. « La seule fois où ma photo a été retoquée, précise le photographe, c'est lorsque j'ai présenté un plat micro-ondable que j'avais fait doré au four. Car,技iquement, il n'aurait jamais pu avoir cet aspect. » Autrement dit, les commanditaires sont vigilants, même si les flirtent parfois avec les limites des pratiques acceptables.

DANS LE FLOU DES MENTIONS

Parfois, les mentions comme « suggestion de présentation », « photo non contractuelle » ou encore « visuel à titre indicatif », généralement placées sur le côté de l'emballage, viennent rappeler que nous sommes dans le registre de la publicité. Mais elles ne sont pas obligatoires, excepté pour



La photo et la mention « gros éclats de chocolat » insistent sur une apparence, démentie par le contenu du paquet. Même si les morceaux de chocolat et d'amande sont bien présents dans les biscuits.

les desserts et entremets à préparer. Légalement, en matière de visuel, seule la mise en avant d'ingrédients que l'on ne retrouve pas – ou en quantité insuffisante – dans la recette est répréhensible (règlement UE n° 1169/2011 du 25 octobre 2011 concernant l'information sur les denrées alimentaires). « La vanille est une véritable ligne rouge, pointe Thierry Bineau. Pas question de faire figurer une gousse alors que la recette est à base d'arôme de synthèse. » Ou bien le fabricant doit impérativement faire figurer, à proximité immédiate de la gousse illustrée, une mention comme « arôme », « goût », « saveur » ou « parfum ».

SI LE CONSOMMATEUR S'ESTIME TROMPÉ...

Mise à part la tromperie sur la présence d'ingrédients, la différence entre l'emballage et le contenu pourrait être sanctionnée pour publicité trompeuse (art. L.121-2 du code de la consommation). Ce qui se juge au cas par cas. Mais c'est au consommateur qui s'estime trompé ou induit en erreur de saisir la Répression des fraudes (DGCCRF) sur signal.conso.gouv.fr. Celle-ci peut verbaliser le fabricant et, selon les cas, renvoyer vers les tribunaux. C'est à eux qu'il appartient de trancher s'il y a ou pas publicité trompeuse ou pratique commerciale déloyale.

Que faire alors, pour choisir les produits les plus proches de la promesse visuelle ? Certaines marques de distributeur imposent que le visuel soit conçu avec le plat réellement contenu dans la boîte. Mais cela semble une évidence pour le consommateur... D'autres fabricants ou distributeurs jouent la transparence avec des emballages ajourés qui permettent de vérifier l'apparence réelle du contenu. Le plus simple reste de repérer les marques faisant preuve d'une relative sobriété sur les emballages. •

NATALIA SCHEIDHAUER

Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN
et réalisez jusqu'à
23 % D'ÉCONOMIE**



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

+ LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...

+ Le hors-série Spécial Impôts
En version numérique

+ L'ACCÈS AUX SERVICES

NUMÉRIQUES DE «60» (ORDINATEUR, TABLETTE ET SMARTPHONE)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-séries compris dans votre abonnement
- Accès aux articles réservés aux abonnés
- Accès à la lettre d'info de la communauté de lecteurs : La Tribu 60



DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
SUR WWW.60MILLIONS-MAG.COM

BULLETIN D'ABONNEMENT

600

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 96316 – 59789 Lille Cedex 9

OUI, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*.

Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 € au lieu de ~~59,70 €~~

soit **18 % d'économie** : «1 an, soit 11 numéros mensuels + Hors-série Impôts en version numérique* + accès aux articles et aux versions numériques des mensuels sur le site 60millions-mag.com

ABONNEMENT EXPERT 83 € au lieu de ~~108 €~~

soit **23 % d'économie** : «1 an, 11 numéros mensuels + Hors-série Impôts en version numérique* + 7 Hors-séries + accès aux articles et aux versions numériques des mensuels sur le site 60millions-mag.com.

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/04/2024. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Bleu sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs*, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Brossellette, CS10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case (Délais de livraison du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

*Si vous souhaitez recevoir la version papier du hors-série Impôts (sans frais supplémentaires), veuillez cocher cette case

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone*

Email*

*Facultatif

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de **60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS**

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

>>>

Bien-être beauté Faut-il faire la peau aux masques ?

CENTRE
D'ESSAIS
17
produits
testés





Les masques pour le visage à usage unique rencontrent un succès grandissant, surtout auprès des jeunes. Des produits peu écologiques, parfois riches en substances indésirables.

Aux anniversaires des préados, le masque pour le visage est devenu tendance. Avec leurs visuels de licorne ou de panda, leurs parfums fraise ou chocolat, ils se présentent comme des produits cosmétiques ludiques et abordables. Monoprix l'a bien compris. L'enseigne a récemment ouvert son premier Bar à masques à Paris, dans le cadre d'un partenariat avec L'Oréal, et distribue une centaine de références. Des masques hydratants, anti-acné, anti-rides, anti-taches, coup d'éclat, purifiants, repulpants, détox, exfoliants... Et si les femmes sont davantage représentées sur les

Avec leur parfum fraise ou chocolat, ils séduisent les jeunes.



visuels publicitaires et les modes d'emploi des emballages, les produits sont utilisés aussi par les hommes, comme le démontrent les réseaux sociaux.

L'OFFRE S'EST DÉVELOPPÉE EN 2021

La tendance a émergé en Asie de l'Est. Les masques « Made in Korea » ont débarqué en plein covid sur les réseaux sociaux ; ils sont désormais proposés par des marques sélectives comme de distributeur. « Les premiers masques de marques de distributeur (MDD) sont apparus en 2016 mais l'offre s'est développée en 2021, portée par des ingrédients phares comme le

charbon », précise Monoprix qui a désormais sa propre gamme de huit masques à usage unique. Ils représentent, à ce jour, 6 % du soin visage, mais ils atteignent 11 % en magasin sélectif (Sephora, Nocibé, Marionnaud...).

➤ **Le principe est simple. Un masque en tissu jetable** et pré-découpé, imbibé ou à imbiber de crème (comme dans le cas de Cattier), est posé une quinzaine de minutes sur le visage. Passé ce « petit temps pour soi », assez court pour se glisser dans l'emploi du temps, assez long pour laisser pénétrer les actifs, il faut le retirer.

➤ **Ce type de masque répond à un besoin différent par rapport aux masques en pot.** « Avec ses actifs concentrés, le masque à usage unique offre un effet immédiat, one shot, et un moment de détente qui touche davantage les jeunes d'autant que son prix est abordable. Le masque en pot, lui, s'inscrit dans une routine beauté et touche probablement davantage les 30 ans et plus pour une efficacité dans le temps », juge

PHOTOS PRODUITS: F. PONCELET/«GO»

✓ Les résultats de notre essai

Masques hydratants

+++	Très bon 20 à 17
++	Bon 16,5 à 13
+	Acceptable 12,5 à 10
-	Insuffisant 9,5 à 7
--	Très insuffisant 6,5 à 0

Conditionnement	15 ml	31 g	Non précisé	49 g	18 ml	28 g	22 g
Prix indicatif	3,90 €	11 €	9,50 €	4,99 €	8,50 €	3,25 €	7,95 €
Labels naturel/bio	Cosmos natural	-	-	-	-	-	-
Qualité de l'étiquetage (20 %)	++	+	++	+	-	++	++
Cosmét'o'Score (80 %)	A	A	A	A	A	B	B
Appréciation santé	A	A	A	A	A	B	A
Appréciation environnement	A	A	A	A	A	B	C
APPRÉCIATION GLOBALE (100 %)	😊😊😊	😊😊😊	😊😊😊	😊😊😊	😊😊😊	😊😊😊	😊😊😊

* Produit en fin de commercialisation.



Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Nous avons acheté 13 masques affichant l'allégation « hydratant » distribués en supermarchés et magasins spécialisés, et 4 masques affichant une allégation anti-âge. L'évaluation a porté sur la composition indiquée sur l'emballage et la qualité de l'étiquetage. Le Cosméto'Score, quant à lui, a évalué l'impact des ingrédients sur la santé (70 %) et l'environnement (30 %). Il va de A (produit à utiliser sans réserve) à E (très déconseillé). L'efficacité n'a pas été évaluée dans cet essai.

Monoprix. Avec un avantage pour les masques en tissu à usage unique : « La meilleure conservation, la pénétration uniforme du soin et un meilleur ciblage des besoins ».

PASSÉS À LA MOULINETTE DE NOTRE COSMÉTO'SCORE

► Mais que contiennent-ils ? Quel impact ces masques peuvent-ils avoir sur la santé et l'environnement et qu'est-ce qui les différencie ? C'est ce que nous avons souhaité

comparer en passant 17 masques à la moulinette du Cosméto'Score, une notation développée par l'Institut national de la consommation (INC) dont les résultats sont résumés dans les deux tableaux de ce dossier.

► Nous n'avons pas évalué leur efficacité. Ces masques obtiennent souvent de bons commentaires des clients car c'est le plaisir immédiat qui est jugé, lequel n'est pas nécessairement corrélé à l'effet hydratant. « Le masque peut donner

Des masques appréciés pour le plaisir immédiat procuré.

un coup d'éclat pour une soirée : sur le moment la peau sera bien hydratée car il forme comme un film sur la peau. Mais il n'agit pas en profondeur. Il ne faut pas en attendre un effet durable », explique le Dr Flora Fisher, dermatologue.

DES MOLÉCULES NÉFASTES POUR L'ENVIRONNEMENT

► Côté santé, leur impact est limité si leur usage est ponctuel et espacé. Dans notre évaluation, nous avons considéré, pour tous les masques, un usage hebdomadaire sans tenir compte des indications du fabricant. La plupart ne précisent pas la fréquence d'usage. Lorsque celle-ci est indiquée (Biocyte, Nocibé, Garnier), elle se situe entre une et trois fois par semaine.

► Que retrouve-t-on dans ces masques ? Les ingrédients classiques au pouvoir hydratant : de la glycérine, du propylène glycol, des molécules évitant l'évaporation de l'eau comme le collagène et l'acide hyaluronique (« sodium hyaluronate », sur la liste de la nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques), et d'autres molécules telles le 1,2-hexanediol ou le butylique glycol, un peu moins favorables pour la santé comme pour l'environ-

Patchness Hydratense mask	Les Poulettes Masque Hydra Fraîcheur	Cattier * Masque tissu hydratant	Loua Bio Green Mood Hydratant Apaisant	Lavera Glow Tuchmaske Masque en tissu Illuminisateur	MKL Green Nature Hydratant & Régénérant
8 ml 13,34 € -	18 ml 8,90 € Cosmos organic	20 ml 7,84 € Cosmos organic	15 ml 5,20 € Cosmos organic	Non précisé 5,20 € Natrue	Non précisé 4,11 € Cosmos natural
-	+	+	-	-	-
B	B	C	C	D	D
A	B	D	D	D	E
D	B	A	A	B	B

Les résultats de notre essai

Masques anti-âge

Très bon 20 à 17	+++
Bon 16,5 à 13	++
Acceptable 12,5 à 10	+
Insuffisant 9,5 à 7	-
Très insuffisant 6,5 à 0	- -

- Poids/Volume
- Prix indicatif
- Qualité de l'étiquetage (20 %)**
- Cosmét'o'Score (80 %)**
- Appréciation pour la santé
- Appréciation pour l'environnement

APPRECIATION GLOBALE (100 %)

Poids/Volume	Non précisé	25 ml	26 g	35 g
Prix indicatif	5,99 €	8,95 €	3,99 €	4,99 €
Qualité de l'étiquetage (20 %)	-	++	-	++
Cosmét'o'Score (80 %)	B	C	D	E
Appréciation pour la santé	B	D	E	E
Appréciation pour l'environnement	B	A	A	E
APPRECIATION GLOBALE (100 %)				

nement. Des conservateurs, essentiels mais souvent irritants donc limités en concentration, comme le phénoxyéthanol. Et des molécules parfumantes souvent sensibilisantes telles le limonène, le linalol, le géraniol, le citronellol, etc.

DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS POSSIBLES

► **Les produits les moins bien notés pour la santé présentent, le plus souvent, des ingrédients soupçonnés d'être perturbateurs endocriniens comme le benzyl silicate, en plus de présenter un cumul d'ingrédients à risque modéré.**

C'est le cas des substances parfumantes au pouvoir allergène et irritant, qui gagneraient à être diminuées dans ces masques. Même si elles sont présentes souvent en

faible quantité – le taux de limonène doit être inférieur à 0,001 % dans les produits non rincés, par exemple.

► **Comme attendu, nous avons retrouvé dans les quatre masques anti-âge les mêmes défauts observés dans le dernier essai sur les crèmes anti-rides : une longue liste d'ingrédients avec davantage d'ingrédients problématiques pour la santé comme pour l'environnement que dans les masques hydratants.**

Le masque Placentor Végétal contient, par exemple, du butylphenyl methylpropional, une substance sensibilisante et suspectée d'être perturbateur endocrinien. Le masque anti-âge L'Oréal Paris, lui, contient du dioxyde de titane et du mica,

non indiqués comme présents sous forme nanométrique mais qui, en théorie, peuvent exposer à des nanoparticules et sont peut-être superflus dans ce type de produit. Plus ces masques totalisent de substances allergisantes, irritantes ou de perturbateurs endocri-

niers, et plus il faut espacer leur utilisation, et les éviter chez les ados.

► **Côté impact environnemental, les scores ne concernent que les ingrédients imbibant le masque.** S'agissant d'un produit non rincé, l'impact du produit cosmétique est en théorie faible.

DES MÉTAUX LOURDS NON FILTRABLES

Parmi les ingrédients problématiques, on peut citer les agents chélateurs comme l'EDTA qui, une fois dans l'environnement, en particulier aquatique, transporte avec lui des métaux lourds non filtrables. Et qui peut se retrouver potentiellement dans l'eau potable. Les composés éthoxylés comme le glycereth-26, le phénoxyéthanol ou le castor oil (de l'huile de ricin) proviennent, eux, d'un processus de fabrication extrêmement polluant.

► **Ces scores ne tiennent pas compte du fait que ces masques génèrent surtout des déchets** pour la plupart non recyclables. Sans, le plus souvent, donner d'indication sur quoi en faire après usage. Seul Gar-

nier garantit son masque compostable (logo Ok Compost). Quelques autres préconisent de le jeter dans la poubelle ménagère. D'autres encore (Lavera, Cattier) arborent un 100 % biodégradable, allégation depuis peu interdite par la loi antigaspillage et économie circulaire (Agec).

DES INDICATIONS FANTAISISTES

➤ **Quant aux emballages, les indications sont très variables.** Sept produits affichent encore le Point vert (voir ci-contre). Ce logo, qui n'est plus obligatoire en France depuis 2017, prête à confusion. Il est compris comme signalant un produit recyclable alors qu'il informe sur le fait que l'entreprise a versé une écocontribution sur les emballages. Les produits qui n'affichent que ce Point vert ne respectent pas les nouvelles règles d'étiquetage introduites par l'article 17 de la loi Agec, sans doute parce qu'il s'agit de produits fabriqués et mis sur le marché avant son application.

➤ **Sept autres emballages arborent le Triman** (voir ci-contre) sans toujours prendre en considération les nouvelles règles d'étiquetage. Sephora, par exemple, appose le Triman seul, alors qu'il est indissociable de l'info-tri précisant dans quel bac

À retenir

- Utilisés ponctuellement, les masques hydratants présentent peu de risques pour la santé. Attention aux irritants et allergisants en cas d'usage fréquent.
- Les masques de soins type anti-âge contiennent plus d'ingrédients problématiques. Ils sont à éviter chez les jeunes, pour lesquels ils ne sont pas formulés.
- Le point noir : l'emballage à usage unique à base de plastique, qu'il faut trier mais sans avoir la garantie qu'il soit recyclé.

Reconnaitre les logos



L'entreprise verse une contribution à un éco-organisme pour développer les filières de recyclage.



Le Triman indique que le déchet est à trier, ce qui ne veut pas dire qu'il sera recyclé. La consigne de tri doit figurer dans l'info-tri attenante (sauf exceptions).



Ne pas jeter dans les toilettes. Pour faire simple, en dehors du papier toilette, rien ne doit être jeté dans la cuvette...



Ce logo rappelle juste une évidence : rien ne doit être jeté au sol.

disposer l'emballage. C'est à son avantage : le Triman peut, lui aussi, être interprété comme le signe d'un produit recyclable. Or il indique uniquement qu'il doit être trié. « Cette confusion vient du fait qu'historiquement, on a commencé à trier uniquement les matériaux recyclables. Mais depuis 2011, l'enjeu a consisté à élargir la collecte des emballages, y compris aux matières non recyclables, pour développer de nouvelles filières de recyclage et améliorer les volumes d'emballages récoltés en simplifiant les consignes de tri », rappelle Laure Castagnino, de l'éco-organisme Citeo.

DES DÉCHETS DIFFICILES À RECYCLER

Biocyte, lui, affiche le Triman mais avec le logo indiquant de jeter l'emballage dans la poubelle ménagère. « C'est une probable erreur d'étiquetage car le graphisme correspond bien à la nouvelle info-tri. Or, en théorie, elle doit être accompagnée du logo incitant à mettre l'emballage dans le bac de tri », commente Laure Castagnino. En fait, la règle est simple : un emballage doit être mis dans le bac jaune. Charge, ensuite, aux centres de tri

d'envoyer dans les filières de recyclage existantes ce qui est recyclable.

➤ **Mais actuellement la profusion de logos**, qui répondent parfois à des réglementations d'étiquetage différentes entre pays européens, ne favorise pas la compréhension de la consigne. Les nouvelles règles de la loi Agec (et la probable disparition du Point vert) devraient clarifier un peu mieux les choses... si elles sont correctement appliquées. Mais si la loi oblige de mentionner sur une fiche produit dédiée le fait que l'emballage est recyclable, il n'y a pas d'obligation d'indiquer qu'il ne l'est pas.

➤ **Ainsi, malgré les labels bio, les allégations environnementales, et la multiplicité de logos pouvant laisser entendre que l'emballage et/ou le masque sont recyclables, mieux vaut ne pas se laisser abuser : la plupart de ces masques génèrent des déchets à base de plastique encore difficiles à recycler.** On peut même s'étonner de l'engouement qu'ils suscitent chez les fabricants comme chez les consommateurs, pourtant largement sensibilisés à l'impact environnemental des produits cosmétiques. ●

ADÉLAÏDE ROBERT

Ingénieur : NATHAN GOMBEAUD-SAINTONGE



UN BON COMPROMIS

Nivea Naturally Good à l'aloe vera 3,90 €

Labellisé naturel, avec une formule courte, vegan, avec le moins d'ingrédients problématiques, à moins de 4 €, ce masque est une bonne option. Mais Nivea a beau « veiller à donner le meilleur pour votre peau et la planète », elle pourrait bien se passer d'un emballage à usage unique en plastique et aluminium.



ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par PHILIPPE FONTAINE



13,5 millions d'euros

C'est le montant de l'amende infligée à Sony par l'Autorité de la concurrence. L'entreprise est condamnée pour abus de position dominante. Notamment pour avoir introduit un dispositif altérant le fonctionnement de manettes compatibles Playstation4, c'est-à-dire d'autres marques que les modèles officiels.

PRIME À L'ACHAT

Le bonus vélo élargi à l'occasion

Le bonus vélo est prolongé en 2024 et, bonne nouvelle, il permet désormais de financer l'achat d'un modèle d'occasion, électrique ou non chez un professionnel. Pour en profiter, il faut disposer d'un revenu fiscal de référence par part n'excédant pas 14 089 €, ou être en situation de handicap. La prime ne peut excéder 40 % du prix de vente. Elle est plafonnée à 150 € pour un vélo non électrique (pour un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 6 358 €), et varie, pour un électrique, de 400 à 2 000 € suivant le modèle. ●



Débuts poussifs pour le Digital Service Act

Depuis le 25 août, les plus grandes plateformes en ligne sont soumises au nouveau règlement européen, le Digital Service Act (DSA). Elles ont l'obligation de lutter contre les contenus illicites, notamment en les bloquant dès qu'ils ont été signalés par les internautes. L'efficacité apparaît bien limitée pour l'instant, au regard des



innombrables messages de haine qui circulent sur les réseaux sociaux depuis l'attentat contre Israël en octobre dernier. À partir du 17 février, le DSA est élargi à tous les fournisseurs de biens et services en ligne. Ce seront donc toutes les plateformes qui devront surveiller leur contenu au plus près et améliorer l'information vers les consommateurs. On reste dubitatifs ! ●

Question de droit ?



La réponse du juriste
Thomas Gonçalves
Institut national de la consommation

Ma salle de sport ferme. Son réseau de franchise peut-il refuser ma demande de résiliation ?

NON. Les enseignes disposant de plusieurs adresses dans un rayon plus ou moins éloigné de votre ancien club expliquent souvent que vous n'avez pas à résilier puisque vous pouvez profiter de votre abonnement dans une autre salle. Attention, c'est de l'intox ! Car selon la loi, si vous avez conclu un contrat avec une salle de sport amenée à fermer, comme elle ne remplit plus ses obligations, en principe, elle devrait mettre fin à votre contrat d'elle-même. Toutefois, mieux vaut prendre les devants en résiliant immédiatement. Si vous avez payé d'avance, demandez à être remboursé au prorata temporis. Et si vous réglez par prélèvement, interrompez-les. ●

→ À lire sur www.inc-conso.fr la fiche *Les salles de sport et centres de remise en forme : que faire en cas de litiges ?*



Un coup de pouce limité

Rouler en voiture électrique pour 100 € par mois, c'est possible via l'offre "Mon leasing électrique". Mais il n'y en aura pas pour tout le monde !

L'offre est alléchante. Grâce au leasing social officialisé le 1^{er} janvier, il est possible de profiter d'un véhicule électrique en location longue durée à partir de 100 € par mois, sans apport. Mais le gouvernement a prévenu, c'est la règle du premier arrivé premier, servi qui prime. Et cette aide ne concerne que 25 000 voitures. Officiellement, les constructeurs ne seraient pas en mesure de produire davantage de modèles répondant aux critères d'admission. À savoir, des petites citadines et des familiales fabriquées en Europe et présentant un très faible impact environnemental.

Il faut dire aussi que ce leasing social coûte très cher : 325 millions d'euros, d'après nos calculs. En effet, l'État prend en charge le premier loyer de la location longue durée (avec ou sans option d'achat), à hauteur de 13 000 €.

Parcourir plus de 8 000 km par an pour son activité professionnelle

Les conditions d'accès sont strictes. D'abord, il faut justifier d'un foyer fiscal de référence par part n'excédant pas 15 400 € (par exemple, 3 300 € net par mois pour un couple avec un enfant, ou une personne seule au Smic). Selon le

ministère de la Transition énergétique, « 50 % de la population française est concernée ».

Surtout, il faut soit résider à plus de 15 km de son lieu de travail et s'y rendre avec sa voiture personnelle, soit parcourir plus de 8 000 km par an dans le cadre de son activité professionnelle. Sachez que si les deux adultes du foyer répondent à ces conditions, ils peuvent bénéficier chacun de la mesure.

80 000 personnes se sont déjà renseignées...

Courant 2024, ces conditions kilométriques pourraient être supprimées pour écouter les véhicules n'ayant pas trouvé preneur... ce qui apparaît peu probable. Le 8 janvier, le ministère a annoncé que 80 000 personnes s'étaient déjà renseignées sur le leasing social. D'autant que les constructeurs proposent des offres qui réduisent encore le reste à charge. Renault affiche la Twingo E-Tech à partir de 40 € par mois et Citroën, la ë-C3 You pour 54 € par mois. Le loyer mensuel des plus grands véhicules, Megane E-Tech, Jeep Avenger... peut dépasser les 100 € (150 € maximum), mais la prise en charge reste limitée à 100 € par mois. • P. F.

La vignette bientôt dématérialisée

À partir du 1^{er} avril, la vignette d'assurance à placer sur son pare-brise n'existera plus. Elle sera dématérialisée. Fini, donc, la verbalisation des distraits qui oubliaient de la remplacer à chaque échéance. À partir de cette date, les forces de l'ordre pourront consulter le Fichier des véhicules assurés (FVA) lors d'un contrôle afin de vérifier que vous êtes bien assuré, en même temps que le fichier des immatriculations. •



Zéro voiture pour les JO

À l'occasion des Jeux olympiques et Jeux paralympiques, de nombreuses restrictions de circulation seront instaurées à Paris aux abords des sites des compétitions et lors de la cérémonie d'ouverture. Ainsi, les bords de Seine seront interdits d'accès plusieurs jours avant le début des jeux, et l'accès aux véhicules motorisés sera réglementé jusqu'à plusieurs centaines de mètres du fleuve. Gare aux marathons olympiques et paralympiques, qui empruntent des tracés distincts. Retrouvez les réponses à vos questions sur le site de la ville de Paris (www.60m.fr/jeux1) et le détail des restrictions sur celui de la préfecture (www.60m.fr/jeux2). •

Automobile

Garages solidaires : les mécanos du cœur

Zoom

L'entretien et les réparations d'une voiture représentent un coût conséquent. Pour les ménages au budget très contraint, le garage associatif permet de maintenir un véhicule en bon état de marche.

Une voiture non entretenue tombe inévitablement en panne. Pire, elle peut être dangereuse si la direction, le système de freinage ou toute autre pièce de sécurité viennent à défaillir. Un entretien régulier des éléments d'usure, comme les plaquettes de frein, les lampes, l'huile moteur et la réparation des systèmes défectueux s'imposent. Cela a évidemment un coût, plus ou moins élevé selon l'intervention et les professionnels.

DES TARIFS PLUS ACCESSIBLES

En moyenne, il faut compter 294 € pour une révision, 617 € le changement de courroie de distribution, 905 € l'embrayage... Une bonne part de ces sommes correspond à la main-d'œuvre. Pour comparaison, les tarifs horaires des garagistes indépendants et des centres auto avoisinent les 50 € quand ceux des concessionnaires oscillent entre 77 et 130 € (source L'Argus).

Et l'inflation n'arrange rien. Selon le Baromètre d'idGarages.com, com-

parateur de devis auto, l'évolution moyenne des prix est de 11,5 %. Conséquences : les automobilistes aux plus faibles revenus peuvent être amenés à renoncer aux opérations nécessaires sur leur véhicule.

Au moins 30 % moins cher que les garages classiques.

Ils disposent toutefois d'une solution pour éviter cela : les garages solidaires. Ces ateliers pratiquent des tarifs plus accessibles. « Nos factures sont inférieures au minimum de 30 % à

celles des professionnels classiques », confirme Raymond Gleyses, président fondateur de Garage pour tous à Toulouse. Cet atelier appartient à un réseau national, Agil'ess, qui compte une cinquantaine d'adhérents répartis sur toute la France (la liste est disponible sur www.agiless.fr/cartographie-des-adherents). Il existe d'autres structures en réseau ou indépendantes.

Les garages solidaires fonctionnent généralement sous le statut d'association sans but lucratif (loi 1901). Ils proposent des interventions classiques sur les véhicules (entretien,

réparations) faites par les mécaniciens de l'établissement. Les temps d'intervention étant normés en France, la durée facturée est donc la même dans ces garages qu'ailleurs. Mais les économies sont faites sur le taux horaire, au-dessous des prix des garages traditionnels, de 35 à 45 € dans le garage Toulousain.

METTRE LES MAINS DANS LE CAMBOUIS

Pour réduire encore un peu plus la facture, certains ateliers proposent aux propriétaires de mettre les mains dans le cambouis. « Nous faisons de la mécanique assistée. Les clients font 80 % de l'intervention. Nous expliquons la méthode et réalisons les contrôles qui s'imposent », explique Raymond Gleyses. Ainsi, pour le changement de plaquettes et des disques des freins, la voiture est mise sur le pont par un mécanicien. Ce dernier vérifie les pièces de rechange si elles sont fournies par le client puis il explique les étapes à suivre. Le client démonte les roues, enlève les étriers, dépose les pièces usées, nettoie le moyeu et pose plaquettes et disques neufs.



Ces garages sont le plus souvent réservés aux personnes ayant de faibles revenus.

Le mécanicien réalise un contrôle et fait un essai du véhicule. Le coût de main-d'œuvre est alors réduit de moitié : 20 €/h.

15 À 30% DE RÉDUCTION SUR LES PIÈCES DÉTACHÉES

Les automobilistes peuvent fournir les pièces détachées mais les garages solidaires les proposent souvent avec une réduction de 15 à 30 %. Comme n'importe quel atelier de mécanique, les garages solidaires présentent des pièces de réemploi sauf pour les organes de sécurité,

comme le stipule la législation. Il est à noter que les économies ne sont pas toujours importantes sur certaines interventions.

Pour être en conformité avec les prescriptions des constructeurs, les mécaniciens utilisent les huiles préconisées, par exemple. « Sur une vidange [dont le coût tient surtout au lubrifiant, NDLR], nous ne sommes donc pas beaucoup moins chers qu'un centre auto », confirme le fondateur de Garage pour tous. Et d'ajouter : « Nous ne pouvons pas toujours faire les réparations sur les véhicules récents. C'est le cas

Les self garages : une autre voie d'économies

• Ils sont souvent confondus avec les garages solidaires. Mais les garages en libre-service (qui sont souvent adossés à un garage classique) diffèrent par le public visé et les prestations réalisées.

• Dans ces ateliers, les particuliers louent les installations, comme un pont élévateur ou une machine à pneus, et les outils. Comptez de 15 à 30 € de l'heure pour un pont, 5 €/h pour des outils, 20 €/h pour une vidange (pont, outils, récupérateur d'huile...).

• On peut y acheter les pièces détachées (plaquettes, disques, amortisseurs, etc.) et les produits d'entretien du véhicule (huile, filtres...). C'est ensuite aux clients de réaliser les opérations de maintenance ou de réparation. De bonnes compétences en mécanique sont indispensables. Il est possible de bénéficier des conseils d'un professionnel. Le coût de la main-d'œuvre écarté, de belles économies sont à la clé.

du codage des injecteurs qui doit être réalisé par un spécialiste ou les opérations sur des voitures hybrides et électriques pour lesquelles nous n'avons pas les homologations. » Toutefois, ces automobiles sont rarement la propriété des personnes pouvant bénéficier des prestations des garages solidaires.

POUR LES PERSONNES À FAIBLES REVENUS

Ces établissements sont le plus souvent réservés à des personnes ayant de faibles revenus : étudiants, jeunes en contrat d'insertion, bénéficiaires du RSA... La plupart des garages solidaires ne gèrent pas directement les inscriptions. C'est sur prescription de France Travail (ex-Pôle emploi) ou de tout autre référent social apte à évaluer la situation financière des intéressés. Après quoi, les bénéficiaires doivent parfois s'acquitter d'une cotisation annuelle d'une dizaine à une vingtaine d'euros qui peut être prise en charge par les services sociaux. •

PASCAL NGUYËN



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

- **2** Lundi au vendredi à **10 h 30**
Samedi à **10 h 40**
- **3** Lundi au vendredi à **10 h 45**
Samedi à **11 h 15**
- **4** Lundi, mardi, jeudi,
vendredi, samedi et dimanche à **19 h 45**
- **5** Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à **14 h 30**

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
à **13 h 00 et 18 h 00**
Samedi et dimanche
à **13 h 00 et 20 h 00**

En replay sur **france.tv**



Près de 500 émissions ConsoMag à revoir sur le site

www.inc-conso.fr



LE MAGAZINE TÉLÉVISÉ DE TOUS LES CONSOMMATEURS

LA PRÉSENCE DU DÉTECTEUR DE FUMÉE DANS LE LOGEMENT

Avec la Confédération générale du logement (CGL)

Première diffusion le vendredi 8 mars

QU'EST-CE QUE L'ORIAS (REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE) ?

Avec l'Orias

Première diffusion le lundi 11 mars

QUELS SONT LES PROFESSIONNELS INSCRITS À L'ORIAS ?

Avec l'Orias

Première diffusion le mardi 12 mars

RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Avec l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Première diffusion le mercredi 13 mars

J'AI FAIT UNE DEMANDE À L'ADMINISTRATION ET JE N'AI PAS OBTENU DE RÉPONSE. QUELLE EST LA RÈGLE ?

Avec le Conseil national des associations familiales laïques (Cnafal)

Première diffusion le jeudi 14 mars

RÉSILIER DES CONTRATS EN 3 CLICS

Avec la Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC)

Première diffusion le vendredi 15 mars

EXTENSION DE GARANTIE

Avec la Confédération nationale du logement (CNL)

Première diffusion le lundi 18 mars

QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNATEUR RÉNOV ?

Avec la Confédération syndicale des familles (CSF)

Première diffusion le mardi 19 mars

REFUS DE VENTE OU DE PRESTATION DE SERVICES À UN CONSOMMATEUR

Avec Familles de France

Première diffusion le mercredi 20 mars

LE MICROCRÉDIT PERSONNEL

Avec Familles rurales

Première diffusion le jeudi 21 mars

LE PAIEMENT DÉMATÉRIALISÉ DANS LES TRANSPORTS

Avec la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut)

Première diffusion le vendredi 22 mars

Lucie Martinez

La présentatrice de ConsoMag vous donne rendez-vous sur France Télévisions et sur les réseaux sociaux. Pour intervenir dans ConsoMag, rejoignez-nous sur les réseaux.



TV 4K OLED Écran noir pour clients LG

Zoom

De nombreux possesseurs de téléviseurs 4K OLED de la marque LG se retrouvent devant un écran noir. Un problème qui peut survenir juste après la fin de la garantie de deux ans. Pour l'heure, le fabricant refuse d'assumer le coût des réparations.

Sur son site Internet, la marque coréenne vante « LG OLED, le summum de la technologie de téléviseur ». La technologie d'affichage OLED, qui propose des couleurs plus vraies que nature et des noirs très profonds, a de quoi ravir les amateurs de belles images... à condition qu'elles apparaissent à l'écran ! « Le vendeur aurait dû me dire que j'achetais une TV jetable, témoigne, agacé, un client de la marque. Quatre mois après la fin de garantie de ma TV LG OLED65BX achetée à la Fnac, l'allumage ne fonctionne plus... Merci LG ! »

DES TÉLÉS VENDUES ENTRE 2 000 ET 6 000 €

Sur le forum Facebook « Panne allumage OLED LG France », des dizaines d'internautes relatent la même expérience : sans crier gare, la diode rouge indiquant la mise sous tension de leur téléviseur branché s'éteint.

Plus aucune image n'apparaît. Certains utilisateurs débranchent puis rebranchent la prise d'alimentation. Mais à force de répéter l'opération, l'écran finit par ne plus rien afficher du tout. Une panne qui affecte surtout les références OLED65CX6LA et OLED65BX6LB.

« On parle quand même de télés haut de gamme, vendues entre 2 000 et 6 000 €, s'agace Alexis Jacquemart, à l'origine du groupe Facebook. Selon les témoignages publiés, le problème viendrait de la carte d'alimentation, sous-dimensionnée par rapport à la taille de la télé, qui subirait de ce fait une importante surchauffe. Et dans bien des cas, le pépin survient quelques mois après l'expiration de la garantie légale de conformité. Résultat : les réparations sont à la charge du client et LG exclut tout remboursement ! »

Dans un mail envoyé à l'un d'entre eux, la marque propose d'interven-

BON À SAVOIR

Si votre téléviseur tombe en panne moins de deux ans après son enlèvement en magasin ou sa date de réception, il est couvert par la garantie légale de conformité. Dans ce cas, mettez en demeure le vendeur, par courrier recommandé, de procéder à sa réparation ou à son remplacement sous un mois. Sans réponse satisfaisante, demandez le remboursement intégral du produit.

nir sur place au tarif de 159 €. Prix auquel il faut ajouter le montant de la carte d'alimentation à changer, vendue entre 100 et 170 € sur Internet. Soit environ 300 € à débourser pour réparer son téléviseur.

LG N'EST PAS DÉCIDÉ À ADMETTRE LE PROBLÈME

Questionné sur sa décision de ne pas rembourser les clients, de plus en plus nombreux à subir la même panne, LG explique : « À date, le service client de LG n'a pas enregistré un nombre de remontées clients suffisant afin d'établir un diagnostic technique et de conclure à un problème systématique ». Une position qui pourrait bien changer, si les signalements s'accumulent. En 2020, LG a procédé au remplacement gratuit de la carte d'alimentation pour 18 modèles de téléviseurs OLED. À l'époque, ce composant, décidément le talon d'Achille de la gamme OLED du fabricant, était déjà sujet à surchauffe. ●

ADRIAN DE SAN ISIDORO



La campagne sur les « dévendeurs », diffusée à la fin de l'année dernière pour inciter les Français à réduire leurs achats, n'a pas forcément « fait mouche ». En ces temps de pouvoir d'achat effrité, la sobriété a-t-elle une place ?

À la réflexion

La sobriété, c'est se priver ?

Fin novembre, à la veille du Black Friday, grand-messe de la consommation à prix cassés, des spots publicitaires mettaient en scène des « dévendeurs ». Face à l'hésitation d'un client entre deux polos ou deux téléphones, l'un de ces drôles de vendeurs conseillait dans un grand sourire : « Honnêtement ? Aucun des deux ». Une campagne de l'Agence de la transition écologique (Ademe) qui incitait les Français avec humour à moins consommer parce que « c'est mieux pour la planète ».

L'ÉCOLOGIE DU PORTEFEUILLE

Cela n'a pas du tout fait rire les commerçants. Quant à l'impact sur les consommateurs, difficile pour l'heure de le mesurer. Mais cet appel à la sobriété ne fait pas forcément « mouche » en ces temps d'inflation et de privation pour un certain nombre de ménages. « Jusqu'en 2020, nous étions clairement dans une tendance engagée, qui valorisait la sobriété tant du côté des consommateurs que des industriels, note Rémy Oudghiri, sociologue et spécialiste des pratiques de consommation et des tendances émergentes. La conscience du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles allait dans le sens de l'histoire... Mais depuis la sortie du covid, se produit un retournement de tendance, dans un premier temps parce que les Français ont envie de se lâcher, puis parce qu'ils subissent une inflation historique et craignent avant tout le déclassement. » Dans cette période trouble, la victime n° 1 est le durable. En témoigne la baisse de l'appétence pour le bio comme pour les produits français, désormais trop chers pour

Dans cette période trouble, la victime n° 1 est le durable.

nombre de consommateurs. De là à rejeter la sobriété en bloc, il y a toutefois un pas. Pour Philippe Moati, cofondateur de l'Observatoire société & consommation (Obsoco), on observe, certes, un « petit effritement » de la sensibi-

lité environnementale, « mais la conscience et l'envie de contribuer aux enjeux climatiques vont repartir... dès que la crise économique sera derrière nous. » Reste que la sobriété a changé de visage.

Auparavant choisie par des consommateurs de tous milieux qui aspiraient à changer la donne, elle devient aujourd'hui subie par beaucoup. Le marché de l'occasion explose, la réparation se développe, la viande est moins consommée, le chauffage mis en route plus tardivement... « Nous sommes actuellement dans une écologie du portefeuille », résume ainsi Rémy Oudghiri. Et pourtant, le succès – et le



chiffre d'affaires –des chaînes low cost telles que Action et Shein n'ont jamais été aussi forts ! Un paradoxe qui pointe notre addiction à la consommation.

En achetant dans ces enseignes, le consommateur fait « un achat malin, voire radin, avant d'être vertueux », selon Olivier Dauvers, spécialiste de la grande distribution. Et y voit un exutoire en cette période de crise ; le fait de pouvoir beaucoup acheter, même à bas prix, aide à se sentir un peu plus riche. Tant pis pour l'empreinte carbone (une bonne moitié des marchandises vient d'Asie) et la – fréquente – piètre qualité des produits.

UNE VIE SANS CONSOMMER SEMBLE TRISTE

Les sociologues pointent d'ailleurs l'écart entre l'engagement déclaré des Français dans la consommation responsable et la réalité. « Les modèles de sobriété sont encore vus comme punitifs, pointe Rémy Oudghiri. Toutes les générations ont grandi dans une société de loisirs et de consommation, et tant que l'on n'aura pas inventé un autre modèle, une vie sans consommer paraîtra triste. Nous cherchons du plaisir à court terme. » Mais au fond, dans quel but ?

Une question que Valérie Guillard, professeur de marketing à l'Université Paris Dauphine, incite à se poser face au plaisir éphémère d'un achat. Pour elle, la consommation – hors produits essentiels – sert souvent

La sobriété permet de reprendre le contrôle sur sa consommation.

à se sécuriser, à tromper l'ennui, à calmer une émotion ou encore à affirmer son identité. « Alors que la sobriété, loin d'être une privation, permet de reprendre le contrôle sur sa consommation, estime l'experte. En fait, l'élément le plus rassurant dans notre société est le lien social. D'où

l'importance d'orienter les consommateurs vers des ressorts plus humains. »

Cela étant, la volonté de moins consommer peut céder au chant des sirènes publicitaires. « Notre cerveau aime être surpris, surtout si c'est pour quelque chose d'agréable,

explique Sylvie Chokron, responsable de l'Unité fonctionnelle Vision et cognition à la Fondation ophtalmologique Adolphe de Rothschild (Paris). Cela active tout le circuit de la récompense et nous fait croire que la réalisation, par exemple l'achat de l'objet, va nous faire plaisir. » Si certains sont incapables de résister à la tentation, d'autres parviennent à la détourner, voire à l'ignorer. Question de prédisposition cérébrale : « Dans le cortex préfrontal, il y a une petite région, l'insula, qui s'active normalement lorsqu'on pense à une douleur physique. Or, chez les personnes aptes à contrôler leurs achats, elle s'active aussi pour anticiper la douleur morale, comme la culpabilité, qu'elles risqueraient de ressentir par la suite. »

Bonne nouvelle, grâce à la plasticité cérébrale, tout un chacun peut adapter le fonctionnement de son insula.

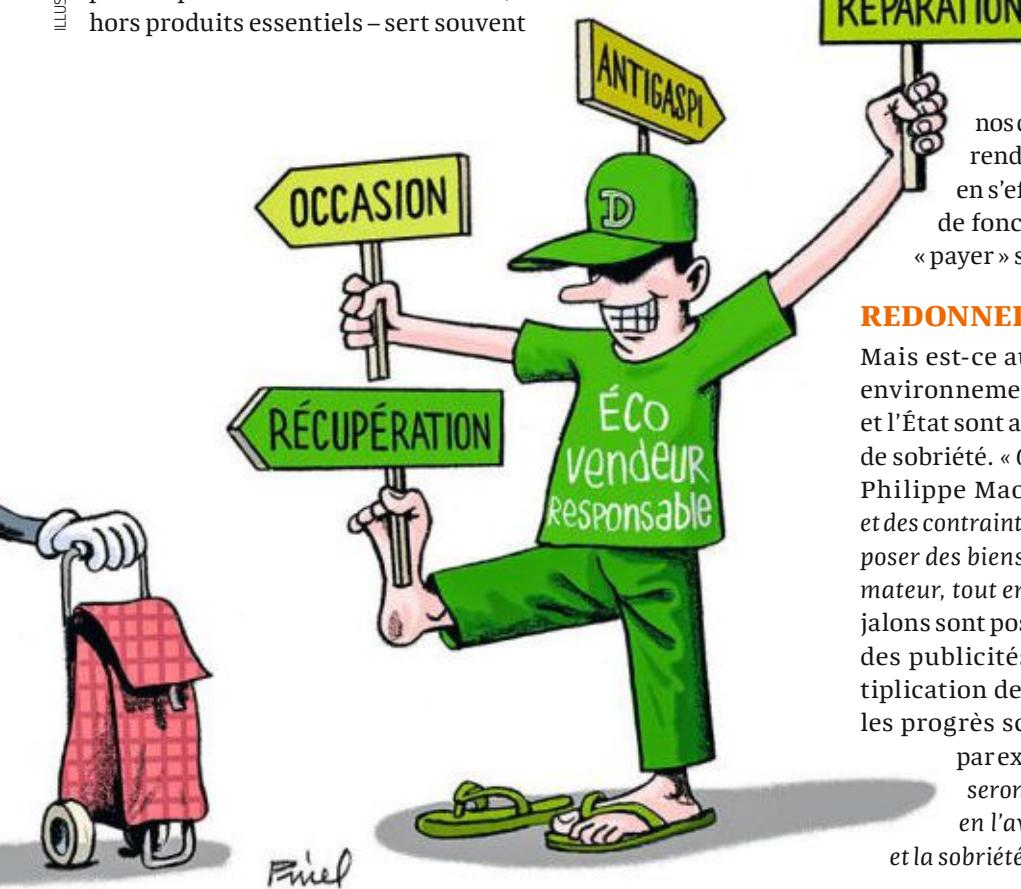
Par exemple en mémorisant le fait que nos derniers achats de vêtements ne nous ont pas rendus plus heureux le lendemain. Ou encore en s'efforçant de patienter quelques heures avant de foncer à la caisse ou de cliquer sur le bouton « payer » sur un site marchand.

REDONNER CONFiance EN L'AVENIR

Mais est-ce au consommateur de porter tout l'enjeu environnemental ? Évidemment non. Les entreprises et l'État sont aux premiers rangs pour pousser vers plus de sobriété. « Ce dernier a un rôle très important, explique Philippe Maoti. Il doit mettre en place des incitations et des contraintes aux entreprises pour qu'elles puissent proposer des biens durables et moins coûteux pour le consommateur, tout en gardant un certain profit. » Les premiers jalons sont posés via la loi Agec, la probable interdiction des publicités pour les véhicules polluants, la multiplication des start-up investissant dans le durable, les progrès scientifiques en matière de biodiversité,

par exemple... Pour Rémy Oudghiri, « Les Français seront prêts à changer si on leur redonne confiance en l'avenir. Sinon, la peur entraîne le repli sur soi, et la sobriété n'y a pas sa place. » ●

PATRICIA CHAIROPOULOS



Cuisinistes

Nos recettes quand ça sent le roussi !

Pratique

Le recours à un cuisiniste peut réservier son lot de mauvaises surprises. Pour chaque scénario catastrophe, nous vous aidons à trouver la solution. Suivez aussi nos conseils pour réduire la facture.

Lieu de partage, la cuisine est une pièce centrale de la vie domestique. Dans les catalogues des cuisinistes, il en existe pour tous les budgets : les « aménagées » (sans électroménager) prêtées à monter, vendues quelques centaines d'euros ; et les équipées sur-mesure, à partir d'environ 3 000 €. Une somme considérable, qui ne garantit pas toujours un résultat satisfaisant. « Arrivé un mois après la date de livraison convenue, l'artisan a posé un plan de travail amputé d'un bon mètre de longueur et de 15 centimètres de largeur », se souvient Bruno, qui a dépensé environ 6 000 € pour sa nouvelle cuisine. « Il manquait aussi la crédence et un range-bouteilles. Pour la finir, j'ai dû débourser 1 500 € supplémentaires ! »

Au regard des nombreux courriers de réclamation reçus à la rédaction, il est loin d'être le seul à avoir connu des déboires avec un cuisiniste. Du métré à la pose, « 60 » vous donne la marche à suivre en cas de pépin. •

Celui qui a mal pris les mesures doit réparer son erreur.

MÉTRÉ MAL RÉALISÉ QUI EST RESPONSABLE ?

Avant de valider une commande, les entreprises font une pré-visite au domicile du client pour réaliser le métré. Une étape importante, au cours de laquelle les dimensions signalées sur le plan de la cuisine sont vérifiées et rectifiées si besoin. Sur place, les artisans s'assurent aussi que des contraintes (murs en biais, présence de tuyaux, etc.) n'ont pas été omises. Sauf que, dans certains cas, des détails importants passent sous le radar.

Citez l'art. 1217 du code civil

« Sous-dimensionné à l'étape du métré, le nouvel îlot central n'est pas assez grand pour habiller le moteur de la hotte, qui empiète sur les côtés, malgré Alexandre, qui nous a contactés. Résultat : seulement quatre tabourets peuvent être disposés autour de l'ilot, au lieu de six ! Le cuisiniste a reconnu son erreur verbalement mais ne veut pas assurer le coût des modifications... »

Le cuisiniste a réalisé le métré, il est donc responsable en cas d'erreur. Si vous êtes dans ce cas, mettez-le en demeure de réparer ses torts dans un courrier recommandé avec avis de réception, en invoquant l'article 1217 du code civil. Celui-ci prévoit la réparation aux frais du professionnel, s'il commet une bêtise. Cela devrait l'inciter à respecter ses obligations.

Laissez faire le cuisiniste

Attention : si vous réalisez le métré, c'est à vous d'assumer les conséquences de mesures hasardeuses. « Les particuliers qui relèvent eux-mêmes les dimensions doivent signer une décharge de métré, qui exclut toute responsabilité du professionnel », prévient Farid Mahamdi, coprésident du magasin Just'Cuisine. Raison pour laquelle il est très fortement recommandé de laisser accomplir cette opération par l'entreprise. •



CUISINE PAS LIVRÉE QUELS SONT LES RECOURS ?

Quand les délais de livraison de la cuisine s'éternisent, le quotidien chez soi peut vite devenir invivable. « Depuis des mois, je fais ma vaisselle dans l'évier de la buanderie et je cuisine avec une plaque électrique de fortune, témoigne Sophie. J'ai l'impression de camper dans mon propre domicile ! Et malgré plusieurs relances, rien n'avance. »

Deux articles à la rescoussse

Le vendeur professionnel doit livrer votre cuisine dans le délai indiqué dans le devis, ou trente jours au plus tard après la conclusion du contrat, en l'absence d'échéance indiquée ! Si la date de livraison est dépassée, mettez le vendeur en demeure d'effectuer la livraison dans un délai raisonnable que vous lui fixerez.

Si le vendeur ne s'est pas exécuté en temps voulu, vous pouvez lui envoyer un courrier l'informant que le contrat sera considéré comme résolu à la réception de cette lettre ou de votre écrit, à moins qu'il ne s'exécute entre temps (article L216-6-I du code de la consommation). Par ailleurs, vous pouvez évoquer l'article 1222 du code civil. Il permet de faire terminer le chantier par une autre entreprise aux frais du cuisiniste sollicité initialement.

S'il y a préjudice de jouissance

Si le retard subi vous a causé un préjudice et que vous êtes en mesure de le chiffrer à l'aide de factures, vous pouvez aussi demander des dommages et intérêts. En 2022, une cliente, qui avait payé 11 600 €

pour sa nouvelle cuisine demeurée incomplète depuis des années, a perçu par exemple 1 300 € de dommages et intérêts au titre du préjudice de jouissance.

Enfin en dernier recours, identifiez le médiateur attitré du cuisiniste, qui doit être mentionné dans ses conditions générales. Sur son site Internet, remplissez le formulaire de réclamation. Le plus souvent, les solutions proposées par un médiateur sont acceptées par les deux parties.●

BON À SAVOIR

Le prix total de la prestation et les coordonnées du professionnel ne sont pas les seules informations à faire inscrire sur le devis. Les délais de livraison, les références précises des meubles et autres appareils électroménagers doivent aussi y figurer. Si le cuisiniste s'occupe de l'installation, la date de la pose doit être indiquée. Les différentes garanties doivent également être mentionnées.

POSE MAL RÉALISÉE, ÉQUIPEMENT DÉFAILLANT

QUELLES SONT LES GARANTIES ?

Après la pose, la cuisine installée est quelquefois loin du résultat escompté. « L'un des plans de travail commandés était en bois au lieu d'être en granit ; un autre était deux fois moins épais que prévu et un tiroir était cassé ! », énumère Jean-Christophe, amer. Sans oublier les caissons de la cuisine intégrée, trop petits pour accueillir le réfrigérateur et le micro-ondes ! En plus des 13 000 € déboursés pour cette cuisine, j'ai dû rajouter 1 000 € pour terminer les travaux moi-même. »

Le contrat doit être respecté

Un surcoût qui aurait dû être pris en charge par le cuisiniste : le contrat signé doit être scrupuleusement respecté. De plus, si les meubles et autres appareils électroménagers neufs ne correspondent pas à la commande, celle-ci bénéficie de la garantie légale de conformité, valable deux ans à partir de leur date de réception. Une garantie qui protège aussi les clients en cas de pose mal effectuée, susceptible d'endommager les biens commandés.

L'article L217-3 du code de la consommation est clair : « Le vendeur répond [...] des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. » Dans un courrier recommandé envoyé au cuisiniste, citez ce texte pour faire valoir vos droits.

Limiter le nombre d'artisans

« Pour limiter les risques d'erreur, qui peuvent augmenter en multipliant le nombre d'artisans dépêchés sur un chantier, mieux vaut que la personne en charge du métré s'occupe aussi de la pose », conseille Anthony Supiot, responsable du département cuisine



chez But. Une condition que l'on peut noter dans le devis pour qu'elle soit prise en compte.

Les garanties commerciales

En plus de la garantie légale de conformité, les professionnels proposent fréquemment des garanties commerciales incluses dans l'achat de la cuisine.

En général, elles étendent la durée de protection des meubles (façade, caissons, plan de travail) à dix ans. Quelques professionnels comme Schmidt, But (seulement pour ses cuisines Signature design) ou encore Mibalpa garantissent 25 ans les pièces métalliques. Ce dernier, et c'est à saluer, garantit sept ans les appareils électroménagers vendus avec la cuisine, sans frais supplémentaires. Soit cinq années de plus que la plupart de ses concurrents. Si vous hésitez entre deux cuisinistes, allez jeter un œil à leurs garanties commerciales, pour les départager. •

Comment réduire

Entre l'achat des meubles et de l'électroménager, le montant total grimpe rapidement. Si vous voulez dépenser un minimum, privilégiez l'achat de cuisines prêtes à monter. Des enseignes comme Conforama, Ikea ou encore But en proposent à partir de 200 €. Pour ce prix, vous aurez l'essentiel : des meubles de rangement, un évier et un plan de travail.

Réaliser la pose soi-même

En plus d'être économiques, ces cuisines qui tiennent souvent dans de gros cartons peuvent être retirées en magasin. Cela permet d'éviter alors les frais de livraison, qui dépassent parfois les 300 €. Plus le lieu de réception est éloigné du point d'envoi, plus le tarif augmente. Si vous optez pour une cuisine sur-mesure, volumineuse, elle sera généralement expédiée par le professionnel. Pour faire baisser le prix

Attention aux outils de conception gratuits

• **Ikea, Schmidt, Ixina ou encore Lapeyre** proposent un logiciel de conception, utile pour réaliser le plan de sa cuisine. En quelques clics, il faut d'abord choisir la forme idéale (en I, U, L, etc.) puis placer les meubles, l'évier et autres plaques de cuisson choisies dans le catalogue du cuisiniste. À côté du plan, le prix total des objets apparaît. Ludique et pratique pour se projeter.

• **Mais attention aux erreurs fréquentes.** « Certains clients placent, par exemple, l'évier à l'opposé de l'arrivée d'eau et l'électroménager trop loin des prises électriques », alerte Farid Mahamdi, cuisiniste indépendant. « Sans parler du réfrigérateur placé juste à côté du four... » Un désastre en matière d'efficacité énergétique ! Avant de commander, faites valider le plan en magasin auprès d'un décorateur-concepteur, dont le conseil est souvent gratuit.

LE CUISINISTE A FAIT FAILLITE COMMENT RÉCUPÉRER L'ARGENT

Entre la hausse du prix des matières premières et la baisse des commandes avec l'inflation, plus de 55 000 entreprises ont baissé le rideau en 2023, selon la Banque de France. Soit une augmentation de 34 % par rapport à l'année précédente. Une réalité qui, par ricochet, a frappé des clients.

Le client, le dernier créancier

C'est le cas d'Anne-Laure : « Pendant des mois, la gérante du magasin m'a menée en bateau afin de justifier les retards de livraison de ma cuisine, pour laquelle j'avais versé 2 500 € d'acompte, raconte-t-elle. C'est en passant par hasard devant la boutique que

j'ai découvert sa fermeture ! » Hélas, dans un tel cas, récupérer son argent risque d'être compliqué.

S'il n'est pas trop tard, déclarez votre créance auprès du liquidateur judiciaire : vous avez deux mois, à compter de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc), pour entamer cette procédure. Téléchargez le formulaire officiel de déclaration de créance à l'adresse <https://urlz.fr/pjuE>, puis envoyez-le au liquidateur en courrier recommandé avec avis de réception. Il doit, entre autres, préciser le montant dû, la date de l'achat et le produit commandé. Joignez un maximum de justificatifs au dossier : copie de la commande, factures ou encore mails de l'entreprise. En résumé, toutes les pièces qui attestent l'existence de votre créance.

Gardez à l'esprit que cette procédure ne garantit pas de revoir l'argent : les clients sont malheureusement les créanciers remboursés en dernier, après les salariés de l'entreprise, l'Urssaf ou encore les banques.

Informez-vous avant de signer

Mieux vaut donc être vigilant. Avant de signer un devis et verser l'acompte, copiez le numéro Siren de l'entreprise, mentionné dans les mentions légales, et collez-le dans le moteur de recherche des plateformes infogreffe.fr ou societe.com. Si la mention « entreprise en défaillance » apparaît tout en haut, fuyez ! Pour limiter les risques de grosse perte financière, la valeur de votre acompte ne doit pas dépasser les 30 % du montant total. Si le cuisiniste insiste lourdement pour obtenir davantage, tournez les talons.●

ADRIAN DE SAN ISIDORO
Juriste : FRANÇOISE HÉBERT-WIMART



de la facture, il est aussi possible de réaliser la pose soi-même. Selon les devis, la part dédiée à l'installation oscille entre 10 et 25 % du montant total. « Qu'un meuble soit en bois massif ou en panneaux de particules, le prix de l'installation est le même pour des pièces de taille équivalente, explique Olivier Hattu, directeur commercial ameublement chez But. Logiquement, le pourcentage du tarif de la pose sera beaucoup plus important pour une cuisine low cost, que pour une cuisine haut de gamme. » À noter que certains cuisinistes offrent l'installation en période de promotion : la solution idéale si vous n'avez pas l'âme d'un bricoleur.

Bénéficier d'une TVA à 10 %

Enfin, sachez que vous pouvez profiter d'une TVA réduite à 10 % sur les meubles, le plan de travail, les sanitaires (évier,

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause

4€80
le numéro



N° 599 (Février 2024)

NOS ESSAIS

- Riz long grain, basmati, thaï, de Camargue
- Traceurs GPS
- Vélo : chez qui le faire réparer

N° 596 (Novembre 2023)

NOS ESSAIS

- La restauration en Ephad
- Tablettes de chocolat noir, au lait, aux noisettes
- Balais vapeur

N° 593 (Juillet-août 2023)

NOS ESSAIS

- Crèmes solaires
- Gâteaux apéritif
- Chaussures de randonnée

N° 598 (Janvier 2024)

NOS ESSAIS

- Couettes
- Pâtes à tartre
- Lave-vaisselle

N° 595 (Octobre 2023)

NOS ESSAIS

- Tampons, serviettes et protège-slips
- Lave-linge
- Pellets et bûches

N° 592 (Juin 2023)

NOS ESSAIS

- Peintures
- Huiles d'olive
- Matelas

N° 597 (Décembre 2023)

NOS ESSAIS

- Téléviseurs
- Champagnes, crémants, proseccos
- Salles de sport

N° 594 (Septembre 2023)

NOS ESSAIS

- Marques les plus fiables
- Vins français et étrangers
- Vélos cargos

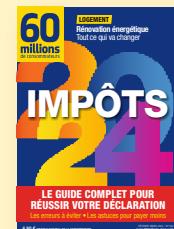
N° 591 (Mai 2023)

NOS ESSAIS

- Pompes à chaleur
- Thon, cabillaud et saumon
- Terreaux
- Casques à conduction osseuse

Découvrez nos hors-séries

6€90
le hors-série



HS 222

(Février-Mars 2024)



HS 221

(Janv.-Fév. 2024)



HS 142S

(Déc. 2023-Janv. 2024)



HS 220

(Oct.-Nov. 2023)

Retrouvez
tous les numéros
en scannant ce code



BON DE COMMANDE

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :

60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Libre réponse 96316 - 59789 Lille Cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

		PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX TOTAL
Hors-séries	<input type="checkbox"/> HS 222 <input type="checkbox"/> HS 221 <input type="checkbox"/> HS 142S <input type="checkbox"/> HS 220	6,90 €		
Mensuels	<input type="checkbox"/> N° 599 <input type="checkbox"/> N° 598 <input type="checkbox"/> N° 597 <input type="checkbox"/> N° 596 <input type="checkbox"/> N° 595 <input type="checkbox"/> N° 594 <input type="checkbox"/> N° 593 <input type="checkbox"/> N° 592 <input type="checkbox"/> N° 591	4,80 €		
Frais de port		1€/produit		
			TOTAL	

MES COORDONNÉES Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville

Téléphone

Email _____

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/04/2024. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Bleu sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Broisselotte, CS 10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne nous fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat, sauf prescriptions légales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case Pour l'achat d'anciens numéros, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.

+ SIMPLE
+ PRATIQUE
+ RAPIDE

Passez votre commande en ligne sur
<https://www.60millions-mag.com>
ou sur l'appli 60 Millions



Bonus réparation Des couacs en cascade

Pratique

Mis en place en décembre 2022 dans le cadre de la loi anti-gaspillage, le bonus réparation souffre d'un manque de notoriété, auquel s'ajoute la difficulté de trouver une entreprise labellisée QualiRépar près de chez soi.

Bonus doublé ! Depuis le 1^{er} janvier, le gouvernement a augmenté la prise en charge des réparations de cinq appareils utilisés au quotidien. Le bonus atteint ainsi 50 € pour un lave-linge, et grimpe à 60 € pour un téléviseur. La casse d'un écran de mobile est désormais prise en charge à hauteur de 25 €.

Le nombre d'appareils s'est élargi : une soixantaine de produits (outillage électroportatif et petit électroménager) profitent du dispositif.

UN NOMBRE ENCORE FAIBLE D'ENTREPRISES

Un coup de pouce censé accroître la popularité de cette mesure antigaspillage encore trop méconnue, selon l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). Une raison qui n'explique pas, à elle seule, un démarrage poussif. Dans une étude parue en janvier, la CLCV constate une hausse de 10 à 15 % du prix des réparations depuis l'instauration du bonus. Des hausses qui réduisent évidemment l'impact du bonus.

L'association pointe aussi le faible nombre d'entreprises labellisées QualiRépar, seules habilitées à prendre en charge les appareils dans le cadre du bonus réparation. D'après la CLCV, elles n'étaient que 806 en décembre 2023, totalisant 4 641 points de réparation. Et quand on en trouve un, la réparation n'est pas toujours possible ! Sur le papier, le



moteur de recherche du site Ecosystem, qui liste les entreprises labellisées QualiRépar, permet de trouver un réparateur près de chez soi, en fonction du type d'appareil.

Problème : en lançant des recherches dans une quinzaine de villes, nous avons constaté que des entreprises apparaissaient régulièrement dans des catégories bien éloignées de leurs domaines de compétences. Un dépanneur d'imprimantes était, par exemple, répertorié dans la caté-

gorie petit outillage électrique. Plus gênant : certains professionnels ne prennent pas en charge les produits qu'ils sont censés réparer.

Ce qui nous est arrivé avec cinq magasins E.Leclerc : recommandés par l'annuaire pour réparer notre robot pâtissier ou notre perceuse, ils ne disposent pas de point d'accueil SAV QualiRépar. Une autre enseigne indépendante s'est avérée injoignable : son site Internet avait fermé. Seul le SAV de Boulanger a répondu, mais il y avait une heure de trajet.

BON À SAVOIR

Pour bénéficier du bonus réparation, rendez-vous sur www.ecosystem.eco, qui a pour mission de vous aider à trouver le réparateur labellisé QualiRépar le plus proche. L'entreprise doit préciser le montant du bonus avant l'intervention, et cette réduction doit figurer sur la facture. Enfin, la réparation doit être assortie d'une garantie.

UNE INITIATIVE VERTUEUSE QUI PEINE

D'après la CLCV, la situation devrait s'améliorer en 2024, car près de 4 900 nouvelles entreprises sont en cours de labellisation, dont le groupe Fnac-Darty. Il y a urgence, pour éviter que cette initiative vertueuse tourne au fiasco. •

PHILIPPE FONTAINE

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR FRANÇOISE PAOLETTI AVEC LAURENCE OLLIVIER



C'est l'augmentation mécanique minimale de la taxe foncière en 2024 due à l'inflation. S'ajouteront ensuite les hausses mises en place par les collectivités locales et qui pourront donc accroître fortement ce taux.

La prime Macron imposée en 2024

La prime « de partage de la valeur » dite prime Macron, de 3 000, voire 6 000 €, et pouvant être versée deux fois par an, n'est plus exonérée d'impôt sur le revenu ou de cotisations sociales dans la majorité des cas. Mais certains salariés peuvent encore profiter d'une défiscalisation totale jusqu'à fin 2026 : ceux travaillant dans une entreprise de moins de 50 salariés et qui touchent moins de trois Smic. Pour les autres, la solution de défiscalisation est son dépôt sur un dispositif d'épargne salariale, comme un plan d'épargne entreprise (PEE) ou retraite (PER) collectif.●

Nouveau : le plan d'épargne avenir climat pour les jeunes

Les parents ont désormais l'interdiction d'ouvrir un Plan d'épargne retraite (PER) au nom de leurs enfants mineurs. D'ici à l'été, un nouveau produit financier, le Plan d'épargne avenir climat (PEAC), verra le jour. Celui-ci pourra être ouvert dès la naissance de l'enfant, avec fermeture programmée à ses 30 ans, le cas échéant. Les versements seront autorisés jusqu'à ses 21 ans et les fonds bloqués jusqu'à ses 18 ans. Ce plan comprendra des titres contribuant au financement de la transition écologique (des obligations) et des titres à faible risque (marché monétaire). Attention : pas de rendement ni de capital garantis. Les plus-values réalisées seront exonérées d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.●



Actionnariat salarié : avec modération !

Investir dans des actions de son entreprise peut avoir des inconvénients, comme le montre la situation actuelle des actionnaires salariés de Casino. En restructuration financière avec un plan de sauvegarde, l'entreprise a vu le cours de ses actions chuter. Les salariés qui ont placé toutes leurs primes de participation et/ou d'intéressement dans des titres Casino sont impactés. L'épargne salariale est intéressante, à condition de diversifier ses placements en investissant aussi dans le PEE ou le PER collectif...●

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Abri de jardin, extension... Il faut passer à la caisse !



Beaucoup ignorent encore l'existence de la « taxe d'aménagement » créée en 2012 et dédiée aux constructions de plus de 5 m². Indexée sur l'indice du coût de la construction de l'Insee, elle affiche cette année une huitième hausse consécutive : +3,4 % en 2024, après avoir grimpé de 7 % en 2022 et de 8 % en 2023. Cette taxe est due 90 jours après la date d'achèvement des travaux. Si son montant est supérieur à 1500 €, vous pouvez la régler en deux fois, trois mois, puis neuf mois après les travaux.●



par
Virginie Potiron
Juriste à l'INC*

Vente immobilière : les contraintes du mandat exclusif

➤ Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un contrat écrit, signé entre un particulier désireux de vendre un bien et un agent immobilier auquel il donne l'exclusivité de la vente, sur une période limitée, généralement trois ou six mois, renouvelable ; contrairement au mandat simple qui permet de faire appel à plusieurs agents immobiliers ou de vendre par ses propres moyens. Le mandat exclusif donne pouvoir à un seul professionnel de trouver un acquéreur dans un certain délai au prix demandé. Comme pour le mandat simple, il prévoit le versement d'une commission au professionnel en cas de conclusion de la vente.

➤ À quoi ce type de mandat engage-t-il ?

Pendant la durée du mandat exclusif, vous avez interdiction de vendre par vous-même. À défaut, même si vous concluez la transaction sans son aide, sa commission pourrait lui être due, comme en témoigne l'abondante jurisprudence en ce sens. Pour s'appliquer cette sanction doit toutefois figurer en caractères apparents dans le mandat. À noter l'existence d'un mandat semi-exclusif, qui autorise, sous conditions, la vente, par le propriétaire, à un particulier.

➤ En contrepartie, quelles sont les obligations du professionnel ?

Il doit tout mettre en œuvre pour accomplir sa tâche. Le mandat doit d'ailleurs mentionner les prestations qu'il s'engage à déployer pour y parvenir. Il précise aussi les modalités et la périodicité du suivi des actions entreprises. En pratique, cependant, malgré un mandat exclusif, certains agents manquent parfois de zèle. Dans un tel cas, sachez qu'au-delà de trois mois, à tout moment, vous pouvez mettre fin au mandat par recommandé avec avis de réception, en respectant un préavis de 15 jours.●

*Institut national de la consommation

➡ Article 6 de la loi Hoguet du 2 janvier 1970 et plus d'infos sur le site de l'INC : inc-conso.fr.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Deux nouvelles aides

Depuis le 1^{er} janvier vous pouvez, sous conditions de ressources, avoir accès à Ma Prime Adapt', ouverte aux personnes âgées (de plus de 70 ans) ou handicapées, et à Ma Prime Logement Décent, destinée aux ménages modestes et très modestes. Toutes deux sont proposées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). La première permet de financer une partie des travaux d'adaptation du logement (50 à 70 %), en liaison avec la perte d'autonomie. Il peut s'agir de l'installation d'un monte-escalier, de l'aménagement d'une salle de bains, de l'élargissement d'une porte d'entrée, etc. Ma Prime Logement Décent, elle, peut financer jusqu'à 80 % (dans la limite de 56 000 €) du coût des travaux de rénovation de logements très dégradés ne répondant plus aux critères de décence. Renseignements sur <https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation>, ou au 0 808 800 700..●

Tableau de bord

DES TAUX DE CRÉDIT VIA UN PEL REDEVENUS ATTRACTIFS

2,20 % c'est le taux de crédit immobilier dont peut bénéficier

un détenteur de Plan épargne logement (PEL) ouvert en août 2016. Plus globalement, les épargnants qui disposent d'un PEL ouvert depuis le 1^{er} février 2015 bénéficient de taux de crédits bruts (hors frais de dossier et d'assurance) concurrentiels : 3,20 %, 2,70 % ou 2,20 % selon la date d'ouverture, alors que le taux moyen brut sur quinze ans (dans le secteur libre) tourne, aujourd'hui, autour de 4,15 % (source CAFPI). Attention : le PEL doit avoir été alimenté depuis quatre ans pour donner droit au crédit.●

Date d'ouverture du PEL Taux de crédit

• Du 09/06/1998 au 25/07/1999	4,60 %
• Du 26/07/1999 au 30/06/2000	4,31 %
• Du 01/07/2000 au 31/07/2003	4,97 %
• Du 01/08/2003 au 31/01/2015	4,20 %
• Du 01/02/2015 au 31/01/2016	3,20 %
• Du 01/02/2016 au 31/07/2016	2,70 %
• Du 01/08/2016 au 31/12/2022	2,20 %
• Du 01/01/2023 au 31/12/2023	3,20 %
• À partir du 01/01/2024	3,45 %

Conditions de vie Double peine pour les plus pauvres

Étude économique

Les ménages les plus modestes doivent dépenser plus que les autres pour avoir les mêmes produits et services. Comment un tel paradoxe est-il possible ? Jusqu'à quel point va cette inégalité ?

En France, plus on est pauvre, plus la vie est chère », affirme Emmanuel Faber, co-président de l'Action Tank Entreprise et pauvreté. Cet organisme, qui réunit les acteurs publics, privés et associatifs de la lutte contre la pauvreté, a publié, le 31 janvier dernier, une vaste étude sur le sujet.

TROIS DISCRIMINATIONS TARIFAIRES

Logement mal isolé, voiture gourmande en carburant, complémentaire santé moins couvrante, frais d'incidents bancaires plus fréquents, on comprend assez vite comment les surcoûts peuvent s'accumuler lorsqu'on vit avec trop peu.

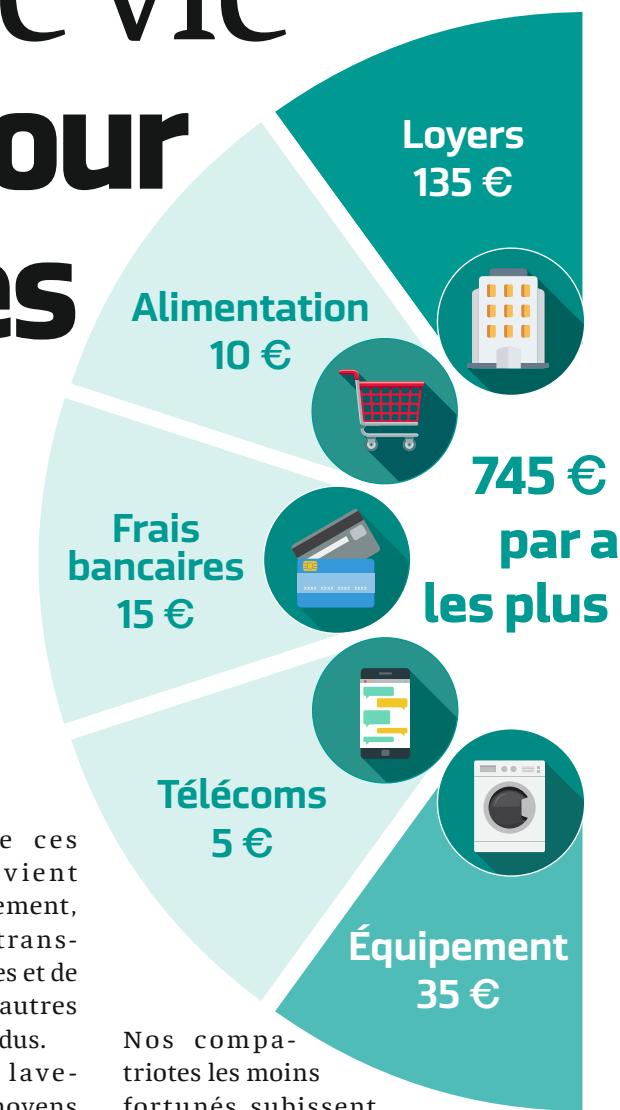
Pour accéder aux mêmes biens et services, les 10 % de nos concitoyens les plus démunis ont dû débourser, en moyenne, 745 € de plus que les autres consommateurs. Soit l'équivalent de trois mois de leur budget nourriture.

Les conditions de vie ont été scrutées pour calculer tous les surcoûts.

L'essentiel de ces surcoûts provient des frais de logement, d'énergie, de transport, d'assurances et de banque. Mais d'autres sont plus inattendus.

L'absence de linge, faute de place et de moyens de s'équiper, conduit, par exemple, à se rendre dans une laverie, ce qui à l'évidence revient plus cher. Autre exemple : parce qu'ils sont moins motorisés et plus éloignés des centres commerciaux, les ménages pauvres sont souvent contraints d'effectuer une partie de leurs courses dans les supérettes de proximité, plus onéreuses que les grandes surfaces.

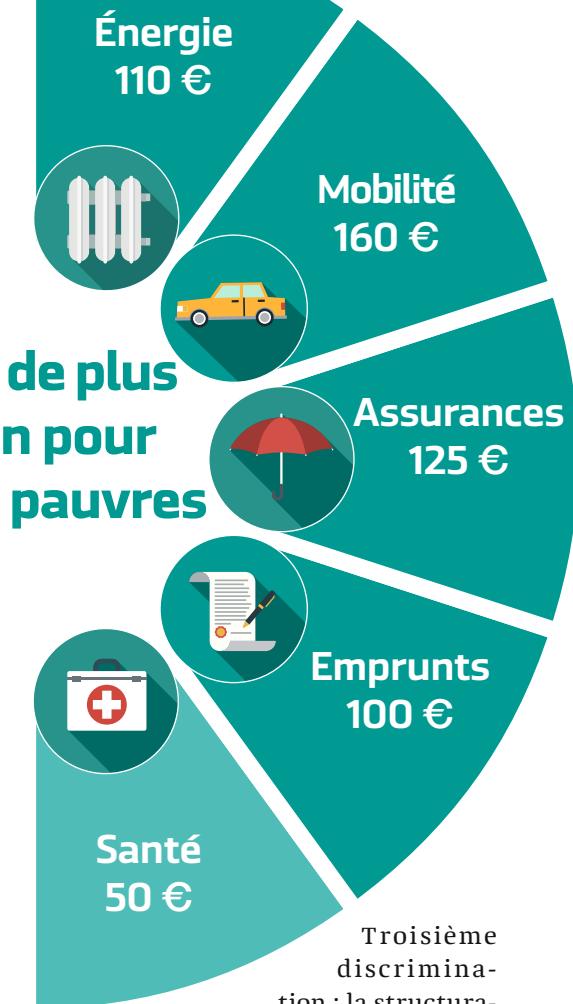
Les économistes d'Entreprise et pauvreté ont donc pris en compte toutes les spécificités des conditions de vie de cette population pour calculer les surcoûts au plus près.



Nos compatriotes les moins fortunés subissent trois sortes de discriminations tarifaires. D'abord, un effet d'exclusion. Leur localisation géographique peut entraîner une surprime d'assurance ou un renchérissement des produits de première nécessité, comme on l'a vu.

Ensuite, un effet lié à l'usage. Le manque de moyens oblige à utiliser des biens vétustes, comme des véhicules d'occasion à fort kilométrage. Pire, il contraint à renoncer à des dépenses de première nécessité, comme des soins. Ce qui peut amplifier les dépenses restant à charge.

Les 10 % des Français les plus pauvres dépensent, en moyenne 745 € par an de plus que les autres. C'est ce qu'a calculé l'Action Tank Entreprise et pauvreté, fin janvier.



Troisième discrimination : la structuration de certains tarifs qui défavorise les petits consommateurs en rendant le prix à l'unité de mesure plus élevé. C'est le cas dans la fourniture de gaz ou d'Internet.



UN LOGEMENT PLUS PETIT ET MAL ISOLÉ

► Quand les personnes ont peu de moyens, elles louent, en général, un logement plus petit, mal isolé et loin de tout. L'étude estime qu'à taille comparable, les familles modestes disposent de 0,4 pièce en moins que les autres ménages. De plus, une petite surface coûte toujours plus

cher au mètre carré qu'un plus grand logement, surtout dans le parc privé. En moyenne, tout cela engendre une double peine de 135 € par an. L'appartement est plus énergivore. La facture s'élève, en moyenne, à 2 262 € par an, soit 11 % du budget total. Les locataires n'ont, de plus, pas forcément accès aux meilleures offres proposées par les opérateurs. Au final, la facture énergétique a renchéri de 110 € en moyenne.

ou un quartier généralement défavorisé, les assurés subissent un renchérissement significatif de leur prime automobile et de leur multirisque habitation. L'assureur considère que les risques de sinistres (vol, cambriolage ou incendie), sont plus élevés. De plus, la voiture reste souvent dehors faute de garage, ce qui accroît le tarif. L'étude l'évalue à 125 € par an : 60 € pour un logement de 75 m², et 65 € pour l'auto si elle parcourt 10 000 kilomètres par an.



DAVANTAGE DE FRAIS BANCAIRES

► Avec moins de moyens, il est plus difficile d'avoir une auto très récente. Conséquence, les coûts liés à son entretien, aux réparations et à sa consommation sont bien plus importants. La voiture est d'ailleurs le poste où la surfacturation est la plus cruelle pour les plus modestes. Avec un poids de 12,6 % dans le total des dépenses, ces surcoûts atteignent 160 € par an au total : 95 € partent dans les frais d'entretien d'un véhicule de plus de trois ans, et 65 € dans la surconsommation de carburant.



DES ASSURANCES DISCRIMINANTES

► Autre poste très pénalisant, celui des assurances obligatoires. Parce qu'ils résident dans une commune

Les comptes bancaires dans le rouge génèrent, on le sait, des frais pour incidents de paiement. La possibilité d'y échapper est moins fréquente que pour les autres clients qui ont

Qui sont ces 10 % les plus pauvres ?

- Les plus affectés par la double peine se trouvent parmi les ménages gagnant moins de 750 € par mois, les bénéficiaires de minima sociaux, mais aussi les étudiants, les intérimaires et les agriculteurs.
- Géographiquement, la « double pénalité » est particulièrement

élevée dans les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Essonne, la Seine-et-Marne, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, la Haute-Garonne, le Rhône, la Loire-Atlantique et l'Isère.

- Selon un sondage Opinion Way auprès d'un échantillon des plus pauvres commandé pour

cette étude, 20 % ont une double pénalité qui dépasse 1 000 €/an, 12 % n'ont pas de complémentaire santé et 66 % sont contraints de faire un tiers de leurs achats dans des petites surfaces plus chères, par contrainte.

• Tous les chiffres sont sur www.60m.fr/actiontank

plus de chances de se faire rembourser une partie de ces pénalités par leur banque à titre commercial. Au total, les charges de crédit occasionnent 100 € de surcoût pour les 10 % les plus pauvres, et 165 € pour les 10 % suivants.

DES FORFAITS MOBILES MOINS INTÉRESSANTS

➤ **La pénalité de pauvreté sur la téléphonie peut vite grimper.** L'achat, plus fréquemment, d'un téléphone dans le cadre d'un package forfait+terminal occasionne une double pénalité, car le téléphone revient plus cher que s'il avait été acheté au comptant, indépendamment du forfait. Ce qui touche 25 à 30 % des plus pauvres. La surcharge est évaluée jusqu'à 25 € par an. De même, les ménages les plus pauvres sont deux fois plus nombreux à avoir recours aux cartes prépayées, avec lesquelles la minute d'appel ou le mégaoctet reviennent plus cher. Ce qui occasionne une surfacturation de 185 € pour un smartphone associé à une carte de 5 gigaoctets.

DES FRAIS DE SANTÉ PLUS LOURDS

➤ **L'absence de complémentaire santé entraîne des dépenses supplémentaires** de 575 € par an pour les 10 % les plus pauvres et grimpent même à 1 355 € pour les 10 % suivants. De ce fait, de nombreuses personnes renoncent à se faire soigner, ce qui entraîne des surcoûts encore plus importants lorsqu'elles n'ont plus vraiment d'autres choix que le faire. Selon l'étude, 20 à 30 % des ménages sont contraints de renoncer aux soins initiaux.

Pour ceux qui bénéficient d'une mutuelle, le reste à charge demeure lourd, 240 € par an, avec un surcoût lié à la pauvreté évalué à 50 €, car la couverture est faible.



PLUS DE DÉPENSES D'ENTRETIEN

➤ **Cela peut sembler anecdotique mais l'absence d'un lave-linge** entraîne des dépenses supplémentaires significatives. Plus de la moitié des ménages non équipés se rend dans des laveries. Les autres lavent leur linge à la main, une tâche consommatrice de temps.

L'absence de cet équipement pour des raisons financières ou par manque de place, génère un surcoût pouvant représenter jusqu'à 250 € en allant à la laverie deux fois par semaine.



DES SUPÉRETTES PLUS CHÈRES

➤ **L'étude révèle que les deux tiers des ménages les plus démunis** sont obligés de faire une bonne partie de leurs courses dans un commerce de proximité, du fait de l'éloignement des grandes surfaces.

Comme les commerces de quartier affichent des tarifs plus élevés et un moindre choix, ces achats contraints reviennent plus cher. L'étude de l'Action Tank Entreprise et pauvreté estime que cette surcharge des dépenses courantes peut aller jusqu'à 600 € par an.

Bien entendu, les ménages pauvres bénéficient d'aides sociales. Mais elles permettent d'avoir le minimum vital et pas beaucoup plus. « Plutôt qu'une compensation de double peine, ce sont surtout des filets de sécurité permettant l'accès à certains marchés comme le locatif dont les ménages pauvres seraient autrement exclus car le taux d'effort demandé serait trop important. »

Entreprise et pauvreté se donne dix ans pour fédérer toutes les énergies afin de combattre le phénomène qui frappe cruellement les consommateurs vivant dans le plus grand dénuement. L'Institut national de la consommation (INC) et «60» seront à leurs côtés. ●

LIONEL MAUGAIN

3 questions à



MARTIN HIRSCH
Coprésident
de l'Action Tank
Entreprise
et pauvreté

Comment avez-vous découvert ce phénomène de double peine ?

Martin Hirsch : La double peine est connue par ceux qui la subissent, et ignorée par ceux qui l'infligent. Quand j'étais haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté, j'ai réalisé que les plus pauvres dépensaient plus que moi sur plusieurs postes. Sur les 20 % les plus modestes, nous estimons que 4 milliards d'euros sont perdus en pouvoir d'achat. Un chiffre à comparer aux 29 milliards de minima sociaux distribués chaque année.

Quelles réponses apporter aux problèmes que vous soulevez ?

M. H. : De grandes entreprises produisent de la double peine par ignorance. Nous allons les aider à monter des programmes qui compensent ou annulent ces effets, soit en modifiant à la marge leur modèle économique pour faire moins souffrir ces populations, soit en les réintégrant. L'exemple typique est celui d'une femme modeste avec des contraintes de vie professionnelle l'empêchant d'allaiter autant qu'elle le voudrait. Elle nourrira son enfant avec du lait et des plats préparés pour adultes puisque moins chers. Avec un fabricant de lait infantile, on a considérablement fait baisser le prix des laits pour en donner l'accès aujourd'hui à 150 000 de ces femmes. On peut changer la perception de grands acteurs économiques sur cette population.

Vous vous donnez dix ans pour résorber la double peine. Comment allez-vous vous y prendre ?

M. H. : Il faut repenser un certain nombre de modèles économiques et de soutien, avec de la ténacité et une action simultanée sur différents leviers. Il n'y a pas de fatalité. ●



Observatoire de l'inflation **Électricité :** **ça continue !**

La facture d'électricité grimpe de 9,5 % en moyenne en février, ce qui se traduira par 113 € de plus en 2024. Un mauvais coup pour les abonnés, d'autant que les hausses vont se poursuivre.

Le bouclier tarifaire n'était déjà pas étanche, le voilà à présent éclaté, laissant passer une vague de hausses qui va faire beaucoup de mal aux finances des ménages, et qui en plus ne sera sans doute pas la dernière.

Au 1^{er} février, le gouvernement a relevé la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ce qui entraîne une série d'augmentations. Plus le prix du kilowattheure est faible, plus le relèvement de la taxe a un impact proportionnellement important sur la facture.

UNE HAUSSE MOYENNE DE 8,6 %

Pour les 10,6 millions d'abonnés à l'option de base, la hausse moyenne s'élèvera à 8,6 %. La facture moyenne passera de 771 €, en 2023, à 836 €, en 2024.

Plus fort, ceux qui ont choisi le tarif réglementé avec l'option « heures pleines/heures creuses » vont voir leurs factures augmenter de 9,8 %, soit 162 € de plus en moyenne sur un an. La hausse va atteindre 10,1 % pour les souscripteurs de l'offre « effacement des jours de pointe » (EJP) et même 14 % pour les souscripteurs de l'option Tempo.

Ces derniers devront verser 194 € de plus en moyenne cette année

PROCHAINES ÉTAPES EN 2025 ET 2026

Le tarif réglementé de l'électricité avait déjà augmenté de 4 % en février 2022, de 15 % en février 2023 et de 10 % en août 2023. Aucun espoir de revenir en arrière. Le « retour à la normale » de la TICFE, qui doit intervenir le 1^{er} février 2025, devrait la porter au niveau d'avant crise, soit 32,44 €/MWh. Pire, le prix du mégawattheure nucléaire, inchangé depuis 2011 à 42 €, devrait être vendu par EDF aux alentours de 70 € à partir de 2026. Face à une demande d'électricité en très forte hausse, EDF doit effectivement accroître ses capacités. « La construction de six à quatorze réacteurs à l'horizon 2035-2040 devrait coûter environ 52 milliards d'euros, tandis que le "grand carénage", qui vise à prolonger la durée d'exploitation des réacteurs existants, pourrait coûter environ 66 milliards d'euros », explique Olivier Passet du cabinet Xerfi. On l'a compris, c'est le consommateur qui paiera. •

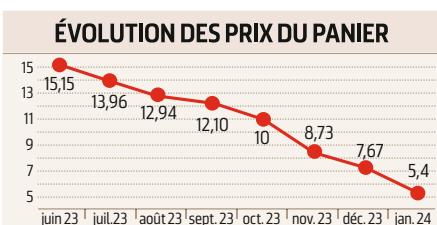
LIONEL MALIGAIN

Retrouvez la rubrique et la liste des produits de notre panier sur : www.60m.fr/panier

Les chiffres du mois

Enfin, le rythme d'inflation des 31 produits de notre panier ralentit nettement depuis le début de l'année, passant de + 7,5 % à + 5,4 %. Plus significatif, l'inflation sur deux ans amorce pour la première fois une décélération, passant de + 22,5 % à + 21,7 %. C'est surtout grâce aux marques de distributeur (MDD). Le sucre MDD passe ainsi de 14,9 % à 2,6 %, les "premier prix" de 29 % à 7 %. Notons l'apparition des tablettes de chocolat dans notre top 10 des rayons les plus haussiers. Ce n'est qu'un début, le cours du cacao à New York était en hausse de 99 % sur un an, fin janvier. Des pluies intenses en Afrique de l'Ouest, qui fournit 75 % du marché mondial, ont affecté la production. Qu'on ne s'y trompe pas, nous sommes toujours dans une phase de hausse générale cumulée très importante. NielsenIQ ne voit pas de baisse générale se profiler en 2024, les prévisions de hausses annonçant + 3,5 % sur l'année.

TROIS PRODUITS EN HAUSSE	
Sucre et édulcorants	+10,5 %
Jus de fruits	+9,7 %
Légumes en conserve	+8,4 %



CONIBCE: NIEI SENIOR - JANVIER 2023

Travaux à 1 € Attention les embrouilles !

Enquête

À de rares exceptions près, ces offres alléchantes détournent des dispositifs d'aide à la rénovation qui ne sont pas censés être aussi généreux. Les clients sont les premiers dupés, mais la collectivité l'est aussi.

Depuis plusieurs mois, de nombreux lecteurs avisés nous alertent sur la prolifération d'offres de travaux de rénovation dont la formule est aussi irrésistible que douteuse. « J'ai eu la visite d'un technicien qui me propose une pompe à chaleur à 1 € ! Est-ce une arnaque ? », nous demande Marc. Plus attractif encore, Didier se voit promettre une rénovation poussée de sa résidence secondaire (isolation des combles et des planchers, changement de chauffage et de ballon d'eau chaude). Le chantier est estimé à plus de 20 000 € mais la facture promise est quasi nulle. « On nous dit que les travaux seront financés par "les pollueurs". Mais cela nous interpelle : trop beau pour être plausible ! », s'inquiète-t-il.

LES OFFRES À 1 € SONT ILLÉGALES

Alors, arnaque ou pas ? « Sinon arnaque, au moins embrouille ! », tranche sans détour Florence Lievyn, présidente du grou-

Démarcher par téléphone dans ce secteur est interdit.

pement des professionnels des certificats d'économies d'énergie. À titre préliminaire, cette experte du secteur rappelle que le démarchage téléphonique est interdit depuis 2020 dans le

d'autres aides versées par l'État telles que MaPrimeRénov'. « Il n'existe qu'une exception à cette règle, précise Florence Lievyn, la rénovation globale de passoires énergétiques détenues par des ménages très modestes qui, elle, peut être prise en charge à 100 %. »

L'ARNAQUE : MAXIMISER LE COÛT DES TRAVAUX

Derrière ces offres aguicheuses, se cachent donc des manipulations dont le but est de générer frauduleusement le plus de CEE possibles. « La première d'entre elles consiste à maquiller les documents pour maximiser le coût des travaux et la performance des matériaux utilisés », commente Nicolas Desquinabò, évaluateur indépendant de programmes de rénovation énergétique. Un coup d'œil au devis obtenu par Didier le confirme : « Les prix sont gonflés », constate celui-ci. Les équipements sont les plus chers du marché. « Même le thermostat est facturé près de 900 € », s'étonne-t-il.

Pour les besoins de l'arnaque, les caractéristiques de la maison sont également dégradées car « le but est





de simuler une économie d'énergie maximale », explique Nicolas Desquinab. La superficie de la maison (ou des combles à isoler) est éhontément gonflée tandis que ses performances énergétiques sont minorées.

DES MALFAÇONS AVEC DES RISQUES POUR L'OCCUPANT

Sur le devis, Laetitia découvre ainsi que sa maison consommerait autant qu'une passoire énergétique, alors qu'elle est parfaitement isolée. Le devis prévoit d'isoler des combles qui le sont déjà. « Le document affiche 20 544 € de travaux mais ces fausses informations vont permettre de générer frauduleusement plus de 30 000 € de CEE », calcule Nicolas Desquinab.

BON À SAVOIR

On estime qu'au moins 80 % des fraudes générées par les offres à 1 € ne sont pas signalées par les victimes. Pourtant le faire sur signal.conso.gouv.fr permet à l'État de mieux identifier les fraudeurs. En outre, une fois votre situation renseignée, vous pourrez bénéficier de conseils sur les démarches à entreprendre pour obtenir réparation.

légales, ont révélé 50 % de fraudes et/ou malfaçons avec, dans la moitié de ces cas, des risques – électriques ou d'incendie – pour l'occupant. « En cas de défaillance, il n'y a jamais de réparation et les artisans locaux refusent d'intervenir car ils engageraient leur responsabilité sur du matériel défectueux », poursuit l'expert. Or, le mauvais paramétrage d'une pompe à chaleur, par exemple, peut entraîner de coûteuses surconsommations d'électricité.

Aujourd'hui, les contrôles de l'État ne sont pas suffisants.

Pour tenter de limiter les fraudes sur les plus grosses opérations, l'État impose désormais la réalisation d'audits énergétiques avant/après les travaux ainsi que le contrôle a posteriori par un expert du Comité français d'accréditation : « Des professions qui sont, elles aussi, infiltrées par les éco-délinquants », juge Léana Msika de l'association Dorémi, qui estime que « les connivences » ne sont pas rares, faute de contrôles suffisants par l'État.

ÉVITER DE TOMBER DANS LE PIÈGE

Pourtant, si la fraude coûte aux clients, elle lèse aussi la collectivité. Les fournisseurs d'énergie qui achètent ces CEE frauduleusement générés répercutent le surcoût sur l'énergie qu'ils commercialisent. On estime qu'ils pèsent pour près de 0,08 € sur le litre des carburants.

Pour éviter de tomber dans le piège, Florence Lievyn appelle à se rapprocher du réseau France Renov', dont les conseillers peuvent aider à vérifier le sérieux d'une entreprise et/ou d'un devis. Le site internet de France Renov' (france-renov.gouv.fr) héberge un annuaire des professionnels qui permet de trouver des artisans compétents et/ou de vérifier qu'ils sont détenteurs de l'indispensable label RGE (reconnu garant de l'environnement). • ANNE-CLAIROPIER

Mobilier, bijoux... Tout se loue, mais tout vaut-il le coup ?

Pratique

Perceuse, canapé, lave-linge, bijoux, piscine... Il est désormais possible de tout louer, ou presque, plutôt qu'acheter. Pour autant, cette nouvelle façon de consommer est-elle si intéressante ?

Depuis combien de temps la décolleuse à papier peint et la sorbetière dorment-elles dans le placard ? « 80 % de nos objets servent moins de trois fois par an », souligne l'Agence de la transition écologique (Ademe). Pire, un foyer possède, en moyenne, pas moins de 99 équipements électriques et électroniques, dont six ne servent jamais ! Une hyperconsommation qui, au-delà de constituer un non-sens écologique, grève inutilement le budget familial. Voilà qui donne à réfléchir avant d'acheter une perceuse, utilisée en moyenne douze minutes, de sa production en usine à sa mise en déchetterie...

FONCTIONNEMENT LOCAL ET DE LA MAIN À LA MAIN

Pour répondre à ces besoins occasionnels, une foule de sites de location entre particuliers, plus ou moins fournis, s'est développée ces dernières années. Le modèle repose sur un fonctionnement très local avec des échanges de la main à la main. Perceuse à percussion à 10 €/jour à Strasbourg, machine à pain



à 15 €/j à Paris, tondeuse à 25 €/j à Rouen... Des milliers d'offres et de demandes en tout genre sont agrégés sur des sites généralistes (Kiwiz, Je-loue-tout, Yacalouer, AlloVoisins, leader de ce marché alternatif avec 4,5 millions d'utilisateurs et 200 000 annonces par mois), mais aussi des plateformes spécialisées, telles Bricolib qui propose uniquement du matériel de bricolage et jardinage. À savoir avant de se lancer : si l'objet

Des milliers d'offres sur des sites généralistes et spécialisés.

est détérioré au cours de la location, ce sera généralement au locataire de solliciter son assurance responsabilité civile. En cas de non-restitution du bien (perte, vol), le remboursement sera entièrement à sa charge car, sauf exception, l'assurance multirisque habitation ne couvre ni la perte ni le vol du bien loué.

Reste à tomber sur une annonce de location à côté de chez soi. Selon où l'on habite, il va sans dire que les chances de trouver son bonheur ne sont pas les mêmes. Impossible de transformer la location entre particuliers en nouvelle habitude de consommation lorsque l'on habite une petite ville de province, ou en milieu rural.

Regrettable aussi, certains sites, tels Kiwiiz ou AlloVoisins, proposent un nouveau modèle. Ils ont fait évoluer

La location est plus difficile si l'on habite en milieu rural.

leur concept et ouvert leur plateforme aux petites entreprises et artisans, perdant un peu de leur ADN au passage. À côté des propositions de location de matériel s'est développée une offre de prestations de services, baby-sitting, petit bricolage et autres réparations de voiture. « Les prestations de services ont considérablement augmenté ces dernières années pour

représenter aujourd'hui les deux tiers des demandes sur la marketplace », indique Edouard Dumortier, cofondateur et directeur général d'AlloVoisins. Un créneau dynamique mais un peu ambigu pour l'utilisateur. Sur la plateforme, la majorité des annonces de prestations de service sont en effet étiquetées « particulier ». Or, bien souvent, en regardant de plus près le profil de l'annonciateur, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un auto-entrepreneur. Pas très transparent ! •

HIGH-TECH ET ÉLECTROMÉNAGER LE SUIVI BIENVENU

Pour le matériel high-tech et l'électroménager, l'enjeu est autre. Et ce, même si l'on peut rapidement s'approcher du prix d'achat en magasin. Sur le site de Boulanger Location, on trouve par exemple un Apple 24' 8Go 256Go à 1 577,14 € sur 36 mois, vendu 1 599 € dans la boutique en ligne. Mauvais calcul de le louer ? Pas forcément. D'abord parce que certains produits, notamment high-tech, sont vite obsolètes et que l'on peut vouloir être à la pointe de l'innovation. Ensuite, parce que la plupart des acteurs assurent la réparation ou le remplacement en cas de panne (inclus dans le prix dans le cadre d'une utilisation conforme de l'appareil).

Moins consommer

Pour un lave-linge, cette assistance peut présenter une valeur ajoutée. Même si le prix de la tranquillité se paie : sur Kazoo par exemple, qui propose depuis peu de la location de gros électroménager (en Île-de-France pour le moment), un lave-linge LG d'une capacité de 8 kg revient à 600 € pour deux ans, soit le prix

moyen de l'achat neuf. Des consommateurs y voient aussi l'avantage de moins consommer et de réduire leur empreinte environnementale.

Tester avant un éventuel achat

C'est ce qui peut séduire sur Kazoo qui propose des produits reconditionnés. « Ce sont, en général des appareils qui ne peuvent être vendus comme neufs, car ils ont fait l'objet d'un retour ou ont été proposés en démonstration, explique Camille Faure, la cofondatrice. Nous rachetons également des appareils auprès de particuliers qui ne les utilisent plus. » Les produits sont testés et nettoyés, les consommables changés et les pièces défectueuses remplacées. Le top 3 des pièces les plus louées ? La machine à café en grains, l'aspirateur robot et le robot cuiseur. Une manière de tester l'appareil avant peut-être de l'acheter. C'est d'ailleurs pour cette raison que le site propose une option d'achat. « L'achat se fait à prix d'occasion et est dégressif, précise la dirigeante. 90 % des mois acquittés sont déduits jusqu'à un prix plancher. » •



MOBILIER GARE À LA FACTURE !

Il existe des offres plus inattendues. Saviez-vous que vous pouvez louer votre canapé, votre lit ou votre table à manger ? Des sites comme Orent ou Loc and Roll, proposent du mobilier pour des durées de location d'un mois à cinq ans selon les enseignes et les formules. Leur principal créneau ? « Études, expatriation, arrivée d'un enfant, séparation, mise en vente d'un bien immobilier... la vie est faite de nombreuses étapes souvent liées à des besoins spécifiques mais temporaires en termes d'ameublement », nous explique-t-on sur le site. Les pièces sont livrées et récupérées à domicile à la fin de la livraison. Un service pratique qui a un coût non négligeable.

Quid de la qualité ?

Orent propose des canapés trois places autour de 100 € pour un mois, auxquels il faut ajouter un peu plus de 70 € si l'on opte pour un modèle neuf. Et pour s'affaler sur le canapé trois places Daniella « moelleux et confortable » proposé par Loc and Roll, il faut débourser la modique somme de 500,34 € pour un mois de location et 1 650 € s'il est conservé

24 mois (68,75 € /mois)... Un sacré investissement et aucune information, quant à la marque du canapé, dont on ne retrouve pas la trace sur Internet avec le nom indiqué ! Quid alors de la qualité ? Voilà qui donne à réfléchir quand on peut dénicher des canapés à moins de 500 € dans les grandes enseignes (canapés trois places "Dario" de But : 399,99 €, "Milan" de Conforma : 429,99 €). D'autant plus s'il s'agit d'un dépannage de quelques mois. •

LA MODE SUR ABONNEMENT LE FUTILE ET L'AGRÉABLE ?

Les sites de location en articles de mode, qui fonctionnent surtout sur abonnement avec des box, sont de plus en plus nombreux à proposer l'option d'achat : Possiblefrance, Lookiero, Le Grand Dressing ou encore le vestiaire XXL Le Closet. « Pour 69,99 €/mois, pressing compris, l'abonnée compose sa box avec quatre pièces piochées dans notre catalogue, détaille Ralph Mansour, cofondateur de cette plateforme. Elle peut la conserver une semaine, un mois ou plus. Elle peut acheter l'article avec une remise sur le prix de vente en boutique de -5 à -80 %. »

Des escarpins Gucci à 80 €/4 jours

Certaines plateformes ont succombé à la formule. Chez Wherewear, où l'on peut dénicher des escarpins Gucci à 80 €/4 j dont le prix boutique est estimé à 795 € ou un sac Yves Saint Laurent d'une valeur de 1 800 € pour 100 €/4 j, c'est le propriétaire du vêtement, après avoir choisi de proposer l'option, qui fixe le prix de vente. « Nous n'avons pas mis en place de système pour déduire le montant de la location du prix de vente, précise Victoire Tassin cofondatrice du site. Mais nous encourageons nos utilisateurs à discuter et échanger via notre messagerie pour trouver un accord. »•



Et spécialement pour bébé !

• **Poussette, siège-auto, lit, porte-bébé...** Pas facile de voyager léger lorsque l'on est jeunes parents. À la rescouasse, Familib propose du matériel de puériculture à la location disponible dans 80 points de retrait. La France est encore loin d'être couverte en totalité mais pour alléger la charge mentale (et physique), ça vaut le coup de vérifier si vous avez un point relai pas loin de chez vous ! Comptez 3 €/j en moyenne pour louer une poussette sept jours, soit une vingtaine d'euros la semaine.

AUTO DES COÛTS ET DES MODÈLES

Les voitures sont en bonne place sur ce marché entre particuliers.

Plus besoin de passer systématiquement par un loueur professionnel ; la location automobile entre particuliers, appelée autopartage, répond, elle aussi, à des besoins ponctuels.

La zone géographique influe

Deux plateformes collaboratives se partagent le gros du marché, Getaround(ex-Drivy) et Turo(Ex-OuiCar). À l'instar d'Airbnb, elles mettent en relation propriétaires et locataires moyennant des frais de plateformes variables, qui incluent l'assurance (responsabilité civile et dommages matériels). Le tarif dépend du modèle du véhicule, de sa capacité et de son ancienneté, « de moins de 20 €/j pour une petite Twingo de dix ans à facilement trois fois plus pour une Audi A5 de trois ans », indique Benoît Sineau, directeur de Turo France. La zone géographique influe éga-

lement sur le prix. En région parisienne, une petite citadine se loue autour de 70 € le week-end. Comptez plutôt 50 € le week-end dans une ville comme Angers. « C'est, dans tous les cas, souvent moitié moins cher qu'en agence de location traditionnelle », précise Benoît Sineau.

Une fois la transaction finalisée, le locataire peut récupérer le véhicule au domicile du propriétaire ou demander une livraison à domicile, ou à mi-chemin, souvent acceptée à condition d'habiter à proximité.

Des précautions à prendre

Certains propriétaires équipent leur véhicule d'un boîtier qui permet au locataire de le récupérer à n'importe quel moment. Pour éviter déconvenues et litiges, la plateforme exige des photos de la carrosserie sous tous les angles, du compteur kilométrique et du niveau d'essence (ou de la batterie pour les véhicules électriques). •



LUXE L'INACCESSIBLE DEVIENT ABORDABLE

➤ **La location est aussi l'occasion de s'offrir des plaisirs pas toujours accessibles à l'achat**, comme celui de porter une robe de marque prestigieuse. C'est le créneau que Fashionlib, plateforme entre particuliers (300 articles environ), a saisi avec des locations par tranche de six jours de vêtements siglés Vanessa Bruno, Prada, Vivienne Westwood...

Robes, bijoux de grandes marques, artistes côtés...



Petites folies en location

Les modeuses peuvent y dégoter, par exemple, une robe Balmain d'une valeur de 265 € en magasin à 30 €/6 j (plus 6,90 € de frais de port, 6 € de pressing et 180 € de caution). Et pourquoi pas compléter ce look avec un bijou précieux ou de créateur. Jaimejaime (bijoux fantaisie haut-de-gamme) propose une formule à 29,99 €/mois pour trois bijoux renouvelés tous les mois sélectionnés dans la "wishlist" que vous aurez préalablement élaborée en piochant parmi les 478 références du catalogue (jusqu'à 30 choix). Chez Maty, 35 modèles sont à la location pour 15 à 99 € par jour en fonction des parures choisies. « Les pièces disponibles à la location ont une valeur estimée entre 250 et 3 900 €, souligne André Ségura, PDG de la marque. Cela permet aux clients de porter des bijoux de valeur pour une fraction du coût d'achat. » Mieux vaut toutefois ne pas abîmer ou perdre le bijou. Des frais de réparation (variables selon les dégâts) sont appliqués et, en cas de non-restitution, une indemnité correspondant au prix de vente du bijou est réclamée.

Parmi les petites folies désormais abordables en location, la possibilité de décorer son salon avec une œuvre d'art. Longtemps réservé au monde de l'entreprise, ce service est désormais disponible aux particu-

liers, qui se rêvent collectionneurs ou qui aiment changer d'ambiance. Tableaux, sculptures, photographies d'artistes reconnus, d'étoiles montantes... Sur des sites comme Partage ou The art cycle, il y en a pour tous les goûts et tous les budgets. Selon la valeur de l'objet convoité les prix varient de 9,99 €/mois pour une œuvre estimée à moins de 1 000 € à 109,99 €/mois si elle est signée d'un artiste reconnu et cotée à plus de 15 000 €, indique le site Partage.

Profiter d'une piscine

Plus étonnant encore, il est également possible de s'inviter chez quelqu'un pour profiter de sa piscine ou de son jacuzzi ! Des sites comme Myprivatepool ou Swimmy en ont fait leur spécialité. Piscine, transats, parasol, parfois barbecue,

jeux d'eau ou encore serviettes (en supplément)... Le temps de quelques heures, les locataires deviennent maîtres des lieux. À condition de se plier aux exigences des propriétaires, certains ne louant que pour quatre personnes minimum, d'autres interdisant la musique en soirée ou refusant les enfants.

Une note parfois salée

La tranquillité a un coût : on est très loin des tarifs d'une piscine municipale ! 30 €/personne pour trois heures de piscine à Toulon, 40 €/personne la demi-journée de jacuzzi à Montfermeil en région parisienne, même en plein hiver... Pour une famille avec deux enfants, la note frôle ou dépasse les 100 € pour quelques heures dans l'eau. Un peu salé ! ●

CÉCILE BLAIZE ET LAURE MARESCAUX

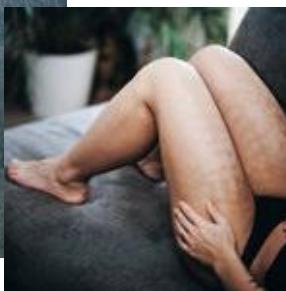
Des exemples parmi tant d'autres...

Tout ce qui est désormais disponible à la location est digne d'un inventaire à la Prévert. Quelques exemples avec leurs prix associés :

- **Une petite citadine pour le week-end** : 35 €/j (location de 2 jours à Lyons sur Turo)
- **Une paire d'escarpins Louboutin pour une soirée** : 16 €/j (6 jours sur Fashionlib)
- **Un collier pour un mariage** : 79 €/j (collier en argent et pierres [zirconia] sur Maty)
- **Un tableau d'un artiste côté** : 89,99 €/mois (engagement 6 mois sur Partage)
- **Un lave-linge** : 77 €/mois (engagement 6 mois, charge de 10 kg sur Boulanger location)
- **Une débroussailleuse thermique** : 35 €/j (à Strasbourg chez Bricolib)
- **Un jacuzzi pour une soirée romantique** : 45 €/personne (la soirée en région lyonnaise sur myprivatepool)

Épilation définitive

« Quelle indemnisation pour mes brûlures ? »



Le cas de Sara L.: « *J'ai payé un forfait de plusieurs séances pour l'épilation définitive des mollets au laser dans un centre spécialisé. Après l'une des séances, j'ai eu comme un gros coup de soleil. Je me suis dit que cela allait passer. Mais un mois après, rien n'avait évolué. Ma peau était couverte de points blancs. J'ai contacté le centre qui m'a proposé de voir leur dermatologue. Il a pris des photos et m'a dit de m'exposer au soleil. Il devait me rappeler mais ne l'a jamais fait. Ils m'ont offert la séance au cours de laquelle j'ai été brûlée et proposé 300 €. Je suis scandalisée. Que faire ?* »



Coaching

Malheureusement, de nombreux clients témoignent de brûlures, parfois sévères, après une séance d'épilation définitive à la lumière pulsée ou au laser. Un phénomène que déplore l'Ordre des médecins qui appelle au maintien de l'obligation d'une supervision par un médecin lors de ces séances, à cadrer réglementairement la puissance et les filtres de ces appareils (IPL et laser) et à mettre en place des formations professionnalisées.

1

RENDEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT CHEZ UN MÉDECIN

« En cas de brûlures, consultez un médecin sans attendre », recommande le docteur Claire Siret, du Conseil national de l'ordre des médecins. C'est primordial, d'une part, pour recevoir le plus rapidement possible des soins adaptés à votre état.

D'autre part, pour obtenir un diagnostic et un compte rendu circonstancié le plus détaillé possible : rappel des faits, description, nature et gravité des lésions, arrêt de travail éventuel...

Si le centre d'épilation vous propose la prise en charge de vos lésions par son propre médecin, il y a toutes les chances que celui-ci refuse d'éta-

blir un compte rendu susceptible de nuire à l'établissement !

2

RÉUNISSEZ RAPIDEMENT TOUTES LES PREUVES

Ne vous laissez pas impressionner par le centre s'il repousse toute implication et invoque la clause d'exonération de responsabilité figurant dans votre contrat ou la décharge qu'il vous a fait signer. En tant que victime, vous avez des droits. « Pour avoir une chance d'être indemnisé, il faut réunir au minimum deux éléments, explique Maître Emma Léoty, avocate au barreau de Paris. Primo : vous devez pouvoir prouver le lien de

causalité entre votre préjudice (brûlures, arrêt de travail...) et le fait générateur (la séance d'épilation définitive). Et deuzio : être à même de démontrer, d'évaluer et de chiffrer vos préjudices (corporel, moral, esthétique, financier...). »

Deux conditions qui ne peuvent être remplies que sous réserve d'apporter la preuve de vos dires et d'argumenter vos demandes devant un tribunal avec des pièces tangibles : photos des zones concernées, témoignages, justificatifs de rendez-vous, ou de paiement des frais engagés suite aux brûlures, contrat, compte rendu médical, arrêt de travail...

À ce titre, Maître Léoty recommande « de faire établir plusieurs comptes rendus successifs afin de faire constater l'évolution des lésions. Et surtout de ne pas attendre, celles-ci s'estompant généralement au bout de quelques mois. »

3 INFORMEZ-VOUS ET N'HÉSITEZ PAS À DEMANDER CONSEIL

Pensez à communiquer sur Internet afin de recueillir des témoignages d'autres victimes. « Les centres d'épilation redoutent autant le glaive de la justice que celui du tapage médiatique... voire plus », observe Me Léoty. Consultez une association de consommateurs locale, le juriste de votre assurance protection juridique, un avocat afin de connaître vos droits et découvrir ce que vous pourriez demander en réparation de vos dommages corporels et autres préjudices subis.

4 REFUSEZ DE TRANSIGER AU RABAIS

La technique des centres d'épilation est bien rodée. Ils contestent toute implication dans vos brûlures, minimisent vos préjudices, vous remboursent la séance maudite mais parfois pas les autres... Et si vous

Des sanctions pénales

- **Les centres d'épilation à la lumière pulsée peuvent pratiquer des séances sans la supervision d'un médecin, contrairement aux centres laser.** Une différence qui a un impact sur les poursuites envisageables.
- **À l'encontre de tous les centres d'épilation, vous pouvez porter plainte à la gendarmerie, au commissariat ou auprès du procureur de la République pour blessures involontaires.** Les sanctions varient en fonction de la gravité de la blessure et de la présence ou non de circonstances aggravantes. Vous pouvez aussi invoquer la faute d'imprudence ou le manquement à l'obligation de sécurité (article 121-3 et article 222-19 du code pénal), délit passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, au maximum.
- **À l'encontre des centres d'épilation au laser spécifiquement :** en l'absence d'un médecin lors de la séance, vous pouvez porter plainte pour exercice illicite de la médecine ou complicité d'exercice illicite de la médecine. Un délit sanctionné par deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

« Vous pouvez signaler les faits au Conseil national de l'ordre des médecins qui saisit systématiquement le procureur de la République, si des éléments de preuve lui sont apportés », précise le docteur Claire Siret.

insistez, ils vous accordent éventuellement un dédommagement symbolique mais vous demandent, en contrepartie, de signer un protocole transactionnel dans lequel vous renoncez à toute poursuite judiciaire. « Ne signez sous aucun prétexte un tel document, insiste Me Léoty, sauf bien sûr s'il est à votre avantage et que vous négociez, aidé de votre avocat. » Votre santé, un corps abîmé et vos souffrances valent bien plus que quelques centaines d'euros. Non seulement vous seriez perdante

aujourd'hui, mais vous risquez de l'être doublement si vos lésions actuelles devaient dégénérer. Vous n'auriez alors plus aucun recours pour être dédommagée.

5 PRENEZ UN AVOCAT ET ALLEZ EN JUSTICE

D'une part, vous pouvez engager une action en responsabilité contractuelle au plan civil, devant le tribunal judiciaire, afin de demander un dédommagement financier de votre préjudice à l'encontre du centre d'épilation mais également de son assureur de responsabilité civile professionnelle (RCP) qui lui, en principe, ne risque pas de se volatiliser avant la fin de la procédure ! Et/ou, d'autre part, vous pouvez engager une action au pénal (voir encadré ci-dessus) pour obtenir une condamnation et vous constituer partie civile afin d'obtenir des dommages et intérêts.

Sachez que vous disposez seulement de deux ans après les faits pour déclencher l'action en garantie contre l'assureur RCP du centre d'épilation. • LAURENCE OLLIVIER

À retenir

- En cas de brûlures, demandez la résolution du contrat pour mauvaise exécution, le remboursement et des dommages et intérêts.
- Rendez-vous chez un dermatologue, faites établir un compte rendu complet avec un suivi sur plusieurs mois.
- Cherchez d'autres témoignages et regroupez-vous entre victimes.
- Ne transigez pas sans avoir pris conseil auprès de votre avocat.
- N'hésitez pas à poursuivre le centre d'épilation en justice ainsi que son assureur de responsabilité civile professionnelle.

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 18).

Dilemme Eric R., par courriel

Sauver la planète ou mon porte-monnaie ?

Je possède une machine à laver Hotpoint Ariston, payée 380 €, il y a cinq ans, dont l'axe tambour est cassé. Étant ancien réparateur d'électro-ménager, je peux procéder à la réparation. Je contacte Hotpoint Ariston pour obtenir cet axe. Problème, il n'existe pas de pièce détachée... Il faut donc acheter un bloc cuve tambour complet pour 288 € + les frais de port ! Je dois renoncer à une contribution pour sauver la planète afin de ménager mon porte-monnaie et racheter une machine à 333 € en promo... qui pourra bien me lâcher à son tour dans cinq ans ! Cela me rend furieux et c'est désolant de devoir en arriver là !

Gallus & co Pierre-Maxime Sonzogni/92 Boulogne-Billancourt

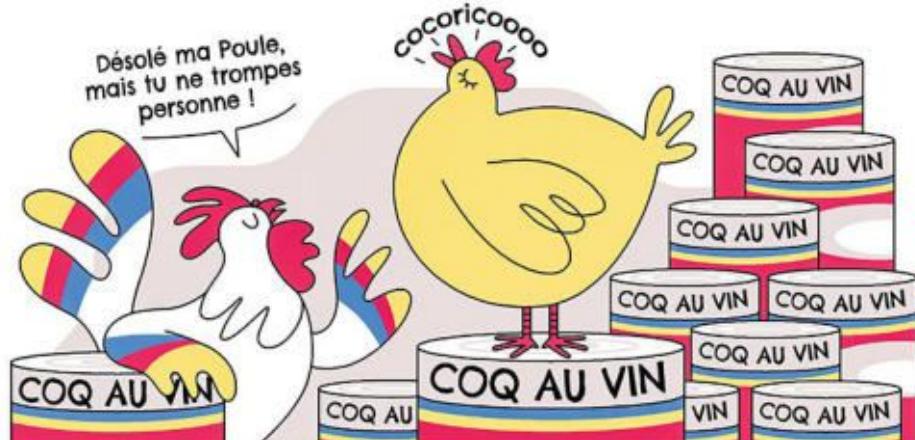
Prêt à se dresser sur ses ergots !

Nous venons d'acheter une boîte de conserve Coq au vin de la marque Reflets de France, produit à Castelnau-d'Aspet. Or nous avons été très déçus de constater qu'il n'y a aucune trace de coq dans sa composition, mais uniquement de la poule. Cela m'interpelle et rappelle le scandale de la viande de cheval utilisée à la place de celle de bœuf.



LA RÉPONSE DE 60

Le cas du coq au vin est emblématique d'une tolérance juridique. Dans le commerce ou en restauration, le coq est, en effet, très souvent remplacé par de la poule, voire du poulet. Logiquement, on devrait voir ces préparations industrielles étiquetées « Poule au vin ». Mais non. En 1994, la Répression des fraudes a entériné un arrêt prononcé huit ans plus tôt par la cour d'appel de Rennes. Faute de quantité suffisante de coqs pour la production industrielle, « les plats cuisinés élaborés à partir de la volaille du genre gallus (poule, coq, chapon, coquelet) et à l'exclusion de tout autre genre de volaille, peuvent être présentés à la vente sous la dénomination "coq au vin" ». Contrairement au cas de la viande de cheval, à l'origine d'un scandale, cette substitution est donc tout à fait admise.





Extinction programmée

Jean-Christophe D./59 Lille

Très haut dépit

Depuis 2018, je bénéficie, via la « RED box », d'un abonnement Internet très haut débit sans engagement, avec la fibre coaxiale, facturée 13,98 € par mois. Mais depuis des semaines, SFR me propose de passer à la fibre optique, accessible à 19,90 € par mois la première année et 29,90 € au-delà. Après plusieurs refus de ma part, SFR m'informe que la technologie coaxiale, héritée du réseau Numericable, est vouée à disparaître. Peut-on s'opposer à cette décision ?



LA RÉPONSE DE 60

SFR souhaitant mettre fin à la technologie coaxiale, et en l'absence de période d'engagement, l'opérateur n'est pas tenu de maintenir son offre reposant sur cette technologie. Pour l'heure, aucun calendrier précis du démantèlement n'a été dévoilé : SFR prévient par mail ou SMS les personnes dont la ligne sera coupée prochainement. Selon une estimation de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca), la fibre coaxiale sera complètement démantelée en 2027. Une fois la date de fin de service communiquée, deux solutions existent : souscrire une offre fibre chez SFR ou passer à la concurrence.

Question de spécialité F. Petitjeanne/55 Naives-Rosières

À la recherche de gynécos

Quelles sont vos sources pour établir votre carte de pénurie des gynécologues, publiée dans votre hors-série n° 221 « Santé des femmes » ? Habitante de la Meuse depuis 1989, âgée de 59 ans, je dispose de plusieurs choix pour voir un gynécologue, en ville ou à l'hôpital de Bar-le-Duc. La ville de Verdun dispose également de gynécologues. Le délai pour voir mon gynéco est de trois mois maxi s'il n'y a pas d'urgence. Donc pas de soucis dans mon département pour cette spécialité. Merci de votre réponse.



LA RÉPONSE DE 60

La carte des gynécologues que nous avons publiée est celle réalisée par le Conseil national de l'Ordre des médecins, qui l'actualise tous les ans. Elle fait état de la présence des gynécologues médicaux dans les départements, mais pas des gynécologues obstétriciens. C'est peut-être de là que vient la différence de chiffres.

Crise d'énergie Jérôme Fournier/ 69 Lyon

EDF n'aime pas les vieux... compteurs ?

Les tarifs des vieux abonnements de gaz chez EDF subissent une augmentation importante depuis le mois de janvier. Mon abonnement est passé de 14,73 € à 19,15 €, soit 30 % de plus. Certes il est ancien, mais je paye déjà, comme tous les Français, la hausse de la matière première... qui n'entre pas en ligne de compte pour l'abonnement, que je sache !

Être ou ne pas être aux manettes Jimmy, par courriel

Ce n'est pas du jeu !



À la suite de l'achat d'une console de jeux PlayStation 5 chez Micromania, j'ai constaté qu'il manquait la manette. Après avoir contacté le magasin, celui-ci m'affirme que c'est à moi de faire les démarches auprès de la maison mère de Micromania ainsi que chez Sony. Ils se renvoient la balle et personne ne veut trouver de solutions à mon problème. Pouvez-vous m'aider ?



LA RÉPONSE DE 60

La console de jeu doit être conforme à l'usage attendu et à la description du vendeur, ce qui n'est pas le cas. Vous pouvez donc invoquer la garantie légale de conformité, qui s'applique jusqu'à deux ans après l'achat du produit en boutique. Elle est assurée par le vendeur, c'est donc à lui de régler le problème. S'il estime que le défaut est apparu après l'achat, c'est à lui de le prouver. Contactez le service client de Micromania (coordonnées sur leur site). Si le litige persiste, vous pouvez faire appel au médiateur de la consommation désigné par Micromania (Mediation-Net, contact sur leur site également). En cas d'échec de cette procédure amiable, vous pourrez saisir la justice.

Sortez les mouchoirs ! Vincent V., par courriel

Oignons hollandais, polonais... ou chinois ?

J'ai acheté à Auchan des oignons émincés surgelés. Les informations inscrites au dos du paquet sur la provenance du produit sont totalement contradictoires. De manière très lisible, dans la rubrique « On vous dit tout », la provenance indiquée est européenne. Mais en tout petit, au bas du paquet, il est écrit : origine Chine. N'est-ce pas tromper le consommateur ?

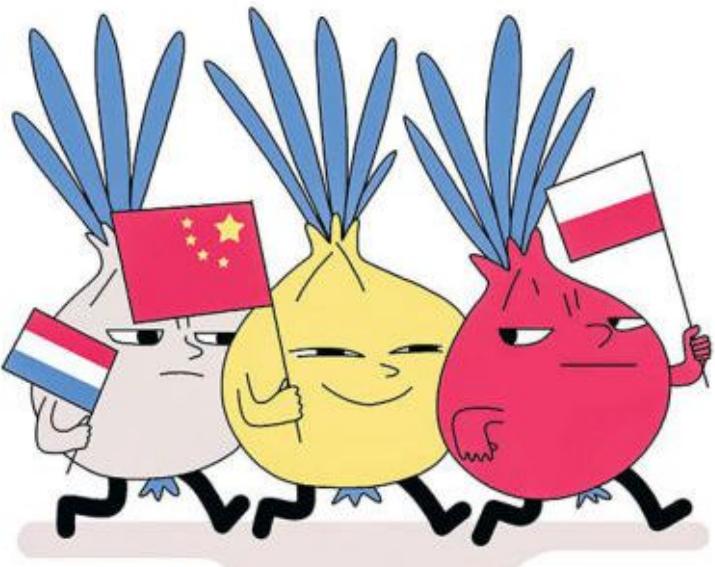


LA RÉPONSE DE 60

Nous avons contacté l'enseigne, qui nous a répondu qu'il s'agissait d'une erreur de marquage. Au printemps 2023, son fournisseur, Dicofoods, l'avait informée d'un risque de rupture d'approvisionnement en oignons originaires de Belgique, de Pologne ou des Pays-Bas, à cause des mauvaises conditions

climatiques de 2022. « Dicofoods nous a alors proposé de la matière première provenant de Chine, nécessitant donc un marquage sur le packaging, si cette option était choisie, détaille le distributeur.

Toutefois, soucieux de respecter le cahier des charges et les attentes des clients en matière de provenance des denrées alimentaires, nous n'y avons pas



eu recours.» Mais le fournisseur avait déjà anticipé un marquage test sur les emballages, dans le cas où l'option de s'approvisionner en Chine aurait

été choisie. « Ce marquage test sera supprimé lors de la prochaine production en février puisque nous n'y avons toujours pas recours.»

Tromperie Alain T., par courriel

Des rencontres comme s'il en pleuvait



Je souhaite vous signaler l'arnaque du site de rencontres Affiny qui, à peine l'inscription terminée, vous envoie plusieurs dizaines de faux profils de femmes jeunes et belles, la trentaine, alors que j'ai 54 ans et que je demande à rencontrer des femmes de 45 à 55 ans. Je leur ai écrit dès le lendemain de mon inscription pour demander le remboursement mais je ne reçois que des réponses d'ordinateur... qui ne répondent pas à mes questions !

Histoire de famille Odile/29 Chateaulin

Quand la mère n'est plus qu'usufruitière

En 2011, mes parents ont fait donation d'une partie de leurs biens à leurs trois enfants tout en gardant l'usufruit. En 2018, mon père est décédé. Toutes les assurances, chez Groupama, ont été revues au nom de ma mère, devenant seule usufruitière. Après la tempête Ciara d'octobre 2023, ma mère a fait la déclaration de sinistre dans les temps. Or, aujourd'hui, Groupama répond qu'elle n'est que l'usufruitière et que la déclaration n'est pas conforme. Elle aurait dû être faite par les trois enfants avant le 30 novembre. Est-ce normal et que peut-on faire ?



LA RÉPONSE DE 60

L'assurance est dans son droit. En effet, à la suite du démembrement de propriété dont vous avez bénéficié, vous êtes devenus avec vos frères et sœurs nus-propriétaires du bien immobilier. Vous êtes donc considérés comme propriétaires non occupants. Votre maman étant l'usufruitière, son statut est assimilé à celui d'un locataire. Son assurance multirisque habitation couvre les dommages qu'elle pourrait provoquer, tels que des dégâts causés par une fuite d'eau ou un incendie qu'elle aurait causé. Mais elle ne protège pas la structure de la maison, en particulier en cas d'événement

climatique ou de catastrophe naturelle (tempête, inondation...) ou d'incendie dont la cause est extérieure. Pour couvrir le toit, les murs ou les fenêtres du logement, vous auriez dû souscrire une assurance propriétaire non-occupant (PNO). Elle est obligatoire pour les nus-propriétaires d'un bien en copropriété (article 9-1 de la loi Alur) mais pas pour ceux d'une maison individuelle... Bien qu'elle soit vivement recommandée.

À trop s'embasser... Laurent Helleboid/62 Allouagne

... Il faut désormais payer !

Un magasin Poltronesofà m'a établi un devis de 2 800 € pour deux canapés. J'ai cependant préféré les commander deux jours plus tard dans un autre établissement de l'enseigne plus proche de mon domicile. Quelques jours après, j'ai été relancé par le premier magasin me proposant une remise exceptionnelle de 700 €. Ayant payé comptant, dans le second, puis-je bénéficier d'un délai de rétractation et du remboursement complet ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Lorsque vous réglez un achat au comptant dans un magasin, vous ne pouvez plus vous rétracter, sauf clause particulière de votre bon de commande. En effet, le droit de rétractation n'existe pas pour les achats en magasin, sauf si le vendeur le propose. En revanche, l'acheteur en bénéficie d'office lorsque le bien acheté

est payé avec un crédit qui lui est affecté. La rétractation du crédit entraîne la résolution de plein droit du contrat signé. Attention, notez qu'il n'existe pas de rétractation possible pour les transactions effectuées sur les foires ou salons. Dans votre cas, donc, seul un arrangement avec le vendeur, s'il était prêt à un geste commercial, est envisageable, mais rien ne l'y oblige.



Patrice B, par courriel
le post du mois

La faute à qui, alors ?

Les frais trimestriels de tenue de compte de la Caisse d'épargne Bretagne-Pays de la Loire sont passés de 6 € en 2023 à 7,50 € en 2024 ! Et ce n'est pas à cause de la hausse de la matière première agricole !



Clandestinité Nathan Bastard/78 Voisins-le-Bretonneux

Carte mère non compatible

J'ai acheté un iPhone sur Back Market qui ne fonctionnait pas correctement. Après diagnostic du SAV d'Apple, il s'avère que la carte mère du téléphone est américaine et donc non compatible avec plusieurs fonctionnalités européennes, notamment l'appel. Les caractéristiques de l'iPhone lors de la vente étaient spécifiées comme étant européennes et non américaines. Back Market pourtant refuse de reprendre le téléphone ou de rembourser.



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Ce que vous décrivez s'apparente à un défaut de conformité. Dans ce cas, le vendeur-reconditionneur professionnel à qui vous avez acheté le téléphone est légalement tenu de garantir les défauts qui apparaissent dans les deux ans qui suivent la livraison (article L. 217-4 du code de la consommation). Cette garantie est obligatoire. En revanche, il vous

appartient de démontrer qu'au moment de votre achat, les caractéristiques étaient annoncées comme européennes et non américaines, par exemple à l'aide de captures d'écran de la fiche produit. Si vous ne parvenez pas à vous entendre avec le vendeur, vous pourrez le mettre en demeure par courrier recommandé avec AR d'assumer ses responsabilités contractuelles, c'est-à-dire de réparer, d'échanger ou de rembourser (sans décote).



- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.

60 millions de consommateurs

Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !

redactionweb@inc60.fr ou INC, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Petit poème de l'arnaquée

*Ma chère petite maman
Vient de déménager
J'ai voulu dans ce moment
Un peu la soulager*

*Je lui ai donc proposé
De changer sa carte d'immatriculation
En apposant dessus
Sa nouvelle domiciliation*

*Sachez-le, mes chamois
Vous n'avez qu'un mois
Pour apporter les pièces
Et modifier votre adresse*

*Je suis tombée sur un site
Qui n'avait rien d'explicite
J'ai cru que c'était l'officiel
Mais tout était artificiel*

*Ça s'appelait « guichet carte grise »
Ça m'a coûté 60 euros de mise
Alors qu'avec l'agence de l'État
C'est gratuit, voilà qui est bête !*

*Devant ma protestation
J'ai fait jouer la rétractation
Ils m'ont restitué, ces escrocs
Seulement 20 euros*

*Le mois d'après, ça s'est aggravé
Ils m'ont de nouveau prélevé
Sur mon compte bancaire
Vraiment pas d'équame*

*Y en a quand même ras-le-bol
De ces sites de fariboles
Qui abusent impunément
De leurs clients*

*Avec son logo tricolore
Cette satanée arnaque
N'est pas indolore !
Usez de votre matraque
Monsieur le ministre
Pour cette histoire sinistre*

*Plutôt que de m'énerver
J'en ai fait tout un poème
Il faudrait éradiquer
Ces ficheurs de problèmes*

*Sinon je recommencerais
Mes petits vers mal paramétrés
Avec leurs rimes pas riches
Mais qui luttent contre la triche*

Merci de m'avoir lue, ça réconforte de déballer son sac, n'hésitez pas à vider le vôtre ! Dominique, une lectrice, m'a d'ailleurs adressé ce petit mot sur une activité non rémunérée et néanmoins fastidieuse.

« Lorsque je scanne mes articles à la caisse rapide d'un magasin, je passe donc de cliente à caissière. Si j'oublie un article dans mon sac, est-ce une tentative de vol de la cliente ou une erreur de la caissière ? Comme la caissière n'est pas déclarée, elle ne peut être sanctionnée en cas d'erreur, car elle n'existe pas en tant que personnel du magasin. Il serait passionnant que vous approfondissiez le statut juridique de ces caissières bénévoles que nous sommes. »

Si un(e) juriste nous lit, qu'il ou elle nous donne son avis. Si vous êtes versés dans la sociologie ou la philosophie, ne vous gênez pas, non plus ! ●

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

L'arnaque

Les offres de rénovation énergétique à 1 € n'existent plus depuis 2021. Ce qui n'empêche pas des professionnels peu scrupuleux de surfer sur la formule pour démarcher des consommateurs. (p. 54)

La poudre aux yeux

Pour faire saliver les consommateurs, les photos des plats préparés qui figurent sur leurs emballages sont embellies... à la limite de la tromperie. (p. 26)

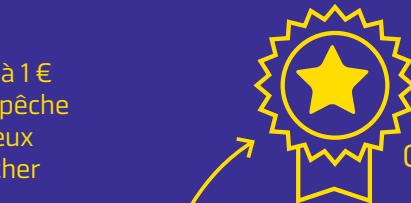
Le renouveau

Pour enrayer la chute des ventes de vin rouge, des viticulteurs misent sur une nouvelle gamme de vins légers, fruités et digestes susceptibles de séduire les jeunes générations. (p. 19)



Le piège

Louer plutôt qu'acheter son canapé, son lave-linge ou son aspirateur, c'est une nouvelle tendance de consommation. Attention, le prix de la tranquillité promise peut s'avérer prohibitif ! (p. 56)



La mention spéciale

18,5/20

Lames PVC Contesse Clic-Isocore, Golden Oak Arctic, Le revêtement PVC (43,90 €/m²) le plus résistant de notre essai, est paré pour subir sans accrocs tous les assauts du temps. Et sans substances indésirables. (p. 8)



Le bon conseil

Afin de bénéficier des garanties légales de conformité, lors de la mise en chantier d'une cuisine, veillez à ce que l'artisan réalisant le méttré soit aussi celui en charge de la pose. (p. 42)



L'injustice

Dépenses énergétiques ou de santé, assurances, transports ou frais bancaires... les Français les plus modestes payent bel et bien plus cher que les autres. (p. 50)



Le chiffre marquant

30%

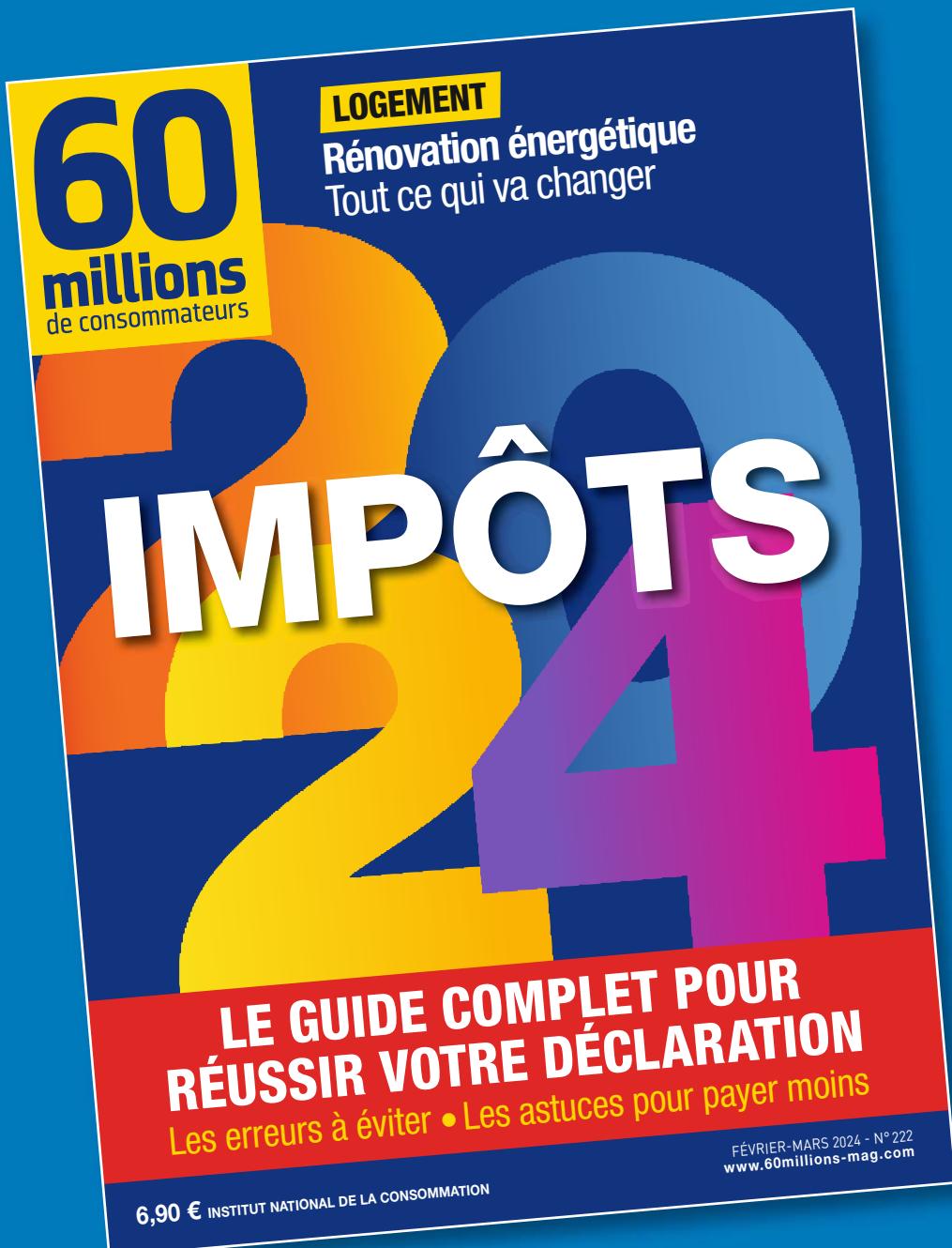
C'est l'économie potentielle à réaliser sur la facture de réparation auto en choisissant un garage solidaire plutôt que classique. (p. 36)

La déception

Conservateurs irritants, molécules parfumantes allergènes, dioxyde de titane, perturbateurs endocriniens... tous les masques de soins sont loin d'être irréprochables. (p. 29)

Prochain numéro le 28 mars

Ne manquez pas notre hors-série



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur <https://boutique.60millions-mag.com> et sur tablettes

L 13980 - 600 - F: 4,80 € - RD

